

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU SAINT-QUENTINOIS**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**du 3<sup>ème</sup> Trimestre 2021**



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU SAINT-QUENTINOIS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 22 SEPTEMBRE 2021**

**du 3<sup>ème</sup> Trimestre 2021**



COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS

OBJET

SPORTS ET LOISIRS -  
La Bulle - Rapport  
d'activité 2020 de l'ancien  
délégué Vert Marine.

==

Rapporteur :  
Mme la Présidente

Date de convocation :  
16/09/21

Date d'affichage :  
16/09/21

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers  
votants : 70

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS

Séance du 22 septembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Philippe LEMOINE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CARAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Patricia COUPET-VERRIER suppléante de M. Jean-Marie GONDROY, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, M. Paul REMY suppléant de M. Roger LURIN, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Stéphane LINIER, M. Alain BRISON représenté(e) par Mme Jocelyne DOGNA, M. Sébastien VAN HYFTE représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)(s) :

Mme Virginie ARDAENS, M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.3131-5 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1411-3 ;

Vu le contrat de délégation de service public signé avec la société Vert Marine le 18 octobre 2006 ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 02 septembre 2021.

Conformément aux Code de la commande publique et Code général des collectivités territoriales, il est présenté au Conseil le rapport annuel d'activité 2020, de la société Vert Marine, ancien délégataire, qui au titre de 2020 a assuré le service public d'exploitation de La Bulle jusqu'au 14 septembre 2020, date de son dernier jour de contrat de 10 ans, reprenant les exigences de contenu mentionnées à l'article 43 du contrat.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport annuel 2020, produit par la société Vert Marine, ancien délégataire de service public en charge de la gestion de la Bulle, tel que joint au rapport.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 1 voix contre et 1 absence adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210922-54475-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27 septembre 2021

Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

\_\_\_\_\_



**DESTINATAIRE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU**  
**SAINT QUENTINOIS**  
**Monsieur le Président**  
**58 Boulevard Victor Hugo**  
**BP 80352**  
**02108 SAINT QUENTIN CEDEX**

**DATE**  
Le 8 juillet 2021

**N° REFERENCE**  
DG-LRAR-AB-20210708 AR N° 2C 156 070 0936 3  
**OBJET**  
Rapport d'activité 2020

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'activité 2020.

Je vous en souhaite bonne réception et demeure à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

La Direction Générale  
Anne BENARD

**LA BUL - BASE URBAINE DE LOISIRS**  
4, Rue Lamartine  
02100 SAINT-QUENTIN  
la-bul@vert-marine.com  
Tél : 03 23 65 45 35  
Fax : 03 23 65 45 36

SAS VM 02100  
4, Rue Lamartine  
02100 SAINT-QUENTIN  
la-bul@vert-marine.com  
Tél : 03 23 65 45 35  
Fax : 03 23 65 45 36

SAS au capital de 37 000 €  
RCS SAINT QUENTIN 521 296 277  
N° TVA intracommunautaire :  
FR 38 521 296 277



2020  
**RAPPORT**  
ACTIVITÉS





## Table des matières

INTRODUCTION.....	5
1. Horaires d'ouverture.....	6
1.1. Plannings d'occupation des bassins et de l'espace Fitness.....	6
1.1.1. La période scolaire.....	7
1.1.2. La période des petites vacances scolaires.....	9
1.1.3. La période des grandes vacances.....	10
1.1.4. La période de fermeture technique.....	10
1.2. Répartition hebdomadaire par type d'utilisateur et d'activité à la piscine.....	11
1.2.1. Le public.....	11
1.2.2. Les activités Vert Marine.....	12
1.3. Plannings d'occupation de la patinoire.....	14
1.3.1. La période scolaire.....	14
1.3.2. La période des petites vacances scolaires.....	15
1.3.3. La période des grandes vacances.....	15
1.4. Répartition hebdomadaire par type d'utilisateur et d'activité à la patinoire.....	16
1.4.1. Le public.....	16
1.4.2. Les activités Vert Marine.....	16
1.5. Les horaires du bowling et du restaurant.....	17
2.1. Fréquentation générale (tous les publics confondus).....	17
2.1.1. Le total des fréquentations mensuelles en 2020.....	17
2.1.2. Le nombre d'entrées par mois par catégories d'usagers en 2020.....	18
2.2. Le public.....	19
2.2.1. La provenance globale du public.....	19
2.3. Les activités Vert Marine.....	19
2.3.1. La répartition de l'activité bébés nageurs en fonction des tarifs associés.....	20
3. Organigramme du personnel.....	20
3.1. : L'organigramme du personnel en 2020.....	21
4. Informations techniques.....	22
4.2. Consommations énergétiques.....	22
La situation de l'année 2020 ne permet pas d'avoir une comparaison objective sur les fluides par rapport à l'année N-1.....	22
4.2.1. La consommation d'eau.....	22
4.2.2. La consommation de gaz.....	23
4.2.3. La consommation de l'électricité.....	23
4.2.4. Synthèse des commentaires vis-à-vis des consommations énergétiques.....	24
La situation de l'année 2020 ne permet pas d'avoir une comparaison objective sur les fluides par rapport à l'année N-1.....	24
4.3. Les fermetures techniques.....	24
4.4. Entretien et contrats de maintenance.....	24



4.5. Les travaux réalisés dans le cadre du Gros Entretien Renouvellement (GER) .....	45
4.6. La sécurité.....	46
5. Qualité de service.....	46
5.1. Les avis généraux sur la BUL.....	46
5.1. Le questionnaire Vert Marine.....	46
5.2. Avis général .....	47
D'une manière générale, êtes-vous satisfait de l'établissement ? .....	47
La propreté et l'hygiène .....	47
La qualité des cours.....	48
6. Opérations de marketing et de communication.....	49
6.1 Plan de communication annuel.....	49
6.2. Partenariats .....	50
6.3. Mécénat destiné à aider les établissements scolaires et associations .....	50
7. Animations et évènements .....	50
7.1. Piscine .....	50
7.2. Patinoire .....	50
7.3. Privatisations .....	50
7.3.1. CA mensuel des privatisations .....	52
8. Bilan financier .....	52
8.1. Bilan financier de l'activité piscine par rapport à N-1 .....	52
8.1.3. Le compte de résultat de l'activité piscine par rapport à l'année N-1.....	54
8.2. Bilan financier de l'activité patinoire par rapport à l'année N-1 .....	54
8.2.1. Le détail des produits de l'activité patinoire par rapport à l'année N-1.....	54
8.2.2. Le détail des charges de l'activité patinoire par rapport à l'année N-1.....	55
8.2.3. Le compte de résultat de l'activité patinoire par rapport à l'année N-1 .....	56
8.3. Bilan financier de l'activité forme par rapport à l'année N-1 .....	56
8.3.1. Le détail des produits de l'activité forme par rapport à l'année N-1.....	56
8.3.2. Le détail des charges de l'activité forme par rapport à l'année N-1.....	57
8.3.3. Le compte de résultat de l'activité forme par rapport à l'année N-1 .....	57
8.4. Bilan financier global par rapport à l'année N-1 .....	58
8.4.1. Le détail des produits par rapport à l'année N-1 .....	58
8.4.2. Le détail des charges par rapport à l'année N-1 .....	59
8.4.3. Le compte de résultat par rapport à l'année N-1 .....	60
8.5. Bilan financier global par rapport au prévisionnel .....	60
8.5.1. Le détail des produits par rapport au prévisionnel.....	60
8.5.2. Le détail des charges par rapport au prévisionnel.....	61
8.5.3. Le compte de résultat par rapport au prévisionnel .....	62
10. ANNEXES .....	62
Annexe 1 : Grille tarifaire .....	62
Annexe 2 : Inventaire des biens et compte-rendu de l'état des biens.....	66



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

Annexe 3 : Tableau des amortissements .....	74
Annexe 4 : Suivi investissements contractuels .....	77
Annexe 5 : Règles et méthodes comptables .....	80
Annexe 6 : Engagements à incidences financières .....	80
Il n'y a pas eu d'engagements à incidences financières sur 2020 .....	80
Annexe 7 : Variations du patrimoine immobilier .....	80
Annexe 8 : Etat actualisé des financements externes engagés .....	80
Annexe 9 : Etat des impayés de l'exercice .....	81
Annexe 10 : Etat des sinistres et contentieux .....	81
Pas de contentieux fiscaux et sociaux .....	81
Annexe 11 : Méthodes et éléments de calcul pour la détermination des produits et charges directes et indirectes .....	81
Annexe 12 : Règles des calculs des indexations (tarifs et contribution) .....	81
Annexe 13 : Comptes sociaux (liasse fiscale) .....	83
Annexe 14 : Le tableau du personnel au cours de l'année 2020 (effectifs, qualification...) .....	84
Annexe 15 : Etat des incidents et/ou accidents survenus pendant l'exercice et impliquant des usagers ou des tiers .....	86
Annexe 16 : Attestations d'assurance .....	87
Annexe 17 : Le rapport du restaurant et du bowling (subdélégation) .....	89



## INTRODUCTION

- Caractéristiques du contrat

La société VM02100 est titulaire du contrat de délégation de service public pour la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (CASQ) depuis le 27 octobre 2006. La date d'ouverture au public a été effective le 13 septembre 2010. Ce contrat prendra fin le 14 septembre 2020.

La société VM02100 s'engage sur les missions suivantes :

- Missions de service public

- L'organisation de la baignade publique dans les bassins ludiques et leurs espaces intérieurs et extérieurs, praticable pendant les heures d'ouverture au grand public ; l'encadrement de l'espace enfant.

- L'accueil des groupes (associations, clubs, scolaires, comités d'entreprise, ...) autorisé en vertu du présent contrat, pendant les heures réservées à cet effet ;

- L'encadrement des élèves des établissements scolaires du premier et second degré pendant les périodes réservées à cet effet ;

- L'organisation de la patinoire, du bowling et du billard, et les activités associées à ces équipements ;

- Les activités de fitness, de détente et de loisir ;

- Le sauna et le hammam ainsi que leur entretien ;

- La restauration dans les différents espaces réservés à cet effet.

- Les cours de natation individuels ou collectifs (incluant l'initiation à la natation), assurés directement par les Maîtres-Nageurs Sauveteurs agréés par le Délégué ;

- Les activités d'aquagym et leurs dérivés, activités bébés-nageurs, cours de natation bien-être (pré et post-natal, aqua dos, aquaphobie...).

- Missions liées à la gestion des équipements et des locaux

- Le fonctionnement et l'exploitation du service (accueil, piscine ludique et activités annexes de plein air, patinoire, bowling, espace de remise en forme, vestiaires, espaces de restauration...);

- L'animation générale de la Base Urbaine de Loisirs : à cette fin, le Délégué s'engage à mettre en œuvre des moyens suffisants en personnel qualifié et matériels ludiques et éducatifs, adaptés à l'établissement et aux besoins de chacune des catégories d'usagers ;

- La promotion du service délégué, notamment par la mise en place d'une politique de communication élaborée en accord avec la Collectivité ;

- L'entretien courant des locaux (intérieurs et extérieurs), la maintenance, la réparation et le renouvellement des équipements, des installations et du matériel ;



- Le recrutement, la formation et l'encadrement du personnel affecté à la Base Urbaine de Loisirs ;
- Le contrôle de l'hygiène, notamment la réalisation, à ses frais, des auto-contrôles en matière d'analyse de l'eau prévus par la réglementation ;
- Le contrôle de la sécurité des locaux conformément aux règles applicables aux Etablissements Recevant du Public ;
- La gestion, la comptabilité, la facturation ;
- La perception des droits d'entrées auprès des usagers conformément aux tarifs fixés au contrat.

L'ensemble de ces missions est assuré dans le cadre d'un contrat d'affermage à risques et périls qui respectent les contraintes de service public.

Après 9 ans d'exploitation, l'année 2020 devait nous permettre d'atteindre les objectifs que nous nous étions fixés, à savoir :

- Augmenter notre taux de satisfaction sur ladite enquête.
- Accentuer notre démarche liée à l'entretien global du site.
- Sensibiliser nos équipes sur l'évolution de nos fréquentations tout en maintenant un haut niveau de qualité.

Plusieurs actions ont été engagées tout au long de l'année afin d'atteindre ces objectifs.

Nous avons augmenté les cours collectifs d'aqua gym de 2h par semaine et nous avons modifié le livret d'hygiène pour une meilleure qualité de service.

## 1. Horaires d'ouverture

### 1.1. Plannings d'occupation des bassins et de l'espace Fitness

La piscine a pour objectif de recevoir tous les types de public dans les meilleures conditions et d'optimiser la fréquentation.

Voici donc un rappel du détail des volumes horaires à l'année pour les différentes périodes : la période scolaire, les petites vacances scolaires et les grandes vacances.

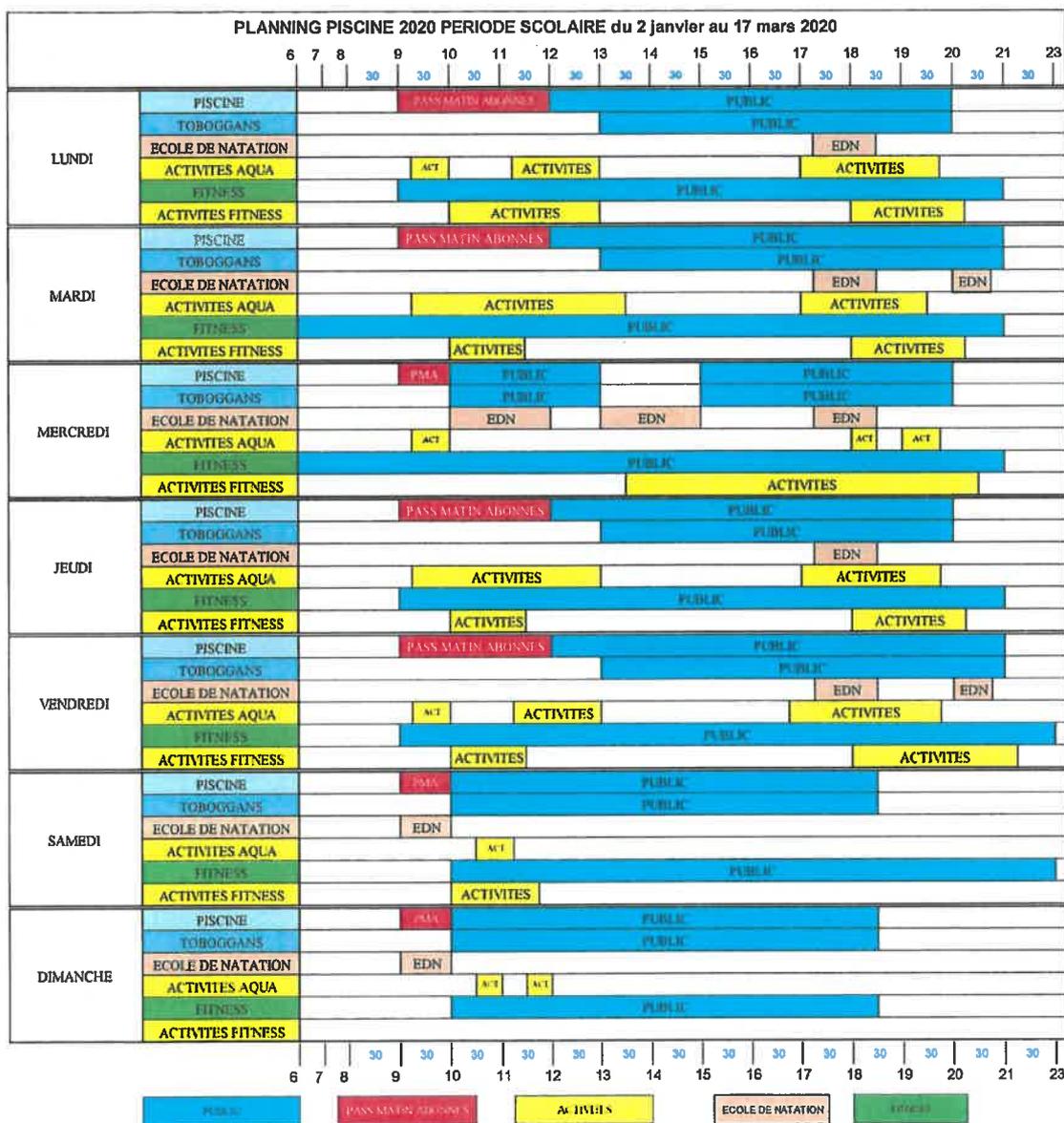
En 2020, la piscine a ouvert ses portes le 2 janvier. Suite à la décision gouvernementale pour la pandémie du Covid 19, l'établissement a été fermé du 15 mars au 30 juin 2020 au public. Le complexe a donc été ouvert 148 jours jusqu'au 14 septembre 2020.

La piscine a été ouverte 7 jours sur 7 pendant la période d'ouverture, avec une occupation des bassins et du fitness différente selon les périodes : période scolaire, petites vacances scolaires, vacances estivales.



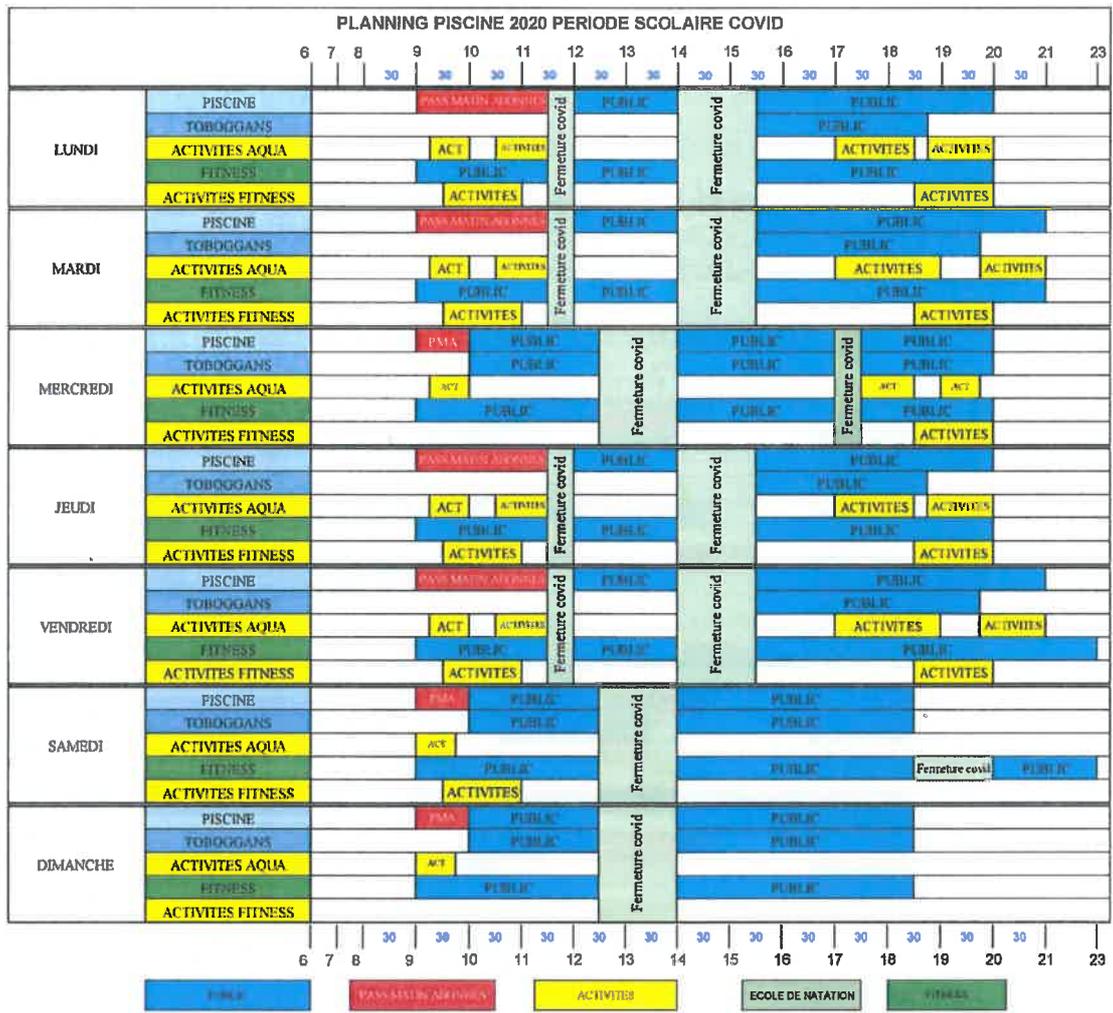
### 1.1.1. La période scolaire

La période scolaire a duré 10 semaines. Cette période s'étend de janvier au 14 mars 2021 puis du 02 septembre au 14 septembre 2020, en dehors des petites vacances scolaires. L'espace aquatique a été ouvert 742 heures et l'espace fitness 877 heures au public.





Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)



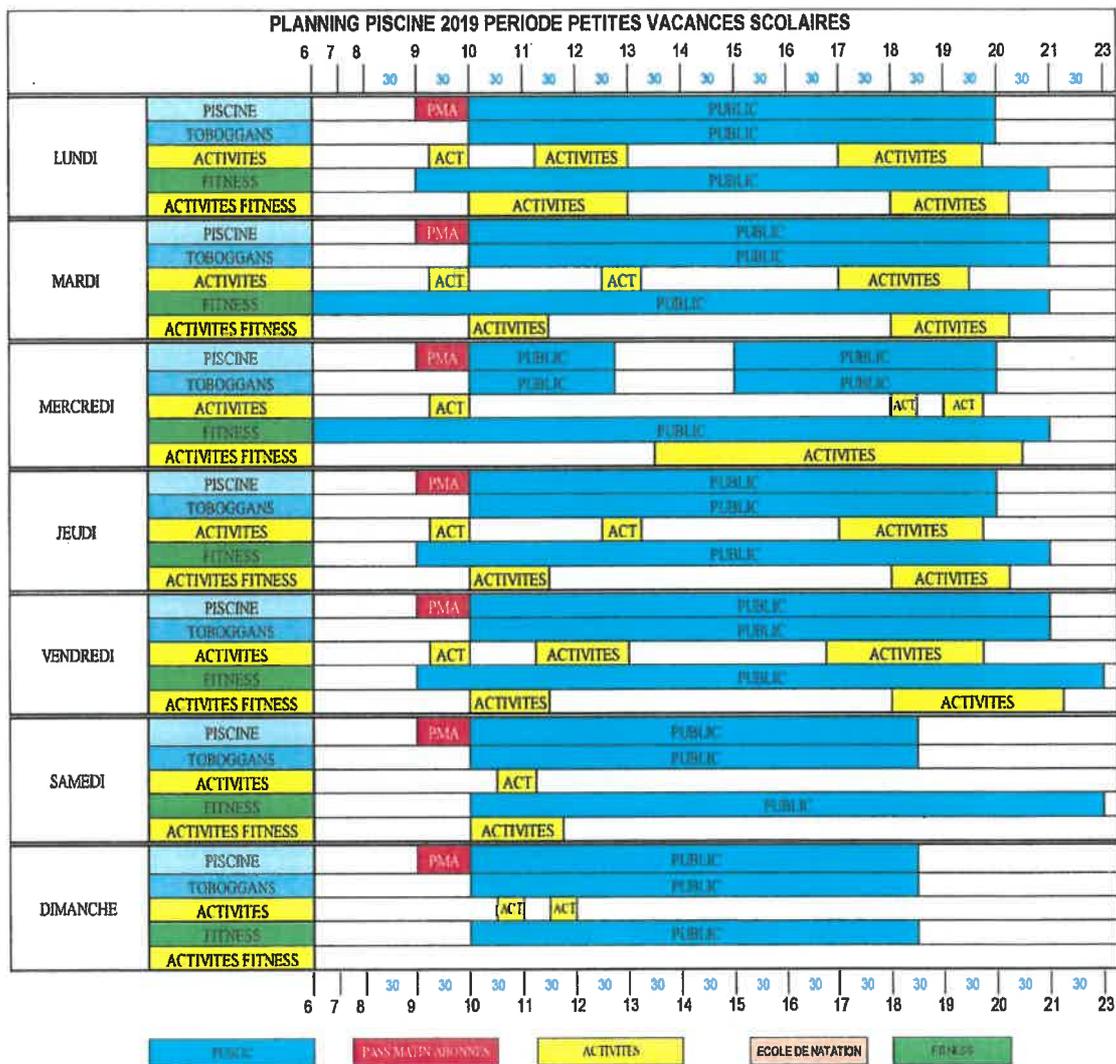


## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

### 1.1.2. La période des petites vacances scolaires

La période des petites vacances scolaires a duré 2 semaines du Samedi 15 février au dimanche 1<sup>er</sup> mars 2020.

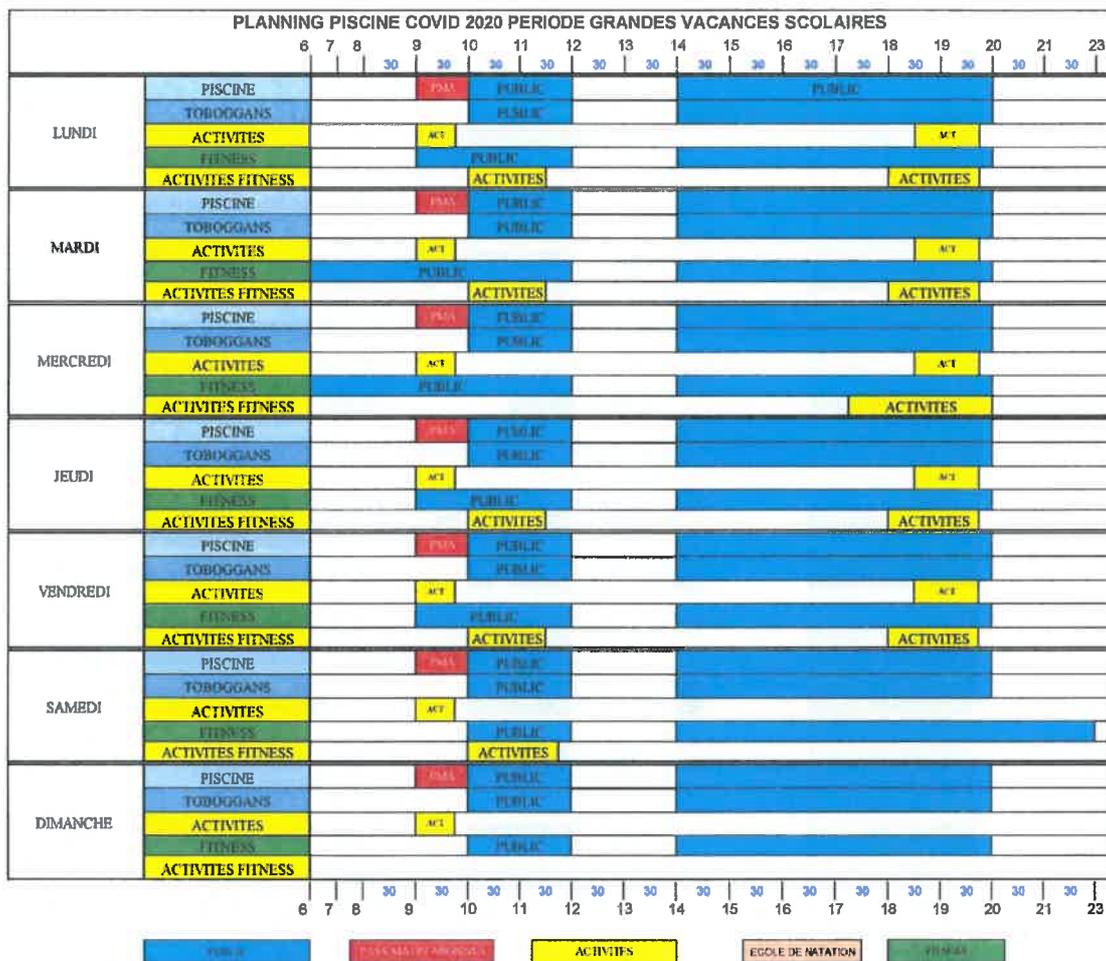
L'espace aquatique a été ouvert 147 heures et l'espace fitness 179 heures au public.  
Nous avons accueilli les groupes (ALSH) et diverses associations.





### 1.1.3. La période des grandes vacances

La période des grandes vacances a duré 8 semaines. Cette période a débuté le 1 juillet pour se terminer le 1 septembre 2020. L'espace aquatique a été ouvert 504 heures et l'espace fitness 552 heures au public. Nous avons accueilli les groupes (ALSH) et les diverses associations.



### 1.1.4. La période de fermeture technique

Il n'y a pas eu de période de fermeture technique, celle-ci sera effectuée par le nouveau gestionnaire



## 1.2. Répartition hebdomadaire par type d'utilisateur et d'activité à la piscine

### 1.2.1. Le public

Le public dispose d'une piscine sports et loisirs pour toute la famille, et notamment un bassin de 25 mètres intérieur. De plus, des installations balnéo-ludiques pour la détente ainsi que des jeux aquatiques pour les plus petits sont à disposition du public afin que chacun trouve son rythme et ses besoins au sein de la piscine.

#### Côté Sport...

Un bassin sportif de 25 mètres (4 lignes d'eau), d'une profondeur de 1,20m à 1,80m, et un bassin d'apprentissage d'une profondeur de 0,80m à 1,20m.

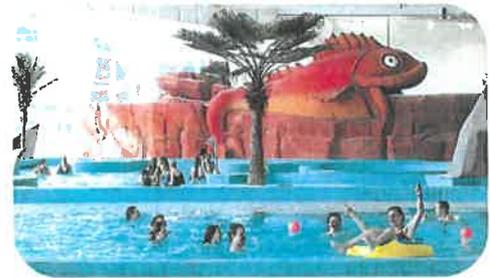
Deux salles cardio-musculation avec des vélos elliptiques, des rameurs, des tapis roulants, des appareils de musculation...



#### Côté Loisirs...

Un bassin balnéo-ludique avec jets massants, banquettes à bulles et rivière à contre-courant.

Un toboggan, une rivière à bouées et une patageoire.



#### Côté Soleil...

Un solarium minéral avec transats et une partie engazonnée.





### 1.2.1.1 Répartition hebdomadaire (en heures) par type d'utilisateur

	Cours Collectifs	Ecole de natation	Séances publiques	Total
Période scolaire hors covid	27,50	14,00	76,00	117,50
Période scolaire covid	20,75		62,50	83,25
Petites vacances	20,75	--	73,50	94,25
Vacances d'été	11,00	--	63,00	74,00

### 1.2.2. Les activités Vert Marine

Les activités enfants sont dispensées de septembre à juin, hors vacances scolaires. Les élèves sont répartis en quatre niveaux, à raison de 17 créneaux par semaine. L'activité Aquagym est intégrée dans les différentes formules d'abonnements mensuels :

Pass AQUAFORME : piscine + tous les cours collectifs aquatiques proposés.

Pass LIBERTE : accès illimité tous espaces + toutes activités.

Des cours collectifs d'aqua fitness, aqua training, aqua stretch, aqua boxing, aqua power et d'aqua cycling ont lieu du lundi au dimanche. Nous mettons également à disposition sur certains créneaux horaires les vélos aux clients. *Bébés-nageurs (5 mois à 3 ans) « séances de familiarisation dans l'eau » :*

Cette activité est toujours aussi demandée, cela grâce à une infrastructure exceptionnelle : un bassin réservé exclusivement aux bébés nageurs. L'eau est chauffée à 32°C, les plages sont spécialement aménagées et une partie des vestiaires est réservée à cette activité. Le cadre de cette activité n'est pas d'apprendre à nager aux bébés, mais plutôt de favoriser leur aisance et leur autonomie aquatique. Cela sans perdre de vue l'objectif principal : le plaisir de l'enfant et de ses parents à se retrouver ensemble dans l'eau. Les éducateurs sont en recherche permanente afin d'améliorer cette prestation.

#### *b) Jardin aquatique (4-6 ans) :*

L'objectif et la démarche pédagogique visent la sécurité ainsi que l'épanouissement de l'enfant dans l'eau et à l'apprentissage de la nage de manière ludique dans toutes ses composantes. Deux niveaux de compétences aquatiques sont proposés pour ces âges et pour que le travail soit plus efficace et la progression plus importante, chaque enfant est placé dans le groupe de son niveau.

#### *a) Débutants, initiation et perfectionnement (à partir de 6 ans) :*

À partir de 6 ans, les enfants commencent l'apprentissage des 4 nages codifiées et s'initient aussi aux autres activités aquatiques : nage avec palmes, plongeon, sauvetage. Grâce à ce perfectionnement de qualité, les adolescents ne rencontreront aucune difficulté pour les épreuves de natation du baccalauréat dans quelques années. Pour chaque catégorie d'âge, des groupes de niveaux basés sur les compétences de départ des enfants inscrits sont mis en place afin d'obtenir une certaine homogénéité. Tous les enfants inscrits aux activités Vert Marine se voient remettre un carnet de natation où les éducateurs marquent leurs compétences acquises au cours des séances. De plus, « un diplôme », bien apprécié des enfants, leur est remis en fin d'année.



d) *L'Aquagym (séance de 45 minutes) :*

C'est l'activité sportive pour tous par excellence, nageurs comme non-nageurs. Des programmes spécialement étudiés pour la forme et encadrés par des éducateurs sportifs, avec le fun en plus. Des séances à thèmes pour un travail ciblé, une utilisation d'accessoires adaptés, un travail en musique pour une véritable dynamique de groupe, en toute convivialité pour changer du quotidien...



Cours complet et dynamique accessible à tous, favorisant un travail cardio-vasculaire et une tonification de tous les groupes musculaires (haut et bas du corps), à l'aide de différents matériels et accessoires.



Cours ciblant prioritairement le travail des cuisses, abdominaux et fessiers, pour galber et redessiner la silhouette.



Cours à dominante musculaire d'intensité très élevée, ciblant tous les groupes musculaires (haut et bas du corps), à l'aide de matériels adaptés (haltères et bottes aquatiques).

e) *L'Aquacycling (séance de 30 minutes) :*

L'Aquacycling est un cours spécifique de vélo dans l'eau avec tous les avantages et les bienfaits que procure le milieu aquatique. Dès le départ, cette activité a rencontré un véritable succès et continue à donner une grande satisfaction au public.

a) *Adultes (séance de 60 minutes) :*

Nous avons accueilli durant cette saison des adultes qui souhaitent se perfectionner dans leur nage ou en apprendre des nouvelles.

1.2.2.1. Répartition hebdomadaire (en heures) par cours de natation

	Bébés nageurs	Jardin aquatique	Débutants	Initiation	Perfectionnement	Adultes	Total
Période scolaire	0,75	2	4,5	3,75	1,5	1,5	14
Petites vacances	--	--	--	--	--	--	--
Vacances d'été	--	--	--	--	--	--	--

LA FÊTE RÉSERVÉE AUX ENFANTS DES ACTIVITÉS EN JUIN

Comme chaque année, dans le cadre de la promotion visant à développer les activités Vert Marine, nous avons organisé des fêtes annuelles pour les enfants de toutes les activités. Malheureusement dans cette période de Covis, celle-ci n'a pas eu lieu



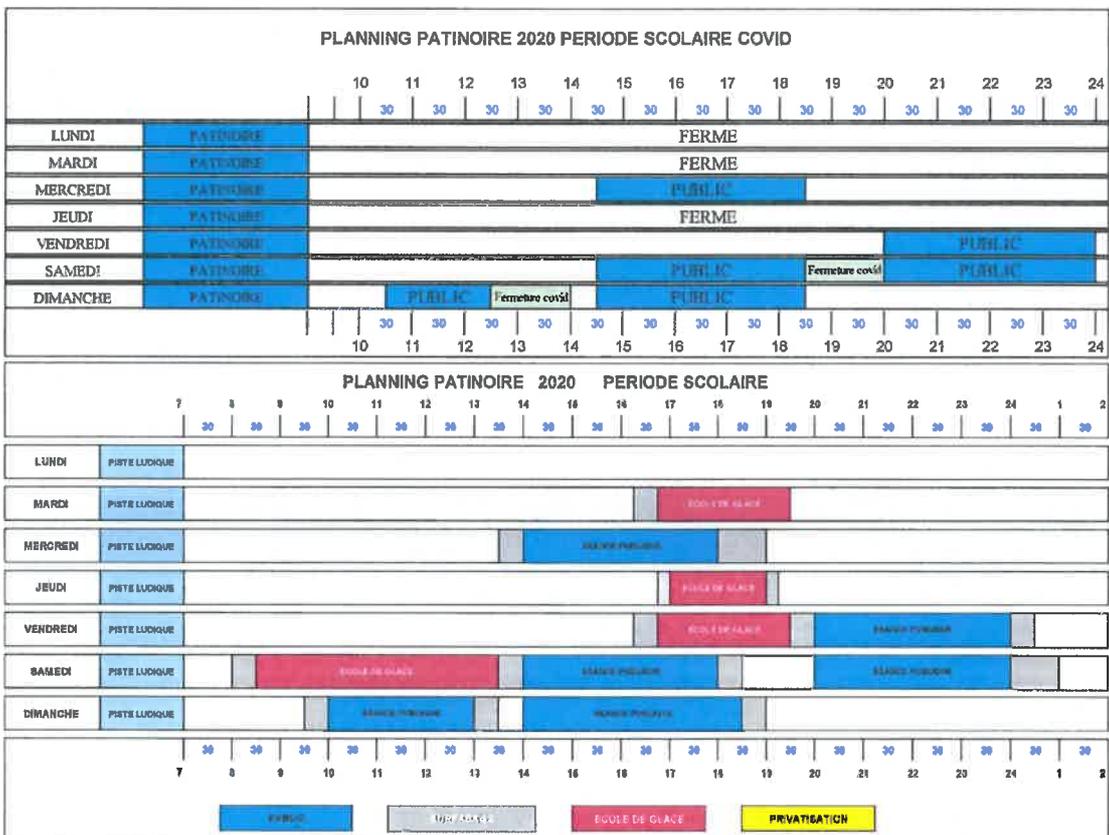
1.3. Plannings d'occupation de la patinoire.

La patinoire a pour objectif de recevoir tous les types de public dans les meilleures conditions et d'optimiser la fréquentation.

Voici donc un rappel du détail des volumes horaires à l'année pour les différentes périodes : la période scolaire, les petites vacances scolaires et les grandes vacances.

1.3.1. La période scolaire

La période scolaire a duré 10 semaines. Cette période s'étend du 2 janvier au 14 mars 2021 puis du 02 septembre au 14 septembre 2020, en dehors des petites vacances scolaires, soit un total de 10 semaines pour cette année soit 228h d'ouverture au public.





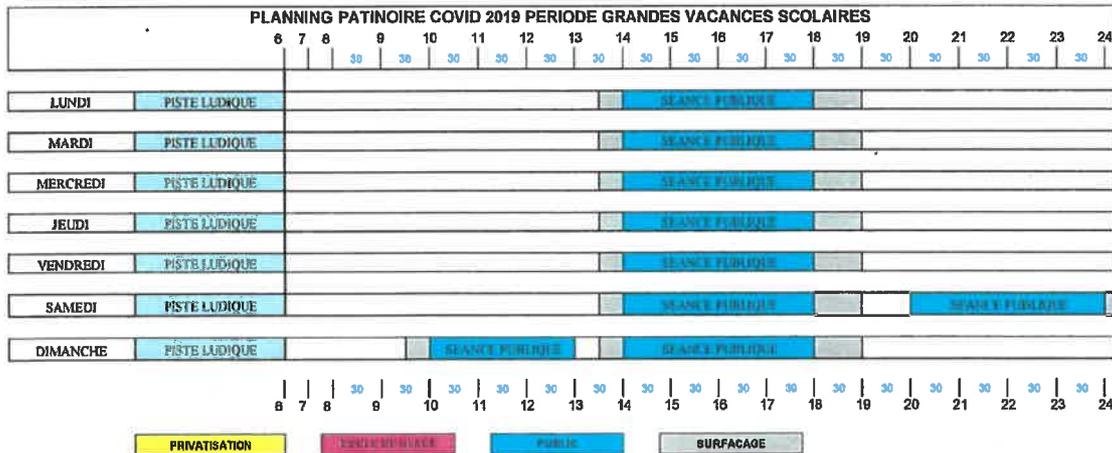
### 1.3.2. La période des petites vacances scolaires

La période des petites vacances scolaires a duré 2 semaines du Samedi 15 février au dimanche 1<sup>er</sup> mars 2020 pour 78h00 d'ouverture public. Sur cette période, nous avons continué à accueillir les groupes (ALSH) et effectué des stages.



### 1.3.3. La période des grandes vacances

La période des grandes vacances a débuté le 11 juillet 2020 suite à la pandémie pour se terminer le 1 septembre 2020. L'espace patinoire a été ouvert 257 heures au public. Nous avons accueilli les groupes (ALSH) sur cette période.



## 1.4. Répartition hebdomadaire par type d'utilisateur et d'activité à la patinoire

### 1.4.1. Le public

Le public dispose d'une piste ludique favorisant la pratique du karting sur glace. De plus, des isbas, sapins et rochers couverts de neige jonchent la piste, ainsi qu'un tunnel de roche, afin de favoriser le plaisir de la glisse.



#### 1.4.1.1. Répartition des volumes hebdomadaires par type d'utilisateur

	Ecole de glace	Séances publiques	Total
Période scolaire	12,75	23,00	35,75
Période scolaire Covid		22,00	22,00
Petites vacances	10,00	39,00	49,00
Vacances d'été		35,00	35,00

### 1.4.2. Les activités Vert Marine

Les activités enfants sont dispensées de septembre à juin, hors vacances scolaires. Les élèves sont répartis en quatre niveaux, à raison de 14 créneaux par semaine.

*a) Buli Bronze (séance de 45 minutes) « séances de familiarisation sur la glace » :*

Le cadre de cette activité est d'apprendre les bases du patinage aux enfants (tenir debout, se relever) afin de favoriser leur aisance et leur autonomie sur la glace. Cela sans perdre de vue l'objectif principal : le plaisir de l'enfant.

*b) Perfectionnement :*

L'objectif et la démarche pédagogique visent à la sécurité ainsi qu'à l'épanouissement de l'enfant sur la glace et à l'apprentissage des bonnes attitudes. Il est également question de découvrir le patinage de manière ludique à travers les sauts et pirouettes. Deux niveaux de compétences sont proposés pour que le travail soit plus efficace et la progression plus importante, chaque enfant est placé dans le groupe de son niveau.

*c) Avancés (séance de 60 minutes) :*

Grâce à ce perfectionnement de qualité, les enfants enrichissent leur palette technique et développent une assurance sur la glace. Pour chaque catégorie d'âge, des groupes de niveaux basés sur les compétences de départ des enfants inscrits sont mis en place afin d'obtenir une certaine homogénéité.

*d) Adultes (séance de 60 minutes) :*

Nous avons accueilli durant cette saison des adultes qui souhaitent acquérir les bases du patinage ou développer leurs compétences.



### 1.4.1.2. Répartition des volumes hebdomadaires par type d'activité

	Bull Bronze	Perfectionnement	Avancés	Adultes	Total
Période scolaire	4,00	4,75	3,00	1,00	12,75
Petites vacances	--	--	--	--	--
Vacances d'été	--	--	--	--	--

Comme chaque année, dans le cadre de la promotion visant à développer les activités Vert Marine, nous organisons des fêtes annuelles pour les enfants de toutes les activités. Nous veillons tout particulièrement à la convivialité de ces fêtes et proposons des jeux. Nous n'avons pas pu faire cette fête en juin du fait de la pandémie

### 1.5. Les horaires du bowling et du restaurant

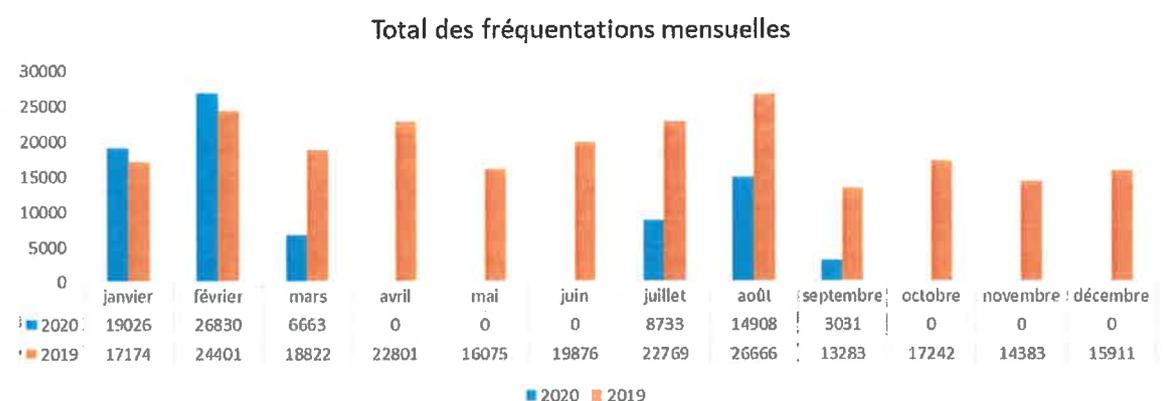
Le restaurant et le bowling étant en subdélégation, il présentera son bilan avec le nouveau délégataire

## 2. Fréquentations

### 2.1. Fréquentation générale (tous les publics confondus)

Nous avons accueilli au sein de la Base Urbaine de Loisirs de Saint-Quentin un total de 79 191 personnes en 2020. Dans cette année particulière du covid et de fin de contrat, il n'est pas possible de faire une comparaison objective avec l'année 2019.

#### 2.1.1. Le total des fréquentations mensuelles en 2020





## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

### 2.1.2. Le nombre d'entrées par mois par catégories d'usagers en 2020

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT	TOTAL
<b>TOTAL KINES ET ASSOCIATIONS</b>	326	261	165	0	0	0	0	0	0	752
<b>TOTAL PUBLIC PISCINE</b>	12930	18522	4529	0	0	0	7298	12393	2597	58269
<b>TOTAL ACTIVITE PISCINE</b>	524	274	202	0	0	0	0	8	0	1008
<b>TOTAL GENERAL PISCINE</b>	13780	19057	4896	0	0	0	7298	12401	2597	60029
<b>TOTAL PUBLIC PATINOIRE</b>	3754	6384	1076	0	0	0	1137	2119	358	14828
<b>TOTAL ACTIVITE PATINOIRE</b>	287	359	122	0	0	0	0	152	0	920
<b>TOTAL GENERAL PATINOIRE</b>	4041	6743	1198	0	0	0	1137	2271	358	15748
<b>TOTAL FORME</b>	1205	1030	569	0	0	0	298	236	76	3414
<b>TOTAL GENERAL</b>	19026	26830	6663	0	0	0	8733	14908	3031	79191

### 2.1.3. Le nombre d'entrées par mois pour les principales catégories tarifaires

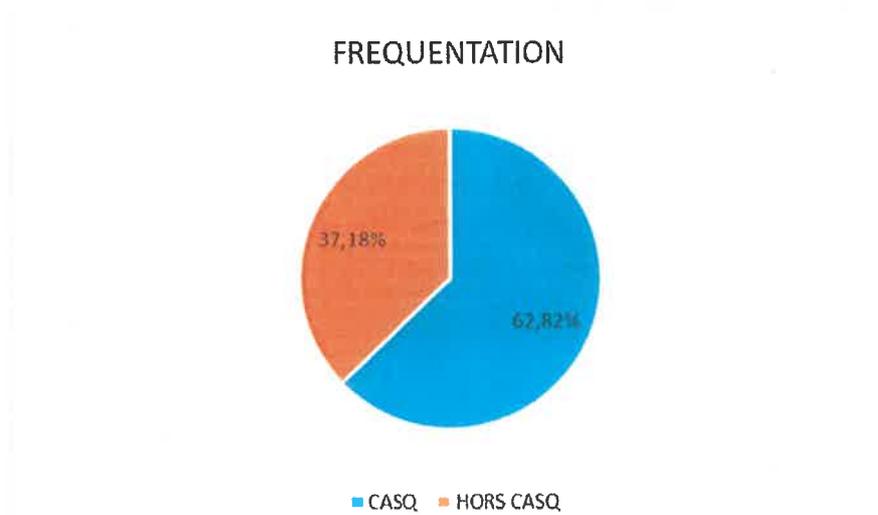
Fréquentation 2020										
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	Total
Piscine+ 12 ans	9754	11545	3648	0	0	0	5147	8269	1987	40350
Piscine- 12 ans	2270	4092	580	0	0	0	1484	2853	377	11656
Groupe et CLSH	673	1297	209	0	0	0	74	173	28	2454
CE	744	1545	339	0	0	0	346	633	128	3735
Anniversaire	30	33	0	0	0	0	0	0	0	63
Piscine- 3 ans	299	520	108	0	0	0	247	473	77	1724
Bébés	10	25	12	0	0	0	0	0	0	47
Patinoire+ 12 ans	2558	3706	882	0	0	0	962	1687	301	10096
Patinoire - 12 ans	798	1074	181	0	0	0	110	353	42	2558
Groupe et CLSH	333	1316	24	0	0	0	18	123	3	1817
CE	293	574	65	0	0	0	47	108	12	1099
Anniversaire	59	73	46	0	0	0	0	0	0	178
<b>total piscine</b>	13780	19057	4896	0	0	0	7298	12401	2597	60029
<b>total patinoire</b>	4041	6743	1198	0	0	0	1137	2271	358	15748
<b>total fitness</b>	1205	1030	569	0	0	0	298	236	76	3338



## 2.2. Le public

La fréquentation publique de l'année 2020 est non analysable car la pandémie nous n'a pas permis d'ouvrir avec les conditions habituelles

### 2.2.1. La provenance globale du public

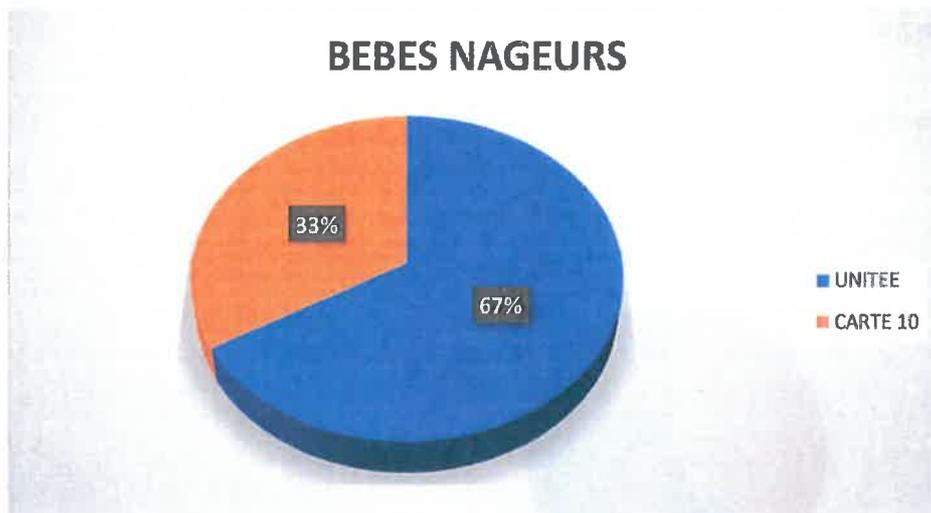


Sur les 79 115 personnes qui ont fréquenté la BUL, 49 701 viennent des communes de la CASQ.

## 2.3. Les activités Vert Marine

Les inscriptions pour les activités enfants se font pour une année scolaire, de septembre à juin. Pour l'activité « *bébés-nageurs* », des séances sont dispensées toute l'année. La participation se fait par une entrée unitaire ou l'acquisition d'une carte 10 entrées. Les activités adultes ont fonctionné par le biais d'une carte de 12 entrées en piscine (aquaphobie, perfectionnement), quand les élèves s'inscrivaient pour l'année scolaire en patinoire.

### 2.3.1. La répartition de l'activité bébés nageurs en fonction des tarifs associés

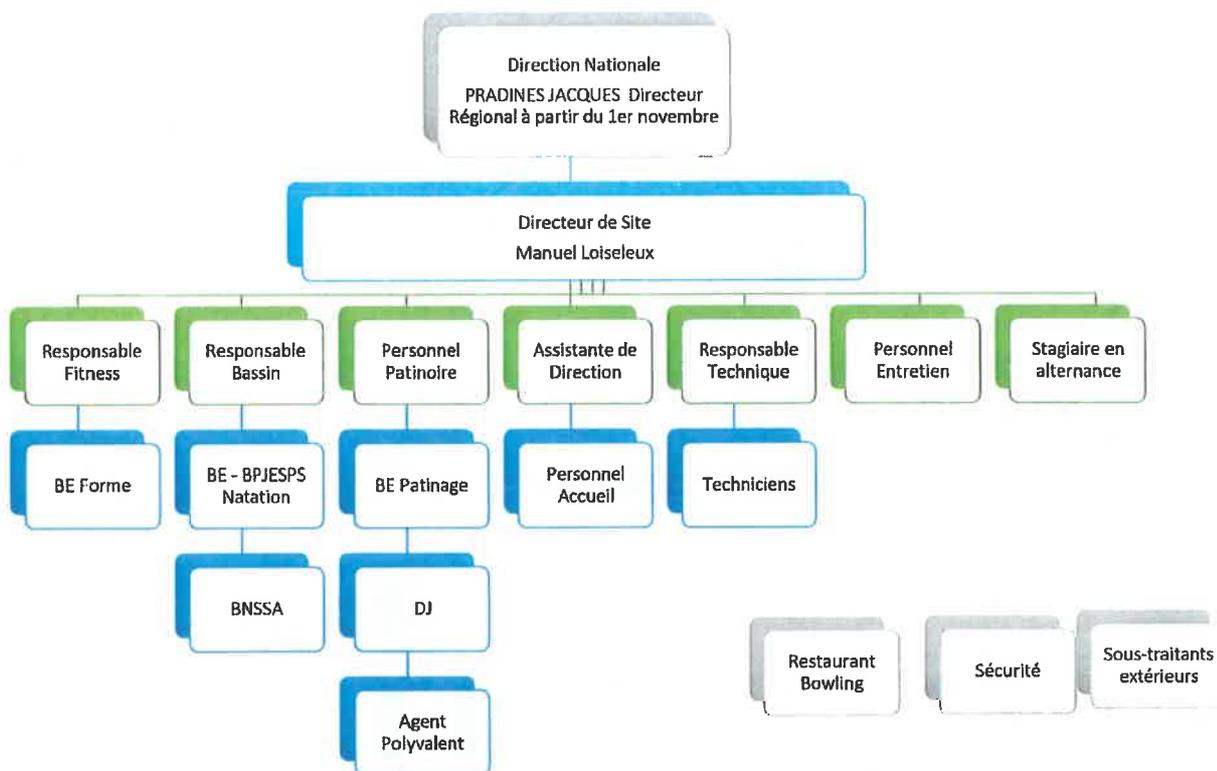


## 3. Organigramme du personnel

Vous trouverez ci-dessous l'organigramme du personnel. Vous constaterez qu'il y a eu sur ce dernier des évolutions au cours de l'année 2020. Le tableau récapitulatif du personnel (effectifs et qualification) se trouve en annexe 14.



3.1. : L'organigramme du personnel en 2020



## 4. Informations techniques

Afin d'assurer la conduite technique de l'installation, 2 techniciens travaillent à plein temps. Ils sont, à l'occasion, assistés par la direction technique de Vert Marine.

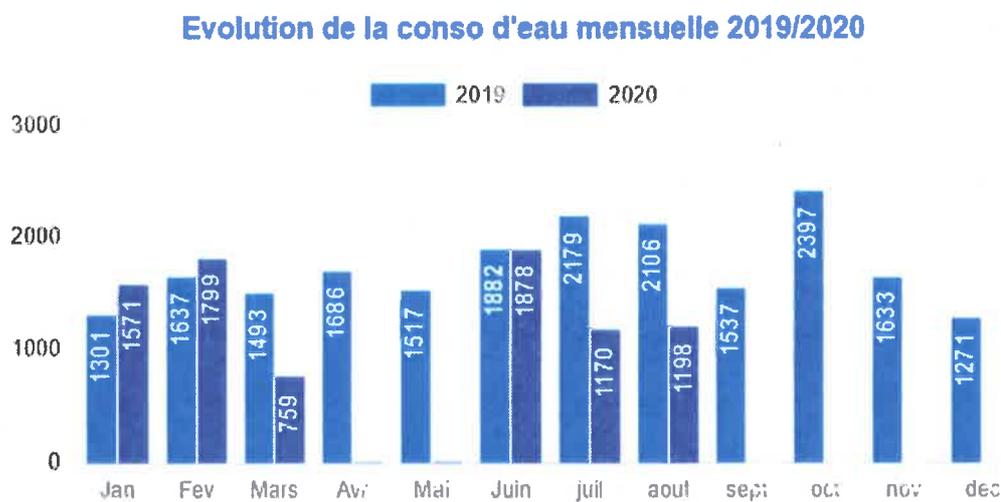
### 4.2. Consommations énergétiques

Ci-dessous figurent les relevés des consommations énergétiques.

La situation de l'année 2020 ne permet pas d'avoir une comparaison objective sur les fluides par rapport à l'année N-1

#### 4.2.1. La consommation d'eau

##### 4.2.1.1. Consommation mensuelle 2020 de l'eau





#### 4.2.2. La consommation de gaz

##### 4.2.2.1. Consommation mensuelle 2020 du gaz

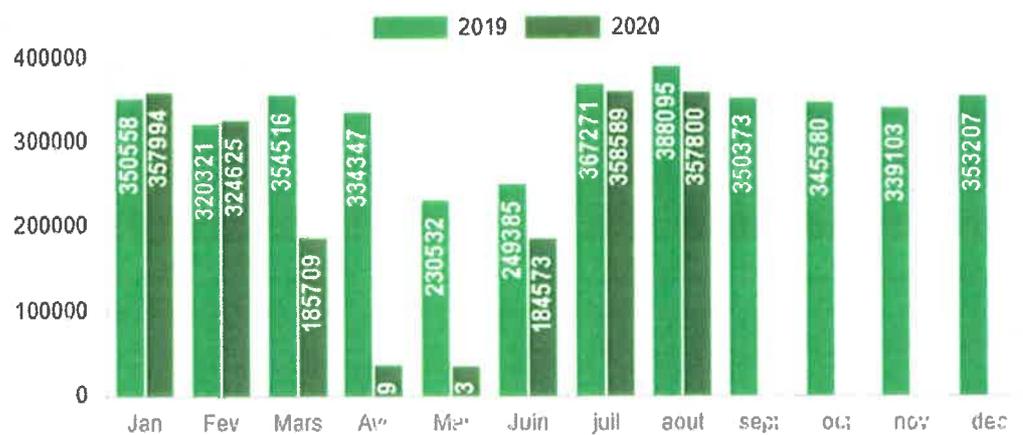
Evolution de la conso de GAZ mensuelle 2019/2020



#### 4.2.3. La consommation de l'électricité

##### 4.2.3.1. Consommation mensuelle 2020 de l'électricité

Evolution de la conso d'électricité mensuelle 2019/2020





#### 4.2.4. Synthèse des commentaires vis-à-vis des consommations énergétiques

La situation de l'année 2020 ne permet pas d'avoir une comparaison objective sur les fluides par rapport à l'année N-1

#### 4.3. Les fermetures techniques

Au cours de l'année 2020, il n'y a pas eu d'arrêt technique.

#### 4.4. Entretien et contrats de maintenance

Au cours de l'année 2020, nous avons fait procéder par des organismes agréés aux vérifications périodiques obligatoires :

- Veritas pour les installations gaz
- Veritas pour les installations électriques
- Desautel pour les extincteurs
- Veritas pour le Système de Sécurité Incendie
- Koho pour les Centrales de Traitement d'Air
- Gayet pour le ramonage des cheminées
- Veritas pour le désenfumage
- Veritas pour les ascenseurs
- Veritas pour le monte-charge
- Alpic contrôle pour la ligne de vie toiture
- LDAR pour la légionellose
- Attila pour l'entretien de la toiture
- DHS pour la dératisation
- Gayet pour le groupe froid
- Eautech pour l'adoucisseur
- Culligan pour la fontaine
- Power composite pour les toboggans

Afin d'assurer la pérennité de notre installation et de nos équipements, plusieurs contrats de sous-traitance sont souscrits avec des entreprises spécialisées ( rapports d'interventions joints en annexe) :

- Nilfisk pour l'entretien et la maintenance des autolaveuses et des monobrosses
- Elisath pour la maintenance du contrôle d'accès et des tripodes





- Desautel pour le contrôle des extincteurs
- Chubb pour le contrôle et la maintenance du système de sécurité incendie
- Koho pour le contrôle des centrales de traitement d'air ainsi que l'analyse de l'air de l'espace aquatique
- Gayet pour le contrôle et l'entretien de la chaudière ainsi que le ramonage des cheminées
- Delta sécurité pour le contrôle et la maintenance de l'alarme intrusion et de la vidéosurveillance
- Thyssen pour le contrôle et la maintenance des ascenseurs, du monte-charge et du volet roulant (entrée piscine)
- Power composite pour l'entretien et le contrôle du toboggan et de la rivière à bouées  
Alpic pour le contrôle des lignes de vie sur la toiture
- Eau tech pour le contrôle et la désinfection des adoucisseurs ECS
- Attila pour l'entretien de la toiture
- DHS pour la dératisation
- Hexaprev pour la mise en place et le contrôle des extincteurs
- Gayet pour l'entretien et la maintenance du groupe froid
- FD électricité pour le nettoyage des cellules du poste transformateur, le contrôle et le resserrage des disjoncteurs du TGBT ainsi que la maintenance de la téléphonie.

#### 4.4.1 Etat des travaux réalisés à la suite du rapport technique de l'AMO



Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

Item	Nature (technique, organisationnel, relationnel, marketing et communication)	Remarques > action(s) prévue(s)	Acteur	Direction gestionnaire/ interlocuteur	Etat d'avancement
Administration générale / Orientations stratégiques					
Stratégies et partenariat	marketing et communication	Complémentarité de l'action avec les 2 autres piscines communautaires à mener (ex : éviter les fermetures en même temps)	CASQ/VM	DRIC / SV	En cours
Exploitation					
Stages de Natation	organisationnel	Projet de l'accueil des classes bleues, non réalisable en 2019. Suite étude / possibilité d'accueillir les scolaires à la BUL	CASQ/VM		A voir
Affichage interne	marketing et communication	Refonte de l'affichage interne de l'ensemble du site. Fait à 90%	VM		Fait en 10 2019
Amélioration de l'organisation de l'accueil	technique/organisationnel	Mise en place d'un contrôle d'accès à l'espace Fitness. Toutes les pistes restent ouvertes	CASQ/VM		A voir
	technique	Réflexion plus large à mener sur le réaménagement de l'espace accueil (accord du cabinet Chabanne à solliciter sur les modifications envisagées)	CASQ/MM	DRIC / SV DGST / TD	A voir



Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

Item	Nature (technique, organisationnel, relationnel, marketing et communication)	Remarques > action(s) prévue(s)	Acteur	Direction gestionnaire/ interlocuteur	Etat d'avancement
<b>DYSFONCTIONNEMENTS / AMELIORATIONS TECHNIQUES</b>					
<b>Locaux d'entretien</b>	technique	Aménagement et acquisition de bacs de rétention	VM		Fait 12/2019
<b>Zone Jacuzzi / Hammam</b>	technique	Problèmes techniques récurrents. Evocation des difficultés d'approvisionnement de pièces et coûts importants	CASQ/MM		En cours
<b>Gestion Technique Centralisée</b>	technique	> Réflexion à mener sur l'harmonisation des outils GTC entre les 3 équipements nautiques et à un éventuel développement à la BUL du nouvel outil de GTC prévu à "Jean Bouin".	CASQ/MM	DRIC / SV DINMI / DP	A voir
<b>Système de Vidéosurveillance</b>	technique	> Autorisations renouvelées en 2017 à transmettre à la CASQ. Document manquant. Demande faite et relancée en 2017 valide jusque novembre 2019. Demande d'autorisation qui devait être refaite auprès de la Préfecture. Société GEPELEC mandatée en août pour réparation des caméras du site. interventions terminées en Septembre 2019. Démarche devait être lancée en Octobre 2019 ?	VM		Fait en aout 2020
	technique	Système actuel : position des caméras et images analogiques difficilement exploitables > Etudier le développement à la BUL du système de vidéo-surveillance installé à la future piscine Jean Bouin	CASQ/MM	DINMI / DP	A voir



## 2) Etat des travaux à réaliser au 1er mars 2019, suite à visites DGS des 25/01 et 12/02/19

Localisation	Description de la situation	Remarque(s) / action(s)	Travaux de nettoyage, d'entretien courant et spécifique et de réparations	Travaux de renouvellement et de grosses réparations	Acteur	Commentaires
Restauration	Cuisine et annexes : Pas de demande pour les modifications effectuées, notamment en termes de matériel électrique	Transmettre infos des modifications et ajouts effectués avec fiches techniques du matériel	X		SAS MAELI	Mail envoyé le 26/04/19. Documents remis le 28/05/19 par M. Collet. En attente des fiches techniques du matériel document remis par M Collet le 28/05/2019
Restauration	Buanderie/stockage entre RDC et passage vers Patinoire Armoire électrique ouverte, avec porte cassée	Porte cassée à réparer - Armoire électrique à maintenir fermée	X		SAS MAELI	Fait par la société GEPELEC pour la commission de sécurité du 17/09/2019
Piscine	Local technique/zone de stockage des produits d'entretien : Absence d'agencement et de stockage en sécurité des produits et des autolaveuses. Pas de bacs de rétention, pas de protocoles. Locaux et produits toxiques accessibles au public.	Agencement et stockage en sécurité à effectuer - Transmettre les protocoles d'hygiène des personnels.	X		VM	Depuis mai 2019, fermeture à clé des portes. Protocole d'entretien mis en place en 12 2019 : bac de rétention mis en 12 2019.
Locaux administratifs	PC sécurité : Traces de fuites d'eau sur les dalles de plafond	Voir si fuites d'eau toujours d'actualité et si oui en réparer la cause	X		VM	Fuite réparée. Les dalles de plafonds ont été remplacées 04 2019
Patinoire	Casiers clients, pas judicieusement positionnés, pour certains abîmés et/ou sans clés.	Casiers clients à remettre en état	X		VM	Fait en septembre 2020



### 3) Etat des travaux à réaliser, suite à rapport technique de l'AMO

#### PARTIE PARKING & BÂTIMENT

Nota : l'indication « pm » correspond à des postes non chiffrés ou difficilement chiffrables

DESIGNATION	COMMENTAIRES	A REALISER	PHOTOS	A charge du Délégué - Vert Marine	Remarques
Sas accueil	Affichage réglementaire conforme à l'exception du règlement intérieur non disponible.	Afficher le règlement intérieur à l'accueil.		pm	Fait en octobre 2019
Accès vestiaire piscine	5 sèche-cheveux : 3 sont hors service et les rails de guidage sont corrodés	Réparer les sèche-cheveux et leurs rails de guidage.		pm	Fait en octobre 2019
Vestiaire public	2 portes de cabines sont manquantes.	Remettre les portes manquantes		pm	Celles-ci ont été enlevées pour que les clients puissent se rendre directement au casier sans passer par les cabines. Cela a été fait pour un souci de confort du client.



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

DESIGNATION	COMMENTAIRES	A REALISER	PHOTOS	A charge du Délégué Vert Marine	Remarques
Vestiaires public	Manque dans les vestiaires : tablette sous miroir et 2 patères dans cabine PMR.	Renouveler accessoires manquants dans les cabines concernées.		pm	Fait juillet 2019
Vestiaires collectifs	3 plafonniers ne fonctionnent pas	Réparer les 3 plafonniers.		pm	Fait par la société GEPELEC en juillet 2019
Local technique	Les joints du carrelage au sol du local technique sont hors d'usage.	Refaire les joints de carrelage au sol (carrelage 20 x 20 cm sur 6 m <sup>2</sup> )		660,00 €	Fait en 07 juillet pendant l'arrêt pour les travaux roue de récupération
WC Hommes et Femmes	1 toilette est bouchée côté Hommes et 2 chasses d'eau sont fuyantes côté Femmes	Réparer les toilettes bouchées ou fuyantes (3)		pm	Fait juillet 2019
Douches collectives	Pommeaux de douches entaillés ou manquants.	Remplacer ou détartrer les pommeaux de douches.		pm	Fait juillet 2019



Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

DESIGNATION	COMMENTAIRES	A REALISER	PHOTOS	A charge du Déléguéaire - Vert Marine	Remarques
Plage de départ rivière à bouées	Le carrelage du sol est sale sur 5 m <sup>2</sup> environ.	Nettoyer le sol sur 5 m <sup>2</sup> .		pm	Fait juillet 2019
Bac de départ rivière à bouées	Manque de nettoyage du bac.	Nettoyage du bac à réaliser. Revoir la conception du refoulement d'eau de la bêche tampon vers le bassin. Manque préfiltre.		pm	Nettoyé en juillet pendant l'arrêt La grille a été ajoutée en octobre 2019 pendant l'arrêt technique
Niveau Halle Bassin	Les peintures du mur de la coursive du bassin de réception des toboggans est dégradée.	Renouveler les peintures du mur sur 25 m <sup>2</sup> .		1 875,00 €	Un carrelage sera mis par la CASQ
Toboggan	Bon état général mais prévoir un nettoyage de la structure du bâtiment.	Nettoyage courant des poutres en hauteur à réaliser tous les 10 ans.		pm	



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

DESIGNATION	COMMENTAIRES	A REALISER	PHOTOS	A charge du Délégué Vert Marine	Remarques
Bassin toboggan	Les escaliers du bassin toboggan sont sales.	Nettoyer correctement les marches de l'escalier.		pm	Fait en 2019
Fresque au droit du Bassin Toboggan	La peinture de la fresque est détériorée et se détache.	Refaire la peinture de la fresque.		pm	Fait en juin 2020
Plage autour du bassin toboggan	Les joints de carrelage autour des avaloirs ont sauté.	Refaire les joints de carrelage au sol autour des avaloirs. (2 m <sup>2</sup> )		220,00 €	Fait pendant l'arrêt technique de novembre 2019
Niveau Halle Bassin	Les grilles de ventilation au sol sont détachées.	Remplacer les grilles de ventilation sur 2 m environ.		300,00 €	Fait en Aout 2020



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

DESIGNATION	COMMENTAIRES	A REALISER	PHOTOS	A charge du Déléguéaire - Vert Marine	Remarques
Halle bassin	La poignée de la porte d'accès à l'extérieur est cassée.	Remplacer la poignée cassée de la porte.		200,00 €	Fait juillet 2019
Local MNS	Coté Femmes, 3 dalles de faux plafonds manquantes ou abimées.	Remettre 3 dalles de faux plafond.		330,00 €	Fait juillet 2019
Toilettes Hommes vestiaires collectifs	1 dalle de faux plafond abimée.	Remplacer 1 dalle de faux plafond.		110,00 €	Fait juillet 2019
Restaurant + WC + vestiaire personnel	1 sèche-mains hors service.	Sèche-mains à réparer.		pm	Fait juillet 2019
Local gestionnaire restaurant	Peinture du mur endommagée et dalles faux-plafond manquantes ou endommagées.	Refaire la peinture sur un mur (4 m <sup>2</sup> ) et remplacer les dalles de faux plafond (6 m <sup>2</sup> )		1 200,00 €	Vue avec M Collet le 22/01/2020



Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

DESIGNATION	COMMENTAIRES	A REALISER	PHOTOS	A charge du Délégué - Vert Marine	Remarques
Local stockage produits pour patinoire	Les produits chimiques ne sont pas tous stockés sur des bacs de rétention.	Ranger les produits chimiques par type (acide - basique) sur bacs de rétention.		pm	Fait bac de rétention installé en 12 2019
Couloirs locaux patinoires côté locaux du personnel	10 dalles du faux plafond sont abîmées.	Remplacer 10 dalles du faux plafond.		1 100,00 €	Fait juillet 2019
Local stockage produits pour bowling dans la machinerie	Les produits chimiques ne sont pas tous stockés sur des bacs de rétention.	Ranger les produits chimiques par type (acide - basique) sur bacs de rétention.		pm	Fait bac de rétention installé en 12 2019
Bureaux Administration	Local PC Sécurité : sol souffié sur 5 m <sup>2</sup> et dalles plafonds hors d'usage sur 4 m <sup>2</sup> .	Refaire 5 m <sup>2</sup> de sol PVC et 4 m <sup>2</sup> de dalles de faux plafond.		990,00 €	Faux Plafond fait en juillet 2019 Sol pvc en attente
Zone fitness	Casiers de vestiaires hors d'usage (portes et verrous - 6/30)	Rénover les portes et verrous des casiers		900,00 €	Fait en juillet en 2019



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

DESIGNATION	COMMENTAIRES	A REALISER	PHOTOS	A charge du Déléguéaire - Vert Marine	Remarques
Salle cardio-training et salle de musculation.	La peinture du bas du mur vitré est cloquée.	Peinture à refaire sur 2 m <sup>2</sup> et 1 m <sup>2</sup> .		225,00 €	Fait en juillet 2019
Vestiaires et WC Fitness Femmes et Hommes	12 dalles de faux plafond sont endommagées ou manquantes (dalles de 1200 x 600 mm) et 1 porte de casier manquante.	Remplacer les 12 dalles de faux plafond et la porte de casier.		1 200,00 €	Fait juillet 2019
Toiture	Avaloirs d'eau pluviale bouchés, rétention d'eau en toiture.	Nettoyer les grilles de avaloirs.		pm	Fait juin 2019 par la société ATILLA





Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

DESIGNATION	Etat / Performance/ Remplacement	COMMENTAIRES	A REALISER	PHOTOS	A charge du Déléguéaire - Vert Marine	A charge de la CASQ (pour information)						
<b>Récupérateur à condensation sur les Fumées</b>	<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>NS</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>S</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>3 à 4 ans</td> </tr> </table>	1	NS	2	S	3	3 à 4 ans	<p>1 récupérateur commun aux 2 chaudières Type TotalEco Turbo Modèle 07 Puissance Nominale : 940 kWc Puissance thermique maxi valorisable: ≈ 140 kW</p> <p>Valorisation de l'énergie sur le bassin Ludique, équipement alimenté en permanence en eau directe de piscine (Rendement global de chaudière amélioré de 8%)</p> <p>Pompe de charge Spécial piscine située en local technique traitement d'eau</p> <p>Moteur de ventilateur en fonctionnement via le contrôleur de débit</p> <p>Réseau hydraulique muni d'un compteur d'énergie thermique – Relevé manuel (2 192 MWh Utile valorisée en 9 ans – soit 244 MWh/an* (≈8% du global fourni par la Chaudière gaz naturel)</p> <p>Dégradations et oxydations importantes en partie basse</p>	<p>Fonctionnement Nominal à vérifier</p> <p>Traiter les éléments corrodés. Trace d'oxydation au sol</p>	   	<p>X</p> <p>Fait en juin 2020</p>	
1	NS											
2	S											
3	3 à 4 ans											

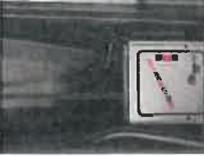
**PRODUCTION D'ENERGIE FRIGORIFIQUE POUR LA GLACE PATINOIRE**

DESIGNATION	Etat/ Performance/ Remplacement	COMMENTAIRES	A REALISER	PHOTOS	A charge du Délégué - Vert Marine	A charge de la CASQ (pour information)						
<p><u>Skid (installation à l'arrêt)</u></p> <table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>S</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>S</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>S à 8 ans</td> </tr> </table>	1	S	2	S	3	S à 8 ans	<p>Skid préfabriqué avec 4 compresseurs à vis Traces d'oxydation sur les conduits et équipements</p> <p>Fluide : R134A ou HFC 134A Tétrafluoroéthane Hydrocarbure halogéné de formule brute C<sub>2</sub>H<sub>2</sub>F<sub>4</sub></p> <p>ODP = 0 GWP = 1430 (Influence forte sur l'effet de serre)</p> <p>490 KG de R134A</p> 	<p>Traiter les éléments corrodés pour éviter de plus fortes dégradations</p> <p>Reprise de peinture lors des arrêts techniques</p> <p>Le R134A n'est pas concerné par la F-GAS, il est actuellement utilisable au-delà de 2030.</p> <p>Toutefois, on observe une forte hausse des prix générés par des pénuries sur les fluides HFC</p> <p>Le GWP étant élevé, des travaux sont à envisager sur la période 2025/2030 avec :</p> <p>Soit un fluide de remplacement de type HFO mais coûteux à terme</p> <p>Soit une installation neuve avec un fluide naturel CO<sub>2</sub> ou NH<sub>3</sub>, à ODP nul et au GWP de 0 ou 1</p>	   	<p>Fait</p> <p>Fait</p>	<p>De 150 à 250 k€HT</p> <p>850 k€HT</p>	
1	S											
2	S											
3	S à 8 ans											



Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

DESIGNATION	Etat/ Performance/ Remplacement	COMMENTAIRES	A REALISER	PHOTOS	A charge du Délégué -Vert Marine	A charge de la CASQ (pour information)
Grilles de soufflage et de diffusion - Grille de reprise d'air	1	<p>De nombreuses grilles de sol sont en mauvais état</p> <p>A noter que certains sont tranchants et donc à risque pour les baigneurs, pieds nus</p> <p>La conception du soufflage sur les vitrages avec des reprises basses en opposition est conforme aux dispositions techniques optimales.</p> <p>Toutefois, il manque des reprises hautes (25/30 % du débit total) et des zones ne sont pas correctement ventilées</p>	<p>Nous préconisons un remplacement des grilles de soufflage très détériorées avec mise en place de renfort en aluminium anodisé</p> <p>Des traces d'oxydation apparaissent sur les grilles, il faut les nettoyer 1 fois par mois pour éviter que des pigments de résidus chlorés ne restent sur la grille et ne la piquent à terme</p> <p>Sans modifier le débit global de traitement d'air, des reprises hautes assurant une destratification de la halle des bassins.</p> <p>Complétés par des soufflages et des reprises dans les zones non ventilées</p> <p>Ces prestations ont aussi des incidences importantes sur des corps d'état non techniques</p>	<p>Grilles de soufflage</p>  <p>Grilles de reprise</p> 	Fait	12 K€ HT
	2					
	3					

DESIGNATION	Etat / Performance/ Remplacement	COMMENTAIRES	A REALISER	PHOTOS	A charge du Déléguéaire - Vert Marine	A charge de la CASQ (pour information)						
Centrale de traitement d'air des annexes & vestiaires piscine	<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>B</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>M</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>&gt; 9 ans</td> </tr> </table>	1	B	2	M	3	> 9 ans	<p>La centrale de traitement d'air d'un débit de 17 650 m<sup>3</sup>/h est de marque TOUSSAINT NYSENNE. Elle fonctionne en tout air neuf (TAN).</p> <p>Deux batteries Eau Chaude équipent la CTA, la 1<sup>ère</sup> raccordée à la valorisation énergétique issue de la patinoire, la 2<sup>ème</sup> raccordée au réseau de chaleur issu de la chaufferie gaz.</p> <p>Elle est munie d'un échangeur rotatif (à l'arrêt avec apparition d'un défaut sur le coffret de commande du moteur)</p> <p>L'échangeur rotatif est à l'arrêt, d'où une performance énergétique dégradée de la CTA.</p> <p>La CTA est muni de motorisations PV/GV</p> <p>L'extérieur et l'intérieur de la centrale sont en bon état</p>	<p><b>L'échangeur rotatif doit impérativement être remis en service.</b></p> <p>Pour ce type de centrale traitement les espaces sanitaires et douches, nous préconisons des échangeurs à plaques qui sont réellement en fonctionnement tout air neuf, sans mélange possible.</p> <p>Par contre la disponibilité de place est insuffisante pour remplacer en lieu et place l'échangeur rotatif par un échangeur à plaques.</p>	 <p>Boîtier de commande de l'échangeur rotatif en défaut</p>  <p>Intérieur de la CTA</p>	Fait	
1	B											
2	M											
3	> 9 ans											



**EXTRACTION MECANIQUE DES BACS TAMPONS**

DESIGNATION	Etat / Performance/ Remplacement	COMMENTAIRES	A REALISER	PHOTOS	A charge du Délégué - Vert Marine	A charge de la CASQ (pour information)						
<b>Ventilateurs pour bacs tampons</b>	<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>S</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>S</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>3 à 4 ans</td> </tr> </table>	1	S	2	S	3	3 à 4 ans	<p>Les bacs tampons sont tous munis d'extracteurs en matériau plastique.</p> <p>Des préfiltres permettent de capter les particules Organochlorées volatiles avant leur rejet vers l'extérieur.</p> <p>Les filtres, sont jugés trop petits (plus de débit disponible pour les bacs tampons) et ne sont pas utilisés par l'exploitant technique (Filtre média non installé).</p>	<p>Certains ventilateurs sont à remplacer</p> <p>Les filtres doivent être remplacés par des modèles plus grands</p>		Fait en aout 2020	6,0 K€ HT
1	S											
2	S											
3	3 à 4 ans											



**PARTIE TECHNIQUE TRAITEMENT D'EAU**

DESIGNATION	Etat / Performance/ Remplacement	COMMENTAIRES	A REALISER	PHOTOS	A charge du Délégué - Vert Marine	A charge de la CASQ (pour information)						
<u>LOCAL PRODUIT DESINFECTANT</u>	<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>NS</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>2 ans</td> </tr> </table>	1	NS	2	-	3	2 ans	<p>Travaux de remplacement en cours. Cuve de stockage chlore non étanche à l'air (trappe). Supportage oxydé. Absence d'évent sur extérieur.</p>	<p>Fermer et assurer étanchéité à l'air de la trappe. Remplacer le supportage. Créer un évent.</p>	  	<p>Cuve remplacé</p> <p>Fait</p>	
1	NS											
2	-											
3	2 ans											



Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

DESIGNATION	Etat / Performance/ Remplacement	COMMENTAIRES	A REALISER	PHOTOS	A charge du Délégué - Vert Marine	A charge de la CASQ (pour information)						
<b>Local produit acide</b>	<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>NS</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>0 à 2 ans</td> </tr> </table>	1	NS	2	-	3	0 à 2 ans	<p>Supportage oxydé. Traversées de paroi non rebouchées, local classé à risque CF 1h.</p>	<p>Remplacer le supportage. Reboucher traversées de paroi (ciment, mousse CF).</p>		Fait	
1	NS											
2	-											
3	0 à 2 ans											



Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

DESIGNATION	Etat / Performance/ Remplacement	COMMENTAIRES	A REALISER	PHOTOS	A charge du Délégué - Vert Marine	A charge de la CASQ (pour information)
<u>Hall bassins</u>	1	NS	Manque étiquette arrêt d'urgence filtration sortie pédiluve.  Couleur de l'eau des bassins verte.  Manque grille de protection sur descentes de goulotte bassin thermoludique.	   	fait	
	2	NS				
	3	2 ans				
			Poser étiquette.  Contrôler traitement chloration, floculant, nettoyage masse filtrante.  Poser grille de goulotte et/ou croisillon sur charge descente.		Pb Phosphate tjrs présent	1.5 k€



#### 4.5. Les travaux réalisés dans le cadre du Gros Entretien Renouvellement (GER)

Au cours de cette année 2020, nous avons dû procéder à plusieurs renouvellements techniques ou de matériel afin d'assurer la continuité de l'exploitation.

##### 4.5.1. Les dépenses réalisées dans le cadre du GER

###### P3 MATERIEL D'EXPLOITATION

Descriptif de l'intervention	Montant	Date
Remplacement chaudière basse température	3 355,00 €	13/01/2020
Remplacement détecteur volumétrique	205,00 €	29/01/2020
Remplacement disjoncteur	1 051,77 €	30/01/2020
Remplacement panneau de douche	509,14 €	31/01/2020
Remplacement module système de régulation	2 236,80 €	14/02/2020
Remplacement garniture pompe	533,00 €	28/02/2020
Remplacement pompe doseuse	1 996,22 €	02/03/2020
Rectification siège grain fixe sur pompe ludique	378,00 €	27/03/2020
Remplacement circulateur	1 021,52 €	31/03/2020
Remplacement pompe	684,00 €	10/06/2020
Remplacement pompe	828,00 €	18/06/2020
Remplacement ventilation centrifuge	1 666,00 €	30/06/2020
Remplacement d'un kriwan compresseur	922,00 €	09/07/2020
Remplacement pompe	396,00 €	31/07/2020
Remplacement moteur	884,00 €	31/07/2020
Variateur de vitesse	553,27 €	31/08/2020
<b>TOTAL DE L'ANNEE</b>	<b>17 219,72 €</b>	

###### P3 RENOUVELLEMENT MATERIEL D'EXPLOITATION

Descriptif de l'intervention	Montant facture	Date facture
Remplacement téléphone bassin	294,81 €	30/01/2020
Remplacement sonde	742,50 €	31/07/2020
<b>TOTAL DE L'ANNEE</b>	<b>1 037,31 €</b>	



#### 4.6. La sécurité

Nous portons une très grande attention à la sécurité des usagers.

Afin de sécuriser les usagers et le personnel, nous avons mis en place des agents de sécurité, lors des ouvertures au public durant les vacances scolaires et tous les mercredis et week-ends de l'année. Un agent de sécurité est toujours présent les samedis et dimanches pendant la période scolaire.

Un deuxième vient en renfort lors des petites vacances scolaires et de la période estivale et cela chaque jour de la semaine. De plus, notre équipe de bassin assure au quotidien, la sécurité aux bords des bassins, faisant respecter le règlement intérieur.

#### 5. Qualité de service

##### 5.1. Les avis généraux sur la BUL

L'année 2020 avec la période covid ne permet pas d'avoir un avis objectif de nos usagers. Toutefois, nous avons répondu à toutes les réclamations que nous avons pu avoir.

##### 5.1. Le questionnaire Vert Marine

Conformément au contrat, la qualité du service mis en place par le délégataire est appréciée selon les critères suivants :

- la propreté et l'hygiène ;
- les horaires d'ouverture ;
- les compétences et la disponibilité du personnel.

Le délégataire a mis en place des questionnaires de satisfaction à l'attention des usagers afin de s'assurer que le service est exploité conformément à ces critères.

Les usagers ont accès à un questionnaire de satisfaction systématique sur le site internet de l'établissement. Ces résultats sont alors analysés, et nous mettons en place si besoin des actions correctives afin d'améliorer les points identifiés comme insatisfaisants.

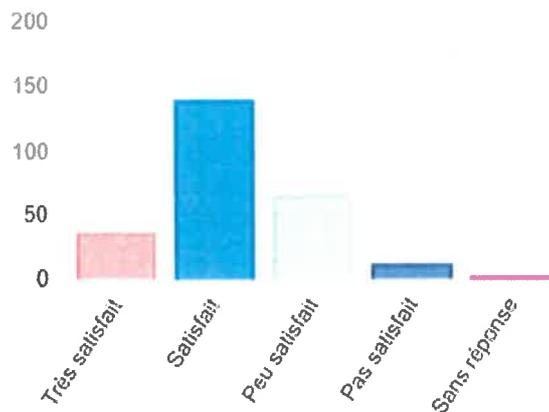
Ci-dessous un extrait des résultats recueillis au cours de l'année, sachant que sur l'ensemble des personnes ayant répondu à ce questionnaire, toutes ne sont pas concernées par les activités.



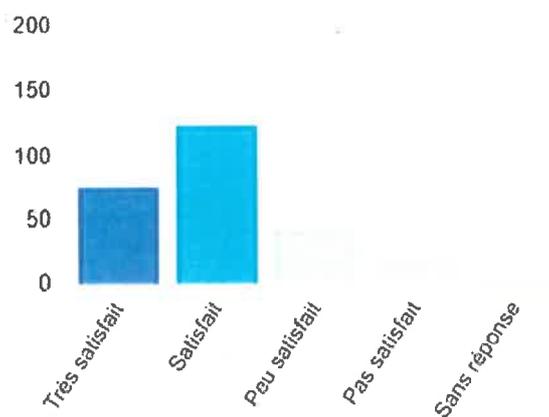


### 5.2. Avis général

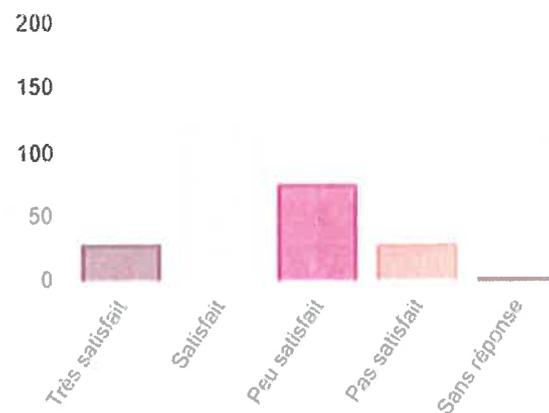
D'une manière générale, êtes-vous satisfait de l'établissement ?



### Les compétences et la disponibilité du personnel

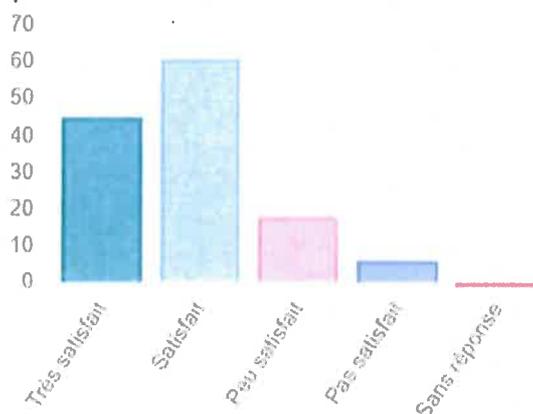


### La propreté et l'hygiène

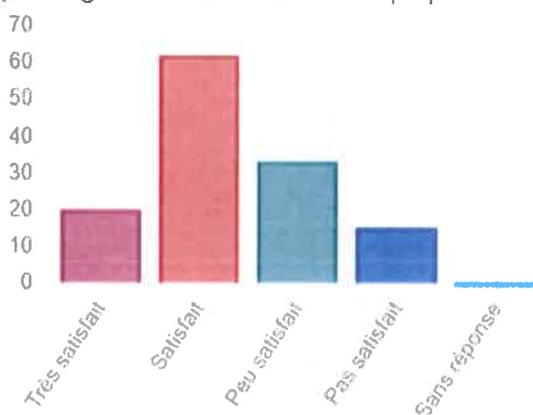




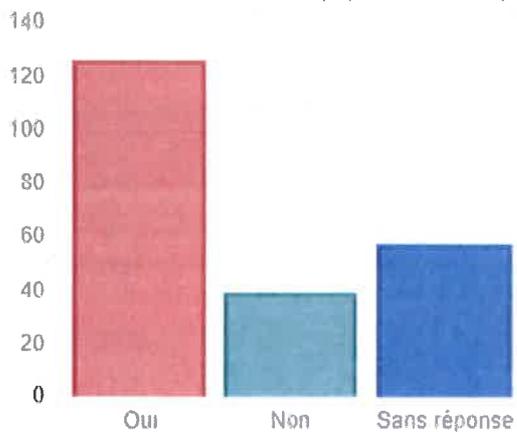
### La qualité des cours



### Le planning et la diversité des activités proposées



### Recommanderiez-vous cet équipement à vos proches ?





## 6. Opérations de marketing et de communication

### 6.1 Plan de communication annuel

Notre plan de communication prend en compte l'utilisation de la majorité des supports de communication à disposition dans la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois. Ces supports sont utilisés dans deux optiques différentes : la première concerne l'aspect commercial et la mise en avant des offres réalisées dans l'année, la seconde a pour but d'étendre la notoriété de l'établissement.

De plus, nous avons cherché à créer un lien direct avec nos clients, c'est pourquoi nous avons accentué notre présence sur les réseaux sociaux, nous permettant d'allier proximité et communication de notoriété.

### 6.2 Facebook

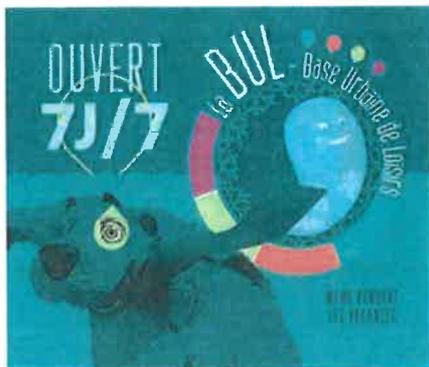
Les réseaux sociaux sont pour nous un moyen de communiquer efficacement auprès de nos clients, mais représente également une opportunité de mieux les comprendre, et d'interagir plus facilement avec eux. C'est pourquoi nous sommes restés très attentif à notre communication via l'outil Facebook, et que notre stratégie nous a permis de passer la barre des 14 000 personnes suivant notre page.

Facebook permet également d'apporter une réponse rapide aux différentes questions des clients, ce qui renforce leur satisfaction, mais également leur confiance, ce qui est essentiel à nos yeux. Dans cette optique, nous nous efforçons donc de répondre le plus rapidement possible, c'est pourquoi nous avons décidé de toujours garder un taux de réponse compris entre 90 et 100%.

Les différentes animations et les événements y sont relayés. Ces publications permettent de démontrer à la clientèle le dynamisme de l'établissement, et mettent en avant nos différentes activités, entretenant une forme de veille auprès des abonnés de notre page.

Facebook c'est également la possibilité de toucher des cibles plus largement, notamment au travers de l'achat d'espaces publicitaires nous permettant d'élargir la résonance de nos publications. Ainsi, selon le type d'événement, d'opération commerciale, ou tout simplement de publication nous pouvons élargir sa portée tout en ciblant les personnes à toucher prioritairement. Cela nous permet de paramétrer notre audience selon nos critères, qui vont différer si la publication touche notre univers patinoire, ou aquatique ou encore fitness. Cette année nous avons donc continué à utiliser régulièrement cet outil.

Enfin, nous sommes conscients de l'évolution des réseaux sociaux aujourd'hui, et notamment la migration des plus jeunes vers d'autres applications que Facebook.





## 6.2. Partenariats

Il est important pour nous d'associer notre image aux acteurs du territoire Saint-Quentinois, c'est pourquoi nous avons mis en place des partenariats avec différentes associations .

Il est également important pour nous de soutenir les associations locales, et de nouer des liens avec leurs adhérents, c'est pourquoi nous avons également établi des conventions de partenariat avec l'association des coureurs du parc d'Isle, ainsi que l'association des retraités dynamiques.

Cela leur permet de disposer d'avantages dans notre structure, qu'ils peuvent proposer à leurs adhérents, et ainsi les amener plus facilement et plus régulièrement au sein de notre établissement.

## 6.3. Mécénat destiné à aider les établissements scolaires et associations

Il n'y a pas eu de partenariat du fait de la situation sanitaire

# 7. Animations et évènements

## 7.1. Piscine

L'année 2020 n'a pas permis de faire d'évènement.

## 7.2. Patinoire

L'année 2020 n'a pas permis de faire d'évènement.

## 7.3. Privatisations

Avant le 15 mars 2020, nos salles de séminaires sont régulièrement occupées par notre partenaire principal qu'est Weight Watchers et ALM. Ces deux partenariats se sont arrêtés pendant la période Covid.

Nous donnons également la possibilité à nos clients de privatiser nos différents espaces, qu'il s'agisse de l'espace aquatique ou encore de la patinoire.



Pour  
réaliser  
des



événements de qualité et pouvoir offrir une prestation complète à nos clients, nous travaillons en collaboration avec le Resto BUL, ce qui nous permet d'offrir une prestation complète à nos clients en y intégrant le repas.





## 7.3.1. CA mensuel des privatisations

	CA 2020	CA 2019	COMPARATIF N-1
Janvier	2 341,23 €	5 355,00 €	- 3 013, 77 €
Février	2 145,00 €	2 468,00 €	-323,00 €
Mars	1010,00 €	2 540,00 €	
Avril		1 750,00 €	
Mai		4 464,00 €	
Juin		3 465,00 €	
Juillet		0,00 €	
Août		2 945,00 €	
Septembre		3 504,00 €	
Octobre		2 690,00 €	
Novembre		4 118,70 €	
Décembre		1920,00 €	

Le chiffre d'affaires réalisé en 2020 avec les privatisations s'élève donc à 5 496,23 €.

## 8. Bilan financier

L'année 2020 ayant été marquée par de nombreuses fermetures liées à la crise sanitaire, nous ne ferons pas de commentaires sur les comptes.

## 8.1. Bilan financier de l'activité piscine par rapport à N-1

## 8.1.1. Le détail des produits de l'activité piscine par rapport à l'année N-1

PRODUITS	01/01/2020 31/12/2020	01/01/2019 31/12/2019	VARIATION	
Entrées piscine	164 961,72 €	524 958,73 € -	<b>359 997,01 €</b>	<b>-68,58%</b>
Activités piscine	33 632,65 €	106 344,33 € -	<b>72 711,68 €</b>	<b>-68,97%</b>
Remboursement Covid	<b>9 703,90 €</b>	- €	<b>9 703,90 €</b>	<b>0,00%</b>
Locations lignes d'eau	2 156,25 €	8 418,75 € -	<b>6 262,50 €</b>	<b>-74,39%</b>
Ventes boutiques	1 362,84 €	2 521,54 € -	<b>1 158,70 €</b>	<b>-45,95%</b>
Commissions et courtages	1 261,17 €	3 569,30 € -	<b>2 308,13 €</b>	<b>-64,67%</b>
Locations cafétéria	39 698,79 €	39 698,82 € -	<b>0,03 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>Piscine</b>	<b>233 369,52 €</b>	<b>685 511,47 € -</b>	<b>452 141,95 €</b>	<b>-65,96%</b>
Contribution	520 182,77 €	594 871,88 € -	<b>74 689,11 €</b>	<b>-12,56%</b>
<b>Contribution / Dotation à la régie</b>	<b>520 182,77 €</b>	<b>594 871,88 € -</b>	<b>74 689,11 €</b>	<b>-12,56%</b>
Produits divers	1 283,79 €	616,19 €	667,60 €	108,34%
Remboursement chômage partiel	60 814,51 €			
Transferts de charges	14 060,34 €	58 959,77 € -	<b>44 899,43 €</b>	<b>-76,15%</b>
<b>Produits divers</b>	<b>76 158,64 €</b>	<b>59 575,96 €</b>	<b>16 582,68 €</b>	<b>27,85%</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>829 710,93 €</b>	<b>1 339 959,31 € -</b>	<b>510 248,38 €</b>	<b>-38,08%</b>



8.1.2. Le détail des charges de l'activité piscine par rapport à l'année N-1

CHARGES	01/01/2020 31/12/2020	01/01/2019 31/12/2019	VARIATION	
Eau	34 196,29 €	79 433,70 € -	45 237,41 €	-56,95%
Electricité	93 091,24 €	169 963,33 € -	76 872,09 €	-45,23%
Gaz	44 643,05 €	116 262,83 € -	71 619,78 €	-61,60%
<b>Fluides</b>	<b>171 930,58 €</b>	<b>365 659,86 € -</b>	<b>193 729,28 €</b>	<b>-52,98%</b>
Produits de traitement de l'eau	14 270,35 €	26 834,45 € -	12 564,10 €	-46,82%
Fournitures et petits équipements	7 455,34 €	15 706,46 € -	8 251,12 €	-52,53%
Fournitures administratives	348,16 €	1 854,89 € -	1 506,73 €	-81,23%
Billetterie	3 739,20 €	2 429,21 €	1 309,99 €	53,93%
Achats de marchandises	3 247,75 €	1 677,67 €	1 570,08 €	93,59%
Vêtements de travail	2 350,53 €	711,26 €	1 639,27 €	230,47%
<b>Achats</b>	<b>31 411,33 €</b>	<b>49 213,94 € -</b>	<b>17 802,61 €</b>	<b>-36,17%</b>
Sous traitance générale	5 611,10 €	6 403,55 € -	792,45 €	-12,38%
Sous traitance cours	- €	13 694,25 € -	13 694,25 €	-100,00%
Sous traitance surveillance	13 795,93 €	20 519,08 € -	6 723,15 €	-32,77%
Sous traitance analyse eau	2 706,49 €	6 853,04 € -	4 146,55 €	-60,51%
Visite technique obligatoire	3 814,02 €	9 097,66 € -	5 283,64 €	-58,08%
Redevances	10 149,06 €	14 353,52 € -	4 204,46 €	-29,29%
Locations	10 082,90 €	11 079,86 € -	996,96 €	-9,00%
Mise à disposition véhicule	1 600,20 €	2 268,00 € -	667,80 €	-29,44%
Renouvellement	11 979,08 €	35 443,68 € -	23 464,60 €	-66,20%
Renouvellement matériel d'exploitation	1 037,31 €	8 384,87 € -	7 347,56 €	-87,63%
Entretien et réparations	30 087,28 €	84 515,47 € -	54 428,19 €	-64,40%
Maintenance	16 422,84 €	35 570,02 € -	19 147,18 €	-53,83%
Assurances	3 167,19 €	4 228,20 € -	1 061,01 €	-25,09%
Documentation générale	- €	- €	- €	0,00%
<b>Services extérieurs</b>	<b>110 453,40 €</b>	<b>252 411,20 € -</b>	<b>141 957,80 €</b>	<b>-56,24%</b>
Honoraires	1 747,84 €	5 115,91 € -	3 368,07 €	-65,84%
Personnel intérimaire	- €	3 589,81 € -	3 589,81 €	-100,00%
Frais administratifs et de gestion	46 538,27 €	63 776,66 € -	17 238,39 €	-27,03%
Publicité et communication	5 765,75 €	22 778,60 € -	17 012,85 €	-74,69%
Frais de transports	- €	468,51 € -	468,51 €	-100,00%
Frais de déplacements	1 124,02 €	4 530,43 € -	3 406,41 €	-75,19%
Frais postaux	384,97 €	1 071,54 € -	686,57 €	-64,07%
Télécom	1 641,06 €	3 090,36 € -	1 449,30 €	-46,90%
Commissions chèques vacances	232,09 €	587,32 € -	355,23 €	-60,48%
Commissions bancaires	2 102,81 €	4 678,86 € -	2 576,05 €	-55,06%
Cotisations	500,00 €	1 620,00 € -	1 120,00 €	-69,14%
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>60 036,81 €</b>	<b>111 308,00 € -</b>	<b>51 271,19 €</b>	<b>-46,06%</b>
Taxe apprentissage	1 285,04 €	- €	1 285,04 €	0,00%
Formation professionnelle	1 827,31 €	5 683,90 € -	3 856,59 €	-67,85%
Investissement de construction	- €	1 528,21 € -	1 528,21 €	-100,00%
Comité d'entreprise	403,74 €	1 019,01 € -	615,27 €	-60,38%
Taxe sur les salaires	3 870,60 €	12 083,00 € -	8 212,40 €	-67,97%
CET	29 427,28 €	13 911,00 €	15 516,28 €	111,54%
Ordures ménagères	6 407,15 €	9 268,88 € -	2 861,73 €	-30,87%
Taxes diverses	620,75 €	811,56 € -	190,81 €	-23,51%
<b>Impôts et taxes</b>	<b>43 841,87 €</b>	<b>44 305,56 € -</b>	<b>463,69 €</b>	<b>-1,05%</b>
Prestation de mains d'œuvre	234 138,52 €	415 314,98 € -	181 176,46 €	-43,62%
Médecine du travail - Pharmacie	1 944,52 €	3 261,30 € -	1 316,78 €	-40,38%
Autres charges de personnel	- €	5 565,00 € -	5 565,00 €	-100,00%
<b>Charges de personnel</b>	<b>236 083,04 €</b>	<b>424 141,28 € -</b>	<b>188 058,24 €</b>	<b>-44,34%</b>
Charges diverses	3 623,52 €	978,96 €	2 644,56 €	270,14%
Valeur nette comptable	936,06 €	-	936,06 €	0,00%
Provision pour risques	34 246,57 €	-	34 246,57 €	0,00%
Amortissements techniques et financiers	1 325,01 €	4 282,54 € -	2 957,53 €	-69,06%
<b>Charges diverses</b>	<b>40 131,16 €</b>	<b>5 261,50 €</b>	<b>34 869,66 €</b>	<b>662,73%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>693 888,19 €</b>	<b>1 252 301,34 € -</b>	<b>558 413,15 €</b>	<b>-44,59%</b>



### 8.1.3. Le compte de résultat de l'activité piscine par rapport à l'année N-1

COMPTE DE RESULTAT	01/01/2020 31/12/2020	01/01/2019 31/12/2019	VARIATION	
Recettes piscine	233 369,52 €	685 511,47 € -	<b>452 141,95 €</b>	<b>-65,96%</b>
Contribution / Dotation à la régie	520 182,77 €	594 871,88 € -	<b>74 689,11 €</b>	<b>-12,56%</b>
Produits divers	76 158,64 €	59 575,96 €	16 582,68 €	27,83%
<b>Produits</b>	<b>829 710,93 €</b>	<b>1 339 959,31 € -</b>	<b>510 248,38 €</b>	<b>-38,00%</b>
Fluides	171 930,58 €	365 659,86 € -	193 729,28 €	-52,98%
Achats	31 411,33 €	49 213,94 € -	17 802,61 €	-36,17%
Services extérieurs	110 453,40 €	252 411,20 € -	141 957,80 €	-56,24%
Autres services extérieurs	60 036,81 €	111 308,00 € -	51 271,19 €	-46,06%
Impôts et taxes	43 841,87 €	44 305,56 € -	463,69 €	-1,05%
Charges de personnel	236 083,04 €	424 141,28 € -	188 058,24 €	-44,34%
Charges diverses	40 131,16 €	5 261,50 €	<b>34 869,66 €</b>	<b>662,73%</b>
<b>Charges</b>	<b>693 888,19 €</b>	<b>1 252 301,34 € -</b>	<b>558 413,15 €</b>	<b>-44,59%</b>
<b>TOTAL RESULTAT</b>	<b>135 822,74 €</b>	<b>87 657,97 €</b>	<b>48 164,77 €</b>	<b>54,95%</b>

### 8.2. Bilan financier de l'activité patinoire par rapport à l'année N-1

#### 8.2.1. Le détail des produits de l'activité patinoire par rapport à l'année N-1

PRODUITS	01/01/2020 31/12/2020	01/01/2019 31/12/2019	VARIATION	
Entrées patinoire	50 984,07 €	105 904,96 € -	<b>54 920,89 €</b>	<b>-51,06%</b>
Locations patins	19 936,95 €	33 884,48 € -	<b>13 947,52 €</b>	<b>-41,16%</b>
Activités patinoires	4 043,16 €	22 789,74 € -	<b>18 746,58 €</b>	<b>-82,26%</b>
Remboursement Covid	<b>5 085,93 €</b>	- €	<b>5 085,93 €</b>	<b>0,00%</b>
Location kartings	- €	1 826,25 € -	<b>1 826,25 €</b>	<b>-100,00%</b>
Heures de glace	5 621,87 €	29 349,76 € -	<b>23 727,89 €</b>	<b>-80,85%</b>
Ventes boutiques	37,91 €	306,75 € -	<b>268,84 €</b>	<b>-87,64%</b>
Restauration	3 380,85 €	5 001,24 € -	<b>1 620,39 €</b>	<b>-32,40%</b>
Commissions et courtages	- €	97,13 € -	<b>97,13 €</b>	<b>-100,00%</b>
Divers patinoire	172,33 €	403,42 € -	<b>231,09 €</b>	<b>-57,28%</b>
<b>Patinoire</b>	<b>79 091,22 €</b>	<b>199 563,73 € -</b>	<b>120 472,51 €</b>	<b>-60,37%</b>
<b>Contribution</b>	<b>114 095,63 €</b>	<b>247 863,28 € -</b>	<b>133 767,65 €</b>	<b>-53,97%</b>
<b>Contribution / Dotation à la régie</b>	<b>114 095,63 €</b>	<b>247 863,28 € -</b>	<b>133 767,65 €</b>	<b>-53,97%</b>
Produits divers	534,65 €	148,40 €	386,25 €	260,28%
Remboursement chômage partiel	29 221,29 €	- €	29 221,29 €	0,00%
Transferts de charges	6 540,06 €	25 051,17 € -	<b>18 511,11 €</b>	<b>-73,89%</b>
<b>Produits divers</b>	<b>36 296,00 €</b>	<b>25 199,57 €</b>	<b>11 096,43 €</b>	<b>44,03%</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>229 487,85 €</b>	<b>472 626,58 € -</b>	<b>243 143,73 €</b>	<b>-51,45%</b>



8.2.2. Le détail des charges de l'activité patinoire par rapport à l'année N-1

CHARGES	01/01/2020 31/12/2020	01/01/2019 31/12/2019	VARIATION	
Eau	6 411,81 €	14 893,82 € -	8 482,01 €	-56,95%
Electricité	101 542,16 €	185 144,22 € -	83 602,06 €	-45,16%
Gaz	13 795,72 €	31 712,03 € -	17 916,31 €	-56,50%
<b>Fluides</b>	<b>121 749,69 €</b>	<b>231 750,07 € -</b>	<b>110 000,38 €</b>	<b>-47,47%</b>
Fournitures et petits équipements	2 969,37 €	5 095,67 € -	2 126,30 €	-41,73%
Fournitures administratives	145,04 €	712,19 € -	567,15 €	-79,63%
Billetterie	1 558,00 €	1 012,18 €	545,82 €	53,93%
Achats de marchandises	- €	- €	- €	0,00%
Vêtements de travail	990,37 €	322,89 €	667,48 €	206,72%
Achats restauration	2 787,54 €	2 645,19 €	142,35 €	5,38%
<b>Achats</b>	<b>8 450,32 €</b>	<b>9 788,12 € -</b>	<b>1 337,80 €</b>	<b>-13,67%</b>
Sous traitance générale	1 486,79 €	2 642,79 € -	1 156,00 €	-43,74%
Sous traitance surveillance	3 345,22 €	8 549,60 € -	5 204,38 €	-60,87%
Visite technique obligatoire	1 589,17 €	3 790,70 € -	2 201,53 €	-58,08%
Redevances	4 228,70 €	5 980,63 € -	1 751,93 €	-29,29%
Locations	2 074,67 €	3 226,59 € -	1 151,92 €	-35,70%
Mise à disposition véhicule	666,75 €	945,00 € -	278,25 €	-29,44%
Renouvellement	3 519,00 €	4 854,77 € -	1 335,77 €	-27,51%
Renouvellement matériel d'exploitation	- €	2 780,47 € -	2 780,47 €	-100,00%
Entretien et réparations	7 137,14 €	40 143,11 € -	33 005,97 €	-82,22%
Maintenance	6 780,04 €	9 494,29 € -	2 714,25 €	-28,59%
Assurances	737,18 €	1 761,75 € -	1 024,57 €	-58,16%
Documentation générale	- €	- €	- €	0,00%
<b>Services extérieurs</b>	<b>31 564,66 €</b>	<b>84 169,70 € -</b>	<b>52 605,04 €</b>	<b>-62,50%</b>
Honoraires	1 144,11 €	160,79 €	983,32 €	611,56%
Personnel intérimaire	- €	1 408,36 € -	1 408,36 €	-100,00%
Frais administratifs et de gestion	19 390,93 €	26 573,61 € -	7 182,68 €	-27,03%
Publicité et communication	2 548,23 €	12 943,93 € -	10 395,70 €	-80,31%
Frais de transports	- €	195,21 € -	195,21 €	-100,00%
Frais de déplacements	468,40 €	1 880,04 € -	1 411,64 €	-75,09%
Frais postaux	160,42 €	446,48 € -	286,06 €	-64,07%
Télécom	696,74 €	1 287,67 € -	590,93 €	-45,89%
Commissions chèques vacances	96,41 €	244,65 € -	148,24 €	-60,59%
Commissions bancaires	876,18 €	1 949,49 € -	1 073,31 €	-55,06%
Cotisations	208,33 €	675,00 € -	466,67 €	-69,14%
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>25 589,75 €</b>	<b>47 765,23 € -</b>	<b>22 175,48 €</b>	<b>-46,43%</b>
Taxe apprentissage	789,86 €	- €	789,86 €	0,00%
Formation professionnelle	1 275,77 €	3 140,45 € -	1 864,68 €	-59,38%
Investissement de construction	- €	876,29 € -	876,29 €	-100,00%
Comité d'entreprise	280,39 €	584,16 € -	303,77 €	-52,00%
Taxe sur les salaires	1 612,75 €	6 893,00 € -	5 280,25 €	-76,60%
CET	6 316,69 €	5 796,25 €	520,44 €	8,98%
Ordures ménagères	2 669,62 €	3 911,24 € -	1 241,62 €	-31,74%
Taxes diverses	3 703,49 €	3 300,81 €	402,68 €	12,20%
<b>Impôts et taxes</b>	<b>16 648,57 €</b>	<b>24 502,20 € -</b>	<b>7 853,63 €</b>	<b>-32,05%</b>
Prestation de mains d'œuvre	145 613,95 €	226 813,31 € -	81 199,36 €	-35,80%
Médecine du travail - Pharmacie	1 049,36 €	1 358,88 € -	309,52 €	-22,78%
Autres charges de personnel	- €	1 723,15 € -	1 723,15 €	-100,00%
<b>Charges de personnel</b>	<b>146 663,31 €</b>	<b>229 895,34 € -</b>	<b>83 232,03 €</b>	<b>-36,20%</b>
Charges diverses	1 549,78 €	407,18 €	1 142,60 €	280,61%
Valeur nette comptable	356,22 €	-	356,22 €	0,00%
Provision pour risques	30 566,90 €	-	30 566,90 €	0,00%
Amortissements techniques et financiers	617,05 €	2 540,81 € -	1 923,76 €	-75,71%
<b>Charges diverses</b>	<b>33 089,95 €</b>	<b>2 947,99 €</b>	<b>30 141,96 €</b>	<b>1022,46%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>383 756,25 €</b>	<b>630 818,65 € -</b>	<b>247 062,40 €</b>	<b>-39,17%</b>



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

### 8.2.3. Le compte de résultat de l'activité patinoire par rapport à l'année N-1

COMPTE DE RESULTAT	01/01/2020 31/12/2020	01/01/2019 31/12/2019	VARIATION	
Recettes patinoire	79 091,22 €	199 563,73 € -	<b>120 472,51 €</b>	<b>-60,37%</b>
Contribution / Dotation à la régie	114 095,63 €	247 863,28 € -	<b>133 767,65 €</b>	<b>-53,97%</b>
Produits divers	36 296,00 €	25 199,57 €	11 096,43 €	44,03%
<b>Produits</b>	<b>229 482,85 €</b>	<b>472 626,58 € -</b>	<b>243 143,73 €</b>	<b>-51,45%</b>
Fluides	121 749,69 €	231 750,07 € -	110 000,38 €	-47,47%
Achats	8 450,32 €	9 788,12 € -	1 337,80 €	-13,67%
Services extérieurs	31 564,66 €	84 169,70 € -	52 605,04 €	-62,50%
Autres services extérieurs	25 589,75 €	47 765,23 € -	22 175,48 €	-46,43%
Impôts et taxes	16 648,57 €	24 502,20 € -	7 853,63 €	-32,05%
Charges de personnel	146 663,31 €	229 895,34 € -	83 232,03 €	-36,20%
Charges diverses	33 089,95 €	2 947,99 €	<b>30 141,96 €</b>	<b>1022,46%</b>
<b>Charges</b>	<b>383 756,25 €</b>	<b>690 818,55 € -</b>	<b>247 062,40 €</b>	<b>-39,17%</b>
<b>TOTAL RESULTAT</b>	<b>154 273,40 €</b>	<b>158 192,07 €</b>	<b>3 918,67 €</b>	<b>2,46%</b>

### 8.3. Bilan financier de l'activité forme par rapport à l'année N-1

#### 8.3.1. Le détail des produits de l'activité forme par rapport à l'année N-1

PRODUITS	01/01/2020 31/12/2020	01/01/2019 31/12/2019	VARIATION	
Espace forme	33 255,80 €	101 920,18 € -	<b>68 664,38 €</b>	<b>-67,37%</b>
Commissions et courtages	- €	58,29 € -	<b>58,29 €</b>	<b>-100,00%</b>
<b>Forme</b>	<b>33 255,80 €</b>	<b>101 978,47 € -</b>	<b>68 722,67 €</b>	<b>-67,39%</b>
Contribution	68 457,36 €	148 717,98 € -	<b>80 260,62 €</b>	<b>-53,97%</b>
<b>Contribution / Dotation à la régie</b>	<b>68 457,36 €</b>	<b>148 717,98 € -</b>	<b>80 260,62 €</b>	<b>-53,97%</b>
Produits divers	320,82 €	89,08 €	231,74 €	260,15%
Remboursement chômage partiel	19 247,16 €			
Transferts de charges	3 182,95 €	13 560,10 € -	<b>10 377,15 €</b>	<b>-76,53%</b>
<b>Produits divers</b>	<b>22 750,93 €</b>	<b>13 649,18 €</b>	<b>9 101,75 €</b>	<b>66,68%</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>124 464,09 €</b>	<b>264 345,63 € -</b>	<b>139 881,54 €</b>	<b>-52,92%</b>



8.3.2. Le détail des charges de l'activité forme par rapport à l'année N-1

CHARGES	01/01/2020 31/12/2020	01/01/2019 31/12/2019	VARIATION	
Eau	2 137,27 €	4 964,60 € -	2 827,33 €	-56,95%
Electricité	8 094,55 €	14 779,40 € -	6 684,85 €	-45,23%
Gaz	4 686,21 €	7 750,83 € -	3 064,62 €	-39,54%
<b>Fluides</b>	<b>14 918,03 €</b>	<b>27 494,83 € -</b>	<b>12 576,80 €</b>	<b>-45,74%</b>
Fournitures et petits équipements	1 766,87 €	4 248,40 € -	2 481,53 €	-58,41%
Fournitures administratives	87,05 €	427,31 € -	340,26 €	-79,63%
Billetterie	934,80 €	607,30 €	327,50 €	53,93%
Vêtements de travail	599,01 €	166,45 €	432,56 €	259,87%
<b>Achats</b>	<b>3 387,73 €</b>	<b>5 449,46 € -</b>	<b>2 061,73 €</b>	<b>-37,83%</b>
Sous traitance générale	892,09 €	1 585,65 € -	693,56 €	-43,74%
Sous traitance cours	- €	6 671,00 € -	6 671,00 €	-100,00%
Sous traitance surveillance	2 007,12 €	5 129,78 € -	3 122,66 €	-60,87%
Visite technique obligatoire	953,51 €	2 274,41 € -	1 320,90 €	-58,08%
Redevances	2 537,24 €	3 588,37 € -	1 051,13 €	-29,29%
Locations	10 585,81 €	13 292,22 € -	2 706,41 €	-20,36%
Mise à disposition véhicule	400,05 €	567,00 € -	166,95 €	-29,44%
Renouvellement	1 721,64 €	9 970,46 € -	8 248,82 €	-82,73%
Renouvellement matériel d'exploitation	- €	1 578,30 € -	1 578,30 €	-100,00%
Entretien et réparations	4 499,89 €	24 355,66 € -	19 855,77 €	-81,52%
Maintenance	3 992,14 €	7 574,62 € -	3 582,48 €	-47,30%
Assurances	442,30 €	1 057,05 € -	614,75 €	-58,16%
<b>Services extérieurs</b>	<b>28 031,79 €</b>	<b>77 644,52 € -</b>	<b>49 612,73 €</b>	<b>-63,90%</b>
Honoraires	686,46 €	96,48 €	589,98 €	611,50%
Personnel intérimaire	- €	845,02 € -	845,02 €	-100,00%
Frais administratifs et de gestion	11 634,57 €	15 944,16 € -	4 309,59 €	-27,03%
Publicité et communication	1 398,00 €	5 661,74 € -	4 263,74 €	-75,31%
Frais de transports	- €	117,13 € -	117,13 €	-100,00%
Frais de déplacements	281,07 €	1 124,05 € -	842,98 €	-74,99%
Frais postaux	96,24 €	267,80 € -	171,56 €	-64,06%
Télécom	426,22 €	772,62 € -	346,40 €	-44,83%
Commissions chèques vacances	57,75 €	146,88 € -	89,13 €	-60,68%
Commissions bancaires	525,73 €	1 169,71 € -	643,98 €	-55,05%
Cotisations	125,00 €	405,00 € -	280,00 €	-69,14%
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>15 231,04 €</b>	<b>26 550,59 € -</b>	<b>11 319,55 €</b>	<b>-42,63%</b>
Taxe apprentissage	600,72 €	- €	600,72 €	0,00%
Formation professionnelle	1 035,82 €	2 582,41 € -	1 546,59 €	-59,89%
Investissement de construction	- €	734,82 € -	734,82 €	-100,00%
Comité d'entreprise	224,18 €	489,94 € -	265,76 €	-54,24%
Taxe sur les salaires	957,65 €	5 809,00 € -	4 841,35 €	-83,34%
CET	3 790,03 €	3 477,75 €	312,28 €	8,98%
Ordures ménagères	1 601,81 €	2 464,88 € -	863,07 €	-35,01%
Taxes diverses	160,04 €	209,39 € -	49,35 €	-23,57%
<b>Impôts et taxes</b>	<b>8 380,25 €</b>	<b>15 768,19 € -</b>	<b>7 387,94 €</b>	<b>-46,85%</b>
Prestation de mains d'œuvre	110 870,26 €	193 809,73 € -	82 939,47 €	-42,79%
Médecine du travail - Pharmacie	483,01 €	815,35 € -	332,34 €	-40,76%
Autres charges de personnel	- €	1 033,90 € -	1 033,90 €	-100,00%
<b>Charges de personnel</b>	<b>111 353,27 €</b>	<b>195 658,98 € -</b>	<b>84 305,71 €</b>	<b>-43,09%</b>
Charges diverses	905,87 €	244,35 €	661,52 €	270,73%
Valeur nette comptable	306,29 €	- €	306,29 €	0,00%
Provision pour risques	3 461,96 €	- €	3 461,96 €	0,00%
Amortissements techniques et financiers	426,34 €	881,52 € -	455,18 €	-51,64%
<b>Charges diverses</b>	<b>5 100,46 €</b>	<b>1 125,87 €</b>	<b>3 974,59 €</b>	<b>353,02%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>188 402,57 €</b>	<b>349 692,44 € -</b>	<b>163 289,87 €</b>	<b>-46,10%</b>

8.3.3. Le compte de résultat de l'activité forme par rapport à l'année N-1



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

COMPTE DE RESULTAT	01/01/2020 31/12/2020	01/01/2019 31/12/2019	VARIATION	
Recettes forme	33 255,80 €	101 978,47 € -	<b>68 722,67 €</b>	<b>-67,39%</b>
Contribution / Dotation à la régie	68 457,36 €	148 717,98 € -	<b>80 260,62 €</b>	<b>-53,97%</b>
Produits divers	22 750,93 €	13 649,18 €	9 101,75 €	66,68%
<b>Produits</b>	<b>124 464,09 €</b>	<b>264 345,63 € -</b>	<b>139 881,54 €</b>	<b>-52,92%</b>
Fluides	14 918,03 €	27 494,83 € -	12 576,80 €	-45,74%
Achats	3 387,73 €	5 449,46 € -	2 061,73 €	-37,83%
Services extérieurs	28 031,79 €	77 644,52 € -	49 612,73 €	-63,90%
Autres services extérieurs	15 231,04 €	26 550,59 € -	11 319,55 €	-42,63%
Impôts et taxes	8 380,25 €	15 768,19 € -	7 387,94 €	-46,85%
Charges de personnel	111 353,27 €	195 658,98 € -	84 305,71 €	-43,09%
Charges diverses	5 100,46 €	1 125,87 €	<b>3 974,59 €</b>	<b>353,02%</b>
<b>Charges</b>	<b>186 402,57 €</b>	<b>349 692,44 € -</b>	<b>163 289,87 €</b>	<b>-46,70%</b>
<b>TOTAL RESULTAT</b>	<b>- 61 938,48 €</b>	<b>85 346,81 €</b>	<b>23 408,33 €</b>	<b>-27,41%</b>

### 8.4. Bilan financier global par rapport à l'année N-1

#### 8.4.1. Le détail des produits par rapport à l'année N-1

PRODUITS	01/01/2020 31/12/2020	01/01/2019 31/12/2019	VARIATION	
Entrées patinoire	50 984,07 €	105 904,96 € -	<b>54 920,89 €</b>	<b>-51,86%</b>
Locations patins	19 936,96 €	33 884,48 € -	<b>13 947,52 €</b>	<b>-41,16%</b>
Activités patinoires	4 043,16 €	22 789,74 € -	<b>18 746,58 €</b>	<b>-82,26%</b>
Remboursement Covid	<b>5 085,93 €</b>	- € -	<b>5 085,93 €</b>	<b>0,00%</b>
Location kartings	- €	1 826,25 € -	<b>1 826,25 €</b>	<b>-100,00%</b>
Heures de glace	5 621,87 €	29 349,76 € -	<b>23 727,89 €</b>	<b>-80,85%</b>
Ventes boutiques	37,91 €	306,75 € -	<b>268,84 €</b>	<b>-87,64%</b>
Restauration	3 380,85 €	5 001,24 € -	<b>1 620,39 €</b>	<b>-32,40%</b>
Commissions et courtages	- €	97,13 € -	<b>97,13 €</b>	<b>-100,00%</b>
Divers patinoire	172,33 €	403,42 € -	<b>231,09 €</b>	<b>-57,28%</b>
<b>Patinoire</b>	<b>79 091,22 €</b>	<b>199 563,73 € -</b>	<b>120 472,51 €</b>	<b>-60,37%</b>
Entrées piscine	164 961,72 €	524 958,73 € -	<b>359 997,01 €</b>	<b>-68,58%</b>
Activités piscine	33 632,65 €	106 344,33 € -	<b>72 711,68 €</b>	<b>-68,37%</b>
Remboursement Covid	<b>9 703,90 €</b>	- € -	<b>9 703,90 €</b>	<b>0,00%</b>
Locations lignes d'eau	2 156,25 €	8 418,75 € -	<b>6 262,50 €</b>	<b>-74,39%</b>
Ventes boutiques	1 362,84 €	2 521,54 € -	<b>1 158,70 €</b>	<b>-45,95%</b>
Commissions et courtages	1 261,17 €	3 569,30 € -	<b>2 308,13 €</b>	<b>-64,67%</b>
Locations cafétéria	39 698,79 €	39 698,82 € -	<b>0,03 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>Piscine</b>	<b>238 369,52 €</b>	<b>685 511,47 € -</b>	<b>452 141,95 €</b>	<b>-65,96%</b>
Espace forme	33 255,80 €	101 920,18 € -	<b>68 664,38 €</b>	<b>-67,37%</b>
Commissions et courtages	- €	58,29 € -	<b>58,29 €</b>	<b>-100,00%</b>
<b>Forme</b>	<b>33 255,80 €</b>	<b>101 978,47 € -</b>	<b>68 722,67 €</b>	<b>-67,39%</b>
Contribution	702 735,76 €	991 453,14 € -	<b>288 717,38 €</b>	<b>-29,12%</b>
<b>Contribution / Dotation à la régie</b>	<b>702 735,76 €</b>	<b>991 453,14 € -</b>	<b>288 717,38 €</b>	<b>-29,12%</b>
Produits divers	2 139,26 €	853,67 €	1 285,59 €	150,60%
Remboursement chômage partiel	109 282,96 €	- €	109 282,96 €	0,00%
Transferts de charges	23 783,35 €	97 571,04 € -	<b>73 787,69 €</b>	<b>-75,62%</b>
<b>Produits divers</b>	<b>135 205,57 €</b>	<b>98 424,71 €</b>	<b>36 780,86 €</b>	<b>37,37%</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 183 657,87 €</b>	<b>2 076 931,52 € -</b>	<b>893 273,65 €</b>	<b>-43,01%</b>

#### Détail des transferts de charges

Avantages en nature	1 350,00 €
Ajustement prévoyance	0,04 €
Refacturation frais de personnel	10 062,72 €
Remboursement assurances	78 343,56 €
Remboursement formation	7 814,80 €
	<b>97 571,04 €</b>





8.4.2. Le détail des charges par rapport à l'année N-1

CHARGES	01/01/2020 31/12/2020	01/01/2019 31/12/2019	VARIATION	
Eau	42 745,37 €	99 292,12 € -	56 546,75 €	-56,95%
Electricité	202 727,95 €	369 886,95 € -	167 159,00 €	-45,19%
Gaz	63 124,98 €	155 725,69 € -	92 600,71 €	-59,46%
<b>Fluides</b>	<b>308 598,30 €</b>	<b>624 904,76 € -</b>	<b>316 306,46 €</b>	<b>-50,62%</b>
Produits de traitement de l'eau	14 270,35 €	26 834,45 € -	12 564,10 €	-46,82%
Fournitures et petits équipements	12 191,58 €	25 050,53 € -	12 858,95 €	-51,33%
Fournitures administratives	580,25 €	2 994,39 € -	2 414,14 €	-80,62%
Billetterie	6 232,00 €	4 048,69 €	2 183,31 €	53,93%
Achats de marchandises	3 247,75 €	1 677,67 €	1 570,08 €	93,59%
Vêtements de travail	3 939,91 €	1 200,60 €	2 739,31 €	228,16%
Achats restauration	2 787,54 €	2 645,19 €	142,35 €	5,38%
<b>Achats</b>	<b>43 249,38 €</b>	<b>64 451,52 € -</b>	<b>21 202,14 €</b>	<b>-32,90%</b>
Sous traitance générale	7 989,98 €	10 631,99 € -	2 642,01 €	-24,85%
Sous traitance cours	- €	20 365,25 € -	20 365,25 €	-100,00%
Sous traitance surveillance	19 148,27 €	34 198,46 € -	15 050,19 €	-44,01%
Sous traitance analyse eau	2 706,49 €	6 853,04 € -	4 146,55 €	-60,51%
Visite technique obligatoire	6 356,70 €	15 162,77 € -	8 806,07 €	-58,08%
Redevances	16 915,00 €	23 922,52 € -	7 007,52 €	-29,29%
Locations	22 743,38 €	27 598,67 € -	4 855,29 €	-17,59%
Mise à disposition véhicule	2 667,00 €	3 780,00 € -	1 113,00 €	-29,44%
Renouvellement	17 219,72 €	50 268,91 € -	33 049,19 €	-65,74%
Renouvellement matériel d'exploitation	1 037,31 €	12 743,64 € -	11 706,33 €	-91,86%
Entretien et réparations	41 724,31 €	149 014,24 € -	107 289,93 €	-72,00%
Maintenance	27 195,02 €	52 638,93 € -	25 443,91 €	-48,34%
Assurances	4 346,67 €	7 047,00 € -	2 700,33 €	-38,32%
Documentation générale	- €	- €	- €	0,00%
<b>Services extérieurs</b>	<b>170 049,85 €</b>	<b>414 225,42 € -</b>	<b>244 175,57 €</b>	<b>-58,95%</b>
Honoraires	3 578,41 €	5 373,18 € -	1 794,77 €	-33,40%
Personnel Intérimaire	- €	5 843,19 € -	5 843,19 €	-100,00%
Frais administratifs et de gestion	77 563,77 €	106 294,43 € -	28 730,66 €	-27,03%
Publicité et communication	9 711,98 €	41 384,27 € -	31 672,29 €	-76,53%
Frais de transports	- €	780,85 € -	780,85 €	-100,00%
Frais de déplacements	1 873,49 €	7 534,52 € -	5 661,03 €	-75,13%
Frais postaux	641,63 €	1 785,82 € -	1 144,19 €	-64,07%
Télécom	2 764,02 €	5 150,65 € -	2 386,63 €	-46,34%
Commissions chèques vacances	386,25 €	978,85 € -	592,60 €	-60,54%
Commissions bancaires	3 504,72 €	7 798,06 € -	4 293,34 €	-55,06%
Cotisations	833,33 €	2 700,00 € -	1 866,67 €	-69,14%
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>100 857,60 €</b>	<b>185 623,82 € -</b>	<b>84 766,22 €</b>	<b>-45,67%</b>
Taxe apprentissage	2 675,62 €	- €	2 675,62 €	0,00%
Formation professionnelle	4 138,90 €	11 406,76 € -	7 267,86 €	-63,72%
Investissement de construction	- €	3 139,32 € -	3 139,32 €	-100,00%
Comité d'entreprise	908,31 €	2 093,11 € -	1 184,80 €	-56,60%
Taxe sur les salaires	6 451,00 €	24 785,00 € -	18 334,00 €	-73,97%
CET	39 534,00 €	23 185,00 €	16 349,00 €	70,52%
Ordures ménagères	10 678,58 €	15 645,00 € -	4 966,42 €	-31,74%
Taxes diverses	4 484,28 €	4 321,76 €	162,52 €	3,76%
<b>Impôts et taxes</b>	<b>68 870,69 €</b>	<b>84 575,95 € -</b>	<b>15 705,26 €</b>	<b>-18,57%</b>
Prestation de mains d'œuvre	490 622,73 €	835 938,02 € -	345 315,29 €	-41,31%
Médecine du travail - Pharmacie	3 476,89 €	5 435,53 € -	1 958,64 €	-36,03%
Autres charges de personnel	- €	8 322,05 € -	8 322,05 €	-100,00%
<b>Charges de personnel</b>	<b>494 099,62 €</b>	<b>849 695,60 € -</b>	<b>355 595,98 €</b>	<b>-41,85%</b>
Charges diverses	6 079,17 €	1 630,49 €	4 448,68 €	272,84%
Valeur nette comptable	1 598,57 €	- €	1 598,57 €	0,00%
Provision pour risques	68 275,43 €	- €	68 275,43 €	0,00%
Amortissements techniques et financiers	2 368,40 €	7 704,87 € -	5 336,47 €	-69,26%
<b>Charges diverses</b>	<b>78 321,57 €</b>	<b>9 335,36 €</b>	<b>68 986,21 €</b>	<b>738,98%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 264 047,01 €</b>	<b>2 232 812,43 € -</b>	<b>968 765,42 €</b>	<b>-43,39%</b>



### 8.4.3. Le compte de résultat par rapport à l'année N-1

COMPTÉ DE RESULTAT	01/01/2020 31/12/2020	01/01/2019 31/12/2019	VARIATION	
Recettes patinoire	79 091,22 €	199 563,73 € -	<b>120 472,51 €</b>	<b>-60,37%</b>
Recettes piscine	233 369,52 €	685 511,47 € -	<b>452 141,95 €</b>	<b>-65,96%</b>
Recettes forme	33 255,80 €	101 978,47 € -	<b>68 722,67 €</b>	<b>-67,39%</b>
Contribution / Dotation à la régie	702 735,76 €	991 453,14 € -	<b>288 717,38 €</b>	<b>-29,12%</b>
Produits divers	135 205,57 €	98 424,71 €	36 780,86 €	37,37%
<b>Produits</b>	<b>1 183 657,87 €</b>	<b>2 076 931,52 € -</b>	<b>893 273,65 €</b>	<b>-43,01%</b>
Fluides	308 598,30 €	624 904,76 € -	316 306,46 €	-50,62%
Achats	43 249,38 €	64 451,52 € -	21 202,14 €	-32,90%
Services extérieurs	170 049,85 €	414 225,42 € -	244 175,57 €	-58,95%
Autres services extérieurs	100 857,60 €	185 623,82 € -	84 766,22 €	-45,67%
Impôts et taxes	68 870,69 €	84 575,95 € -	15 705,26 €	-18,57%
Charges de personnel	494 099,62 €	849 695,60 € -	355 595,98 €	-41,85%
Charges diverses	78 321,57 €	9 335,36 €	<b>68 986,21 €</b>	<b>738,98%</b>
<b>Charges</b>	<b>1 264 047,01 €</b>	<b>2 232 812,43 € -</b>	<b>968 765,42 €</b>	<b>-43,39%</b>
<b>TOTAL RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>-</b>	<b>155 880,91 €</b>	<b>75 491,77 €</b>	<b>-48,43%</b>

### 8.5. Bilan financier global par rapport au prévisionnel

#### 8.5.1. Le détail des produits par rapport au prévisionnel

PRODUITS	01/01/2020 31/12/2020	Prévisionnel 2020	VARIATION	
Entrées patinoire	50 984,07 €	140 814,00 € -	<b>89 829,93 €</b>	<b>-63,79%</b>
Locations patins	19 936,96 €	29 109,00 € -	<b>9 172,04 €</b>	<b>-31,51%</b>
Activités patinoires	4 043,16 €	3 707,00 €	336,16 €	9,07%
Remboursement Covid	- 5 085,93 €	- € -	<b>5 085,93 €</b>	0,00%
Location kartings	- €	- €	- €	0,00%
Heures de glace	5 621,87 €	- €	5 621,87 €	0,00%
Ventes boutiques	37,91 €	- €	37,91 €	0,00%
Restauration	3 380,85 €	- €	3 380,85 €	0,00%
Commissions et courtages	- €	- €	- €	0,00%
Divers patinoire	172,33 €	16 950,00 € -	<b>16 777,67 €</b>	<b>-98,98%</b>
<b>Patinoire</b>	<b>79 091,22 €</b>	<b>190 580,00 € -</b>	<b>111 488,78 €</b>	<b>-58,50%</b>
Entrées piscine	164 961,72 €	535 710,00 € -	<b>370 748,28 €</b>	<b>-69,21%</b>
Activités piscine	33 632,65 €	92 344,00 € -	<b>58 711,35 €</b>	<b>-63,58%</b>
Remboursement Covid	- 9 703,90 €	- € -	<b>9 703,90 €</b>	0,00%
Locations lignes d'eau	2 156,25 €	- €	2 156,25 €	0,00%
Ventes boutiques	1 362,84 €	- €	1 362,84 €	0,00%
Commissions et courtages	1 261,17 €	- €	1 261,17 €	0,00%
Locations cafétéria	39 698,79 €	- €	39 698,79 €	0,00%
Divers piscine	- €	44 090,00 € -	<b>44 090,00 €</b>	<b>-100,00%</b>
<b>Piscine</b>	<b>233 369,52 €</b>	<b>672 144,00 € -</b>	<b>438 774,48 €</b>	<b>-65,28%</b>
Espace forme	33 255,80 €	133 569,00 € -	<b>100 313,20 €</b>	<b>-75,10%</b>
Commissions et courtages	- €	- €	- €	0,00%
<b>Forme</b>	<b>33 255,80 €</b>	<b>133 569,00 € -</b>	<b>100 313,20 €</b>	<b>-75,10%</b>
Contribution	702 735,76 €	563 288,00 €	139 447,76 €	24,76%
<b>Contribution / Dotation à la régie</b>	<b>702 735,76 €</b>	<b>563 288,00 €</b>	<b>139 447,76 €</b>	<b>24,76%</b>
Produits divers	2 139,26 €	- €	2 139,26 €	0,00%
Remboursement chômage partiel	109 282,96 €	- €	109 282,96 €	0,00%
Transferts de charges	23 783,35 €	- €	23 783,35 €	0,00%
<b>Produits divers</b>	<b>135 205,57 €</b>	<b>- €</b>	<b>135 205,57 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 183 657,87 €</b>	<b>1 559 581,00 €</b>	<b>375 923,13 €</b>	<b>24,10%</b>



8.5.2. Le détail des charges par rapport au prévisionnel

CHARGES	01/01/2020 31/12/2020	Prévisionnel 2020	VARIATION	
Eau	42 745,37 €	94 722,00 € -	51 976,63 €	-54,87%
Electricité	202 727,95 €	112 430,00 €	90 297,95 €	80,31%
Gaz	63 124,98 €	111 361,00 € -	48 236,02 €	-43,32%
<b>Fluides</b>	<b>308 598,30 €</b>	<b>318 513,00 € -</b>	<b>9 914,70 €</b>	<b>-3,11%</b>
Produits de traitement de l'eau	14 270,35 €	- €	14 270,35 €	0,00%
Fournitures et petits équipements	12 191,58 €	12 428,00 € -	236,42 €	-1,90%
Fournitures administratives	580,25 €	2 742,00 € -	2 161,75 €	-78,84%
Billetterie	6 232,00 €	4 318,00 €	1 914,00 €	44,33%
Achats de marchandises	3 247,75 €	-	3 247,75 €	0,00%
Vêtements de travail	3 939,91 €	1 076,00 €	2 863,91 €	266,16%
Achats restauration	2 787,54 €	-	2 787,54 €	0,00%
<b>Achats</b>	<b>43 249,38 €</b>	<b>20 564,00 €</b>	<b>22 685,38 €</b>	<b>110,32%</b>
Sous traitance générale	7 989,98 €	-	7 989,98 €	0,00%
Sous traitance cours	- €	- €	- €	0,00%
Sous traitance surveillance	19 148,27 €	59 313,00 € -	40 164,73 €	-67,72%
Sous traitance analyse eau	2 706,49 €	- €	2 706,49 €	0,00%
Visite technique obligatoire	6 356,70 €	2 614,00 €	3 742,70 €	143,18%
Redevances	16 915,00 €	13 465,00 €	3 450,00 €	25,62%
Locations	22 743,38 €	- €	22 743,38 €	0,00%
Mise à disposition véhicule	2 667,00 €	4 789,00 € -	2 122,00 €	-44,31%
Renouvellement	17 219,72 €	18 342,00 € -	1 122,28 €	-6,12%
Renouvellement matériel d'exploitation	1 037,31 €	- €	1 037,31 €	0,00%
Entretien et réparations	41 724,31 €	51 377,00 € -	9 652,69 €	-18,79%
Maintenance	27 195,02 €	159 858,00 € -	132 662,98 €	-82,99%
Assurances	4 346,67 €	21 123,00 € -	16 776,33 €	-79,42%
Documentation générale	- €	466,00 € -	466,00 €	-100,00%
<b>Services extérieurs</b>	<b>170 049,85 €</b>	<b>331 347,00 € -</b>	<b>161 297,15 €</b>	<b>-48,68%</b>
Honoraires	3 578,41 €	998,00 €	2 580,41 €	258,56%
Personnel Intérimaire	- €	- €	- €	0,00%
Frais administratifs et de gestion	77 563,77 €	25 127,00 €	52 436,77 €	208,69%
Publicité et communication	9 711,98 €	48 672,00 € -	38 960,02 €	-80,05%
Frais de transports	- €	466,00 € -	466,00 €	-100,00%
Frais de déplacements	1 873,49 €	1 995,00 € -	121,51 €	-6,09%
Frais postaux	641,63 €	2 661,00 € -	2 019,37 €	-75,89%
Télécom	2 764,02 €	2 661,00 €	103,02 €	3,87%
Commissions chèques vacances	386,25 €	- €	386,25 €	0,00%
Commissions bancaires	3 504,72 €	1 995,00 €	1 509,72 €	75,68%
Cotisations	833,33 €	- €	833,33 €	0,00%
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>100 857,60 €</b>	<b>84 575,00 €</b>	<b>16 282,60 €</b>	<b>19,25%</b>
Taxe apprentissage	2 675,62 €	- €	2 675,62 €	0,00%
Formation professionnelle	4 138,90 €	- €	4 138,90 €	0,00%
Investissement de construction	- €	- €	- €	0,00%
Comité d'entreprise	908,31 €	- €	908,31 €	0,00%
Taxe sur les salaires	6 451,00 €	- €	6 451,00 €	0,00%
CET	39 534,00 €	- €	39 534,00 €	0,00%
Ordures ménagères	10 678,58 €	- €	10 678,58 €	0,00%
Taxes diverses	4 484,28 €	- €	4 484,28 €	0,00%
<b>Impôts et taxes</b>	<b>68 870,69 €</b>	<b>35 490,00 €</b>	<b>33 380,69 €</b>	<b>94,06%</b>
Prestation de mains d'œuvre	490 622,73 €	711 283,00 € -	220 660,27 €	-31,02%
Médecine du travail - Pharmacie	3 476,89 €	- €	3 476,89 €	0,00%
Autres charges de personnel	- €	- €	- €	0,00%
<b>Charges de personnel</b>	<b>494 099,62 €</b>	<b>711 283,00 € -</b>	<b>217 183,38 €</b>	<b>-30,53%</b>
Charges diverses	6 079,17 €	- €	6 079,17 €	0,00%
Valeur nette comptable	1 598,57 €	- €	1 598,57 €	0,00%
Provision pour risques	68 275,43 €	- €	68 275,43 €	0,00%
Amortissements techniques et financiers	2 368,40 €	20 346,00 € -	17 977,60 €	-88,36%
<b>Charges diverses</b>	<b>78 321,57 €</b>	<b>20 346,00 €</b>	<b>57 975,57 €</b>	<b>284,95%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 264 047,01 €</b>	<b>1 522 118,00 € -</b>	<b>258 070,99 €</b>	<b>-16,95%</b>



### 8.5.3. Le compte de résultat par rapport au prévisionnel

COMPTE DE RESULTAT	01/01/2020 31/12/2020	Prévisionnel 2020	VARIATION	
Recettes patinoire	79 091,22 €	190 580,00 € -	<b>111 488,78 €</b>	<b>-58,50%</b>
Recettes piscine	233 369,52 €	672 144,00 € -	<b>438 774,48 €</b>	<b>-65,28%</b>
Recettes forme	33 255,80 €	133 569,00 € -	<b>100 313,20 €</b>	<b>-75,10%</b>
Contribution / Dotation à la régie	702 735,76 €	563 288,00 €	139 447,76 €	24,76%
Produits divers	135 205,57 €	- €	135 205,57 €	0,00%
<b>Produits</b>	<b>1 183 657,87 €</b>	<b>1 559 581,00 € -</b>	<b>375 923,13 €</b>	<b>-24,10%</b>
Fluides	308 598,30 €	318 513,00 € -	9 914,70 €	-3,11%
Achats	43 249,38 €	20 564,00 €	<b>22 685,38 €</b>	<b>110,32%</b>
Services extérieurs	170 049,85 €	331 347,00 € -	161 297,15 €	-48,68%
Autres services extérieurs	100 857,60 €	84 575,00 €	<b>16 282,60 €</b>	<b>19,25%</b>
Impôts et taxes	68 870,69 €	35 490,00 €	<b>33 380,69 €</b>	<b>94,06%</b>
Charges de personnel	494 099,62 €	711 283,00 € -	217 183,38 €	-30,53%
Charges diverses	78 321,57 €	20 346,00 €	<b>57 975,57 €</b>	<b>284,95%</b>
<b>Charges</b>	<b>1 264 047,01 €</b>	<b>1 522 118,00 € -</b>	<b>258 070,99 €</b>	<b>-16,95%</b>
<b>TOTAL RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>80 389,14 €</b>	<b>37 463,00 €</b>	<b>117 852,14 €</b>	<b>-114,35%</b>

## 10. ANNEXES

### Annexe 1 : Grille tarifaire

PISCINE/REMISE EN FORME	
ENTREE ADULTE PLEIN TARIF	4,70 €
ENTREE ADULTE TARIF REDUIT (sur présentation de la carte famille)	2,35 €
ENTREE ENFANT -12 ans PLEIN TARIF	3,40 €
ENTREE ENFANT -12 ans TARIF REDUIT (sur présentation de la carte famille)	1,75 €
GROUPES CASQ (établissements spécialisés)	3,00 €
GROUPES HORS CASQ (établissements spécialisés)	
AQUAGYM (la séance)	9,20 €
AQUACYCLING (la séance)	15,75 €
AQUACYCLING pour les abonnés Fitness/Aquagym (la séance)	9,20 €
AQUACYCLING libre (20 min)	3,00 €
AQUACYCLING carte de 10 séances (valable 6 mois)	126,00 €
Cours collectifs CE (aquagym ou fitness valable pour les cours entre 11h et 18h)	7,00 €
CARTE FAMILLE (valable 6 mois et donnant droit à une réduction de 50% sur les tarifs unitaires, toutes les personnes présentes sur le livret de famille)	26,80 €
JOURNEE LIBERTE INDIVIDUELLE	
ADULTE	
ENFANT (-12 ans)	



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

(Accès Piscine, Patinoire, Fitness, Bien-être, 1 partie de bowling, 1 repas plat + dessert) JOURNEE LIBERTE FAMILLE (2 adultes et 2 enfants) (Accès Piscine, Patinoire, Fitness, Bien-être, 1 partie de bowling, 1 repas plat + dessert)	
JOURNEE DETENTE	19,80 €
JOURNEE DETENTE CE	16,00 €
PASS MATIN (9h-11h) par mois	10,25 €
PASS AQUATIQUE (piscine à volonté) par mois	15,40 €
PASS AQUAFORM (piscine/aquagym/1 cours d'aqua cycling hebdo) * par mois	36,15 €
PASS FITNESS (détente/cardio/fitness) * par mois	26,90 €
PASS FITNESS PLUS (Pass Fitness + piscine) *	39,90 €
PASS LIBERTE (tout, y compris Aqua cycling et patinoire) par mois	49,90 €
Frais Adhésion PASS CASQ	30,00 €
Frais Adhésion PASS EXTERIEURS CASQ	60,00 €
*OPTION PATINOIRE (supplément/mois)	1,00 €
ACTIVITE NATATION ADULTE (trimestrielle)	110,00 €
ACTIVITE NATATION ENFANT	
Annuelle (avec accès libre à l'espace aquatique)	200,00 €
Annuelle	171,00 €
BEBES NAGEURS	
Séance (avec 2 accompagnateurs)	10,30 €
Carte 10 séances (valable 6 mois)	79,00 €
PRIVATISATION (sur devis)	
ALSH CASQ	3,00 €
ALSH HORS CASQ	
CARNET CE (50)	184,80 €
ANNIVERSAIRE / ACTIVITES ENCADREES (par personne)	12,40 €
LIGNE D'EAU	22,00 €
MNS/HEURE	27,00 €
CRENEAUX (scolaire privé / associations)	67,80 €
RECREATION DE CARTE	1,65 €
SOIREE A THEME	10,50 €
Tarif promotionnel. Piscine, SPA, Fitness	2,00 €
<b>PATINOIRE</b>	



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

ENTREE ADULTE PLEIN TARIF	4,70 €
ENTREE ADULTE TARIF REDUIT (sur présentation de la carte famille)	
ENTREE ENFANT -12 ans PLEIN TARIF	3,40 €
ENTREE ENFANT -12 ans TARIF REDUIT (sur présentation de la carte famille)	
ACCOMPAGNATEURS avec une boisson chaude	2,60 €
LOCATIONS PATINS	2,70 €
FORFAIT 10 ENTREES AVEC PATINS (nominative 6 mois)	40,35 €
GROUPES/ALSH (location de patins incluse) CASQ (établissements spécialisés)	3,00 €
GROUPES/ALSH (location de patins incluse) HORS CASQ (établissements spécialisés)	
KIT SECURITE (casque, genouillères, coudières)	5,00 €
AFFUTAGE	4,65 €
10 AFFUTAGES	36,50 €
COURS DE PATINAGE (la séance)	9,20 €
ECOLE DE GLACE ANNUELLE	171,00 €
ECOLE DE GLACE ANNUELLE (avec accès libre PATINOIRE)	200,00 €
STAGES VACANCES (5 après-midis, 13h-17h)	96,60 €
SOIREE ANIMEE / PRIVATISATION (sur devis)	
ANNIVERSAIRE / ACTIVITES ENCADREES (par personne)	12,40 €
CARNET CE (50 entrées location patins incluse)	284,75 €
BE GLACE / HEURE	26,80 €
SCOLAIRES	69,00 €
CLUBS ASSOCIATIONS	103,50 €
KARTING CE (les 2 sessions)	30,00 €
KARTING 10 min	20,85 €
10 min suivantes	15,25 €
<b>BOWLING</b>	
PARTIE	
Lundi 14H-23H LOCATIONS DE CHAUSSURES OFFERTES	
Public	3,20 €
Etudiant	2,70 €
Licencié	2,90 €
Mardi 14H-23H LOCATIONS DE CHAUSSURES OFFERTES	
Public	3,20 €



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

	<i>Etudiant</i>	2,70 €
	<i>Licencié</i>	2,90 €
Mercredi 14H-23H <i>LOCATIONS DE CHAUSSURES OFFERTES</i>		
	<i>Public</i>	4,90 €
	<i>Etudiant</i>	3,85 €
	<i>Licencié</i>	2,90 €
Jeudi 18H-23H		
	<i>Public</i>	5,40 €
	<i>Etudiant</i>	4,35 €
	<i>Licencié</i>	2,90 €
Jeudi Vendredi Samedi 14H-18H		
	<i>Public</i>	5,40 €
	<i>Etudiant</i>	4,35 €
	<i>Licencié</i>	2,90 €
Vendredi Samedi 18H-2H		
	<i>Public</i>	6,80 €
	<i>Etudiant</i>	6,80 €
	<i>Licencié</i>	6,80 €
Dimanche 10H-14H		
	<i>Public</i>	3,20 €
	<i>Etudiant</i>	4,20 €
	<i>Licencié</i>	2,90 €
Dimanche 14H-20H		
	<i>Public</i>	3,20 €
	<i>Etudiant</i>	4,20 €
	<i>Licencié</i>	2,90 €
JOURS FERIES ET VEILLESDE JOURS FERIES APRES 18H (tarif unique)		
	<i>Public Etudiant Licenciés</i>	
LOCATION CHAUSSURES		1,70 €
PARTIE DE BILLARD		2,05 €
JEUDI A GOGO	par personne	16,25 €
PISTE		79,30 €
SALLES DE SEMINAIRES		



LOCATION SALLE 60 m <sup>2</sup> demi-journée	
LOCATION SALLE 120 m <sup>2</sup> demi-journée	
LOCATION DE L'ENSEMBLE DES ESPACES demi-journée	
LOCATION SALLE 60 m <sup>2</sup> Journée	
LOCATION SALLE 120 m <sup>2</sup> Journée	
LOCATION DE L'ENSEMBLE DES ESPACES journée	

## Annexe 2 : Inventaire des biens et compte-rendu de l'état des biens

## Biens SEDA marchés

## Chapitre 2-06 : équipements, casiers et vestiaires

Référence	Désignation	unité	quantité
2.3	HALL D'ENTREE		
2.3.1	Cloisons en panneaux stratifiés haute pression	m <sup>2</sup>	23,8
2.3.2	Plus-value pour porte - largeur : 0,65 ml	nb	5
2.3.3	Plus-value pour porte - largeur : 0,85 ml	nb	2
2.3.4	Contre cloisons en panneaux stratifiés haute pression	m <sup>2</sup>	10,5
2.3.5	Séparations verticales entre urinoirs - dimensions : 0,45 x ht 1,00 ml	nb	2
2.3.6	Plan de toilette en panneau stratifié compact	ml	15,02
2.3.7	Tableau d'affichage - dimensions : 1,20 x 0,80 ml	nb	1
2.4	ESPACE PISCINE		
2.4.1	VESTIAIRES INDIVIDUELS		
2.4.1.1	CABINE INDIVIDUELLE ET HANDICAPE		
2.4.1.1.1	Cloisons en panneaux stratifiés haute pression	m <sup>2</sup>	328,34
2.4.1.1.2	Plus-value pour porte - largeur : 0,65 ml	nb	56
2.4.1.1.3	Plus-value pour porte -largeur : 0,85 ml	nb	22
	BANCS		
2.4.1.2.1	Longueur : 1,50 ml	nb	39
2.4.1.3	OUVRAGES DIVERS		
2.4.1.3	Patère	nb	78
2.4.1.3.2	Banc sur pied métallique	ml	18
2.4.1.3.3	Casier vestiaire - dimensions : 310 x 480 x ht 610mm	nb	126
2.4.1.3.4	Casier vestiaire - dimensions : 310 x 480 x ht 460mm	nb	476
2.4.1.3.5	Habillage d'about de casier	m <sup>2</sup>	
2.4.1.3.6	Table à langer	nb	1
2.4.2	VESTIAIRES COLLECTIFS		
2.4.2.1	CLOISONS EN STRATIFIE		



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

2.4.2.1.1	Cloisons en panneaux stratifiés haute pression	m <sup>2</sup>	23,8
2.4.2.1.2	Plus-value pour porte - largeur : 0,65 ml	nb	5
2.4.2.1.3	Plus-value pour porte - largeur : 0,85 ml	nb	2
2.4.2.2	BANCS		
2.4.2.2.1	BANCS	ml	60
2.4.2.3	OUVRAGE DIVERS		
2.4.2.3.1	Patère	nb	120
2.4.2.3.2	Casier collectif avec portes grillages - 25 patères	nb	12
2.4.3	SANITAIRE ET DOUCHE		
2.4.3.1	Cloisons en panneaux stratifiés haute pression	m <sup>2</sup>	148,34
2.4.3.2	Plus-value pour porte - largeur : 0,65 ml	nb	22
2.4.3.3	Plus-value pour porte - largeur : 0,85 ml	nb	8
2.4.3.4	Séparations verticales entre urinoirs - dimensions : 0,45 x ht 1,00 ml	nb	5
2.4.3.5	Contre cloisons en panneaux stratifiés haute pression	m <sup>2</sup>	44,56
2.4.3.6	Bancs	ml	1,5
2.4.3.7	Plan de toilette en panneau stratifié compact	ml	15,02
2.4.3.8	Patères	nb	22
2.4.3.9	Tablette en panneau stratifié compact - largeur : 250 mm	ml	11
2.4.3.10	Miroirs - dimensions : 0,80 x ht 1,00 ml	nb	35
2.4.4	ESPACE BEAUTE		
2.4.4.1	Tablette en panneau stratifié compact - largeur : 250 mm	ml	12,48
2.4.4.2	Bancs	ml	12,95
2.4.4.3	Miroirs - dimensions : 0,80 x ht 1,00 ml	nb	16
2.4.5	VESTIAIRES PERSONNEL		
2.4.5.1	Casier vestiaire - dimensions : 310 x 480 x ht 920 mm	ens.	32
2.4.5.2	Miroirs - dimensions : 0,80 x ht 1,00 ml	nb	4
2.4.5.3	Plan de toilette en panneau stratifié haute pression	ml	3,09
2.4.5.4	Patère	nb	32
2.4.5.5	Contre cloisons en panneaux stratifiés haute pression	m <sup>2</sup>	5
2.4.5.6	Banc	ml	12,27
2.4.5.7	Tableau d'affichage - dimensions : 1,20 x 0,80 ml	nb	1
2.5	ESPACE PATINOIRE		
2.5.1	Cloisons en panneaux stratifiés haute pression	m <sup>2</sup>	72,14
2.5.2	Plus value pour porte - largeur : 0,65 ml	nb	11
2.5.3	Plus value pour porte - largeur : 0,85 ml	nb	2
2.5.4	Séparations verticales entre urinoirs - dimensions : 0,45 x ht 1,00 ml	nb	6
2.5.5	Contre cloisons en panneaux stratifiés haute pression	m <sup>2</sup>	18,22
2.5.6	Plan de toilette en panneau stratifié compact	ml	5,86
2.5.7	Protections verticales des siphons	nb	5
2.5.8	Patères	nb	240
2.5.9	Casier vestiaire - dimensions : 310 x 480 x ht 610 mm	nb	6
2.5.10	Casier vestiaire - dimensions : 310 x 480 x ht 460 mm	nb	505



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

2.5.11	Miroirs - dimensions : 0,80 x ht 1,00 ml		10
2.6	ESPACE BOWLING		
2.6.1	Cloisons en panneaux stratifiés haute pression	m <sup>2</sup>	16,6
2.6.2	Plus-value pour porte - largeur : 0,65 ml	nb	1
2.6.3	Plus-value pour porte - largeur : 0,85 ml	nb	2
2.6.4	Contre cloisons en panneaux stratifiés haute pression	m <sup>2</sup>	4,88
2.6.5	Séparations verticales entre urinoirs - dimensions : 0,45 x ht 1,00 ml	nb	3
2.6.6	Miroirs - dimensions : 0,80 x ht 1,00 ml	nb	2
2.6.7	Tableau d'affichage - dimensions : 1,20 x 0,80 ml	nb	1
2.6.8	Casier à chaussure - dimensions : 310 x 480 x ht 460 mm	nb	116
2.6.9	Banquette bois revêtu de mousse et tissus - longueur : 4,00 ml	nb	5
2.7	ESPACE REMISE EN FORME		
2.7.1	Cabine individuelle et handicapé		
2.7.1.1	Cloisons en panneaux stratifiés haute pression	m <sup>2</sup>	60
2.7.1.2	Plus-value pour porte - largeur : 0,65 ml	nb	8
2.7.1.3	Plus-value pour porte - largeur : 0,85 ml	nb	4
2.7.2.1	Longueur : 1,50 ml	nb	9
2.7.3	OUVRAGES DIVERS		
2.7.3.1	Patère	nb	12
2.7.3.2	Casier vestiaire - dimensions : 310 x 480 ht 610 mm	nb	24
2.8	MOBILIER		
2.8.1	Tables résine	nb	3
2.8.2	Chaises en résine	nb	10
2.8.3	Cendrier	nb	6
2.8.4	Corbeille	nb	6
2.8.5	Poubelle murale	nb	50
2.8.6	Tables	nb	7
2.8.7	Chaises	nb	17
2.8.8	Sièges	nb	20
2.8.9	Relax en bois avec accoudoir - longueur : 1,90 ml	nb	10
2.9	GRADINS		
2.9.1	Gradins avec structure métallique	ens	1
3	OPTION		
3.1	OPTION 2-06/1.6 Informatisation des casiers		
3.1.1	Vestiaires individuels de la piscine	nb	592
Chapitre 2-07 : équipements spécifiques			
2.3	EQUIPEMENT PISCINE		
2.3.1	Échelles de bains amovibles	nb	2
2.3.2	Piot de départ	nb	8
2.3.3	Console de mise à l'eau pour personne à mobilité réduite	nb	3
2.3.5	Ligne de nage longitudinale - longueur : 25,00 ml	nb	3



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

2.3.6	Ligne de nage transversale - longueur : 10,00 ml	nb	1
2.3.7	Chariots pour lignes de nage	ens	1
2.4	EQUIPEMENT PATINOIRE		
2.4.1	Rambarde	ml	276,17
2.5	EQUIPEMENT SAUNA		
2.5.1	SAUNA - DIMENSIONS : 3,20 x 2,20 ml	ens	2
2.6	EQUIPEMENT HAMMAM		
2.6.1	HAMMAM - DIMENSIONS : 3,20 x 2,20 ml	ens	2
2.7	EQUIPEMENT CARDIO-TRAINING		
2.7.1	Steppeur	nb	5
2.7.2	Rameur	nb	5
2.7.3	Vélo	nb	5
2.7.4	Tapis de course	nb	5
2.7.5	Bancs de musculation	nb	5
2.8	EQUIPEMENT INFIRMERIE		
2.8.1	Table de soins - dimensions : 0,60 x 1,80 x ht 0,80 cm	nb	2
2.8.2	Matériel de réanimation	nb	1
2.8.3	Nécessaire de premier secours	nb	1
2.8.4	Armoire à pharmacie - dimensions : 0,50 x 0,40 x ht 1,65 ml	nb	2
2.8.5	Armoire rangement brancard - dimensions : 1,00 x 0,40 x ht	nb	2
3	OPTION		
3.1	OPTION 2-07/1 - SURFACEUSE		
3.1.1	SURFACEUSE A GLACE	nb	1

### Inventaire des biens CASQ

Localisation	Désignation	Nombre
Salle de repos	chaise blanche	4
Salle de repos	distributeur papier	1
Salle de repos	distributeur savon	1
Salle de repos	réfrigérateur	1
Salle de repos	table ronde	1
Local coffre	écran sécurité noir et blanc	5
Local coffre	téléphone	4
Secrétariat (bureau Carole)	téléphone	1
Bureau direction	téléphone	1
Bureau (Guillaume)	téléphone	1
Entrée administrative	pas de matériels	0



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

PC Sécurité	écran de contrôle caméras	3
PC Sécurité	boitiers commandes	2
PC Sécurité	PC GTB	1
PC Sécurité	PC report du groupe froid	1
PC Sécurité	téléphone	1
PC Sécurité	imprimante	1
PC Sécurité	sono avec lecteur CD	1
PC Sécurité	liaison informatique caméras extérieurs	1
Local ménage du hall	pas de matériels	0
Toilettes	sèche mains	2
SAS d'entrée	présentoir BUL des différents étages	1
Hall d'entrée	téléphone	1
Hall d'entrée	téléphone standard	1
Hall d'entrée	micro	1
Hall d'entrée	écran de contrôle caméras	1
Boutiques	horloge numérique	1
Patinoire	blocs casiers	248
Local pédagogique	étailli	1
Local affûtage	pas de matériels	0
Infirmierie patinoire	chaise	1
Infirmierie patinoire	téléphone	1
Infirmierie patinoire	téléphone rouge	1
Infirmierie patinoire	distributeur papier	1
Vestiaire personnel	plaque de cuisson lavabo	1
Vestiaire personnel	table	1
Vestiaire personnel	chaise	1
Vestiaire personnel	distributeur papier	1
Vestiaire personnel	sèche mains	1
Vestiaire personnel	distributeur papier	1
Local entretien	pas de matériels	0
Local surfaceuse	nacelle	1
Local garage	chaise plastique	2
Toilettes	sèche mains	1
Toilettes	distributeur papier	3



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

Vestiaire	blocs casiers	144
Cabine DJ	Voir Audrey	
Zone sanitaire	distributeur papier	2
Zone sanitaire	poubelle murale	1
Régie DJ	enceinte	2
Régie DJ	bloc commandes éclairage	1
Régie DJ	platine DVD	2
Régie DJ	table de mixage	1
Régie DJ	tour de contrôle hi- i/radio/branchements	1
Régie DJ	boitiers 3 écrans de contrôle	1
Régie DJ	enceinte	2
Régie DJ	micro	2
Accueil remise en forme	micro	1
Zone sanitaire homme	casier	15
Zone sanitaire homme	sèche mains	1
Zone sanitaire homme	casier	15
Toilettes	poubelle murale	1
Toilettes	distributeur papier	1
Salle 2e étage fitness	enceinte	1
Salle 2e étage fitness	platine	1
Salle 2e étage fitness	horloge numérique	1
Salle cardio	à recenser	
Salle cardio	horloge numérique	1
Espace détente	transat	10
Vestiaires femme	casier	18
Vestiaires femme	sèche mains	1
Toilettes	sèche mains	1
Toilettes	distributeur papier	1
Couloir	casier	24
Entrée salles séminaires	chaise	1
Salle verte	fauteuil plastique	5
Salle verte	chaise plastique	6
Salle verte	table plastique	1
Salle verte	distributeur papier	4



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

Salle verte	sèche mains	2
Locaux personnels	casier	20
Locaux personnels	meuble lavabo	1
Locaux personnels	PC commande des casiers	1
Locaux personnels	téléphone	1
Locaux personnels	casier	8
Locaux personnels	poubelle murale	1
Locaux personnels	distributeur papier	1
Locaux personnels	sèche mains	1
Entrée vestiaire piscine	casier	562
Entrée vestiaire piscine	table à langer	1
Local entretien machines	pas de matériels	0
Toilette homme / vestiaire piscine	distributeur papier	5
Toilette homme / vestiaire piscine	sèche mains	1
Toilette femme / vestiaire piscine	distributeur papier	7
Toilette femme / vestiaire piscine	poubelle murale	7
Toilette femme / vestiaire piscine	sèche mains	1
Local entretien carrelé	pas de matériels	0
Vestiaire 3	casier	8
Vestiaire 3	casier	8
Toilette femme	sèche mains	1
Toilette femme	distributeur papier	6
Toilette homme	sèche mains	1
Toilette homme	sèche mains	1
Toilette homme	distributeur papier	7
Toilette homme	poubelle murale	7
Vestiaire 2	casier	8
Vestiaire 1	casier	8
Salle 1er étage vestiaire femme personnel restaurant	casier	4
Salle 1er étage vestiaire femme personnel restaurant	distributeur papier	1
Salle 1er étage vestiaire femme personnel restaurant	poubelle murale	1
Salle 1er étage vestiaire femme personnel restaurant	sèche mains	1
Salle 1er étage vestiaire femme personnel restaurant	miroir	1
Salle 1er étage vestiaire femme personnel restaurant	casier	4



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

Salle 1er étage vestiaire femme personnel restaurant	distributeur papler	1
Salle 1er étage vestiaire femme personnel restaurant	sèche mains	1
Salle 1er étage vestiaire femme personnel restaurant	miroir	1
Salle de pause piscine / restaurant maître-nageur	chaise	2
Salle de pause piscine / restaurant maître-nageur	lit médical	1
Salle de pause piscine / restaurant maître-nageur	plaque cuisson	1
Salle de pause piscine / restaurant maître-nageur	poubelle jaune	1
Vestiaire maître-nageur homme	distributeur papier	1
Vestiaire maître-nageur homme	poubelle murale	1
Vestiaire maître-nageur homme	casier	8
Vestiaire maître-nageur homme	sèche mains	1
Vestiaire maître-nageur femme	casier	8
Vestiaire maître-nageur femme	sèche mains	1
Vestiaire maître-nageur femme	poubelle murale	1
Vestiaire maître-nageur femme	distributeur papier	1
Local MNS	table réunion	1
Local MNS	écran de contrôle caméras	1
Local MNS	téléphone	2
Local MNS	chaise	1
Local MNS	sono avec lecteur CD	1
Local MNS	système de mise à l'eau	3
Infirmierie bassin	chaise	1
Infirmierie bassin	téléphone rouge	1
Infirmierie bassin	lit médical	1
Infirmierie bassin	téléphone	1
Piscine	plot départ plongeur	8
Piscine	ligne d'eau 25m	3
Piscine	échelle de mise à l'eau	2
Piscine	téléphone rouge avec coffret	2
Local à caverne	bouée rivière	30
Local à caverne	obtuteur de toboggan	4
Local à caverne	horloge à aiguilles	3
Matériel pédagogique	sèche-cheveux miroirs	17
Matériel pédagogique	miroir avec tablette	8



Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

Extérieur	cendrier	4
Extérieur	poubelle	13
Patinoire	table plastique	1
Patinoire	table réunion	2
Patinoire	chaise	5
Patinoire	chaise plastique ?	3
Patinoire	horloge à aiguilles	1

Annexe 3 : Tableau des amortissements

	Date d'acquisition	Prix d'acquisition	Durée d'amortissement	Amortissement s période antérieure	Amortissements de la période	Cumul amortissements	Valeur nette comptable au 14/09/2020
<b>AMENAGEMENTS</b>							
Présentoir visuel	08/09/2010	1 371,83 €	5 ans	1 371,83 €	0,00 €	1 371,83 €	0,00 €
Plans	14/04/2011	2 297,01 €	3 ans	2 297,01 €	0,00 €	2 297,01 €	0,00 €
Pack marketing	28/10/2010	3 000,00 €	5 ans	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
Miroirs	31/01/2011	1 351,00 €	5 ans	1 351,00 €	0,00 €	1 351,00 €	0,00 €
16 Anglisol	18/05/2012	1 837,50 €	5 ans	1 837,50 €	0,00 €	1 837,50 €	0,00 €
Chassis + vitrage	25/05/2016	7 244,88 €	5 ans	5 221,87 €	1 013,49 €	6 235,36 €	1 009,52 €
Chaises luges	16/06/2016	702,00 €	3 ans	702,00 €	0,00 €	702,00 €	0,00 €
Plantes	17/06/2016	196,28 €	2 ans	196,28 €	0,00 €	196,28 €	0,00 €
Mange debout - table pliante	27/06/2016	1 354,00 €	3 ans	1 354,00 €	0,00 €	1 354,00 €	0,00 €
Cabriolets	06/07/2016	1 299,95 €	3 ans	1 299,95 €	0,00 €	1 299,95 €	0,00 €
Mobilier de bureau	28/07/2016	6 370,70 €	3 ans	6 370,70 €	0,00 €	6 370,70 €	-0,00 €
<b>MATERIEL DE BUREAU</b>							
Lecteurs biométriques	20/09/2010	16 209,00 €	4 ans	16 209,00 €	0,00 €	16 209,00 €	0,00 €
Ordinateurs + serveur	30/09/2010	5 611,00 €	4 ans	5 611,00 €	0,00 €	5 611,00 €	0,00 €
Poste de caisse	20/09/2010	7 288,00 €	4 ans	7 288,00 €	0,00 €	7 288,00 €	0,00 €
Module impression couleur	20/09/2010	3 318,90 €	2 ans	3 318,90 €	0,00 €	3 318,90 €	0,00 €
Copieur	15/09/2010	3 779,99 €	5 ans	3 779,99 €	0,00 €	3 779,99 €	0,00 €
Coffre fort	27/08/2010	3 650,24 €	4 ans	3 650,24 €	0,00 €	3 650,24 €	0,00 €
Ordinateur portable	30/06/2010	1 228,00 €	4 ans	1 228,00 €	0,00 €	1 228,00 €	0,00 €
Ecran	25/11/2010	2 250,07 €	4 ans	2 250,07 €	0,00 €	2 250,07 €	0,00 €
Caméra	09/02/2011	2 356,47 €	3 ans	2 356,47 €	0,00 €	2 356,47 €	0,00 €
Ordinateur portable	14/11/2011	923,00 €	4 ans	923,00 €	0,00 €	923,00 €	0,00 €
Ordinateur	31/10/2014	730,00 €	4 ans	730,00 €	0,00 €	730,00 €	0,00 €
Ordinateur portable	31/10/2014	1 083,00 €	4 ans	1 083,00 €	0,00 €	1 083,00 €	0,00 €
Ordinateur portable	30/09/2015	1 215,00 €	4 ans	761,68 €	212,46 €	974,14 €	240,86 €
ordinateur optiplex	16/12/2015	615,00 €	4 ans	615,00 €	0,00 €	615,00 €	0,00 €
PC Optiplex	20/10/2016	610,24 €	2 ans	610,24 €	0,00 €	610,24 €	0,00 €
Serveur	31/03/2017	2 144,77 €	3 ans	1 970,44 €	174,33 €	2 144,77 €	0,00 €
Ordinateur	30/10/2019	726,98 €	1 an	125,48 €	509,88 €	636,36 €	91,62 €



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

MATERIEL ET OUTILLAGE							
Talkie Walkie	25/05/2010	2 165,02 €	1 an	2 165,02 €	0,00 €	2 165,02 €	0,00 €
Outillage	30/06/2010	2 583,94 €	3 ans	2 583,94 €	0,00 €	2 583,94 €	0,00 €
Débrillatueur	28/07/2010	1 526,99 €	4 ans	1 526,99 €	0,00 €	1 526,99 €	0,00 €
Autolaveuse	28/07/2010	6 271,30 €	4 ans	6 271,30 €	0,00 €	6 271,30 €	0,00 €
Autolaveuse	28/07/2010	6 619,20 €	4 ans	6 619,20 €	0,00 €	6 619,20 €	0,00 €
Autolaveuse	28/07/2010	2 496,21 €	4 ans	2 496,21 €	0,00 €	2 496,21 €	0,00 €
Monobrosse	28/07/2010	1 472,09 €	4 ans	1 472,09 €	0,00 €	1 472,09 €	0,00 €
Monobrosse	28/07/2010	2 700,60 €	4 ans	2 700,60 €	0,00 €	2 700,60 €	0,00 €
Robot	28/07/2010	2 840,00 €	4 ans	2 840,00 €	0,00 €	2 840,00 €	0,00 €
Poseldon	28/07/2010	756,80 €	4 ans	756,80 €	0,00 €	756,80 €	0,00 €
Balayeuse	28/07/2010	415,80 €	4 ans	415,80 €	0,00 €	415,80 €	0,00 €
Aspirateur	28/07/2010	273,00 €	4 ans	273,00 €	0,00 €	273,00 €	0,00 €
Aspirateur	28/07/2010	494,85 €	4 ans	494,85 €	0,00 €	494,85 €	0,00 €
Aspirateur	28/07/2010	299,60 €	4 ans	299,60 €	0,00 €	299,60 €	0,00 €
Cardieu bike	13/08/2010	16 720,00 €	4 ans	16 720,00 €	0,00 €	16 720,00 €	0,00 €
Chariot	16/08/2010	1 475,00 €	4 ans	1 475,00 €	0,00 €	1 475,00 €	0,00 €
Matériel de mesure	16/08/2010	727,01 €	4 ans	727,01 €	0,00 €	727,01 €	0,00 €
Robot	31/08/2010	5 778,29 €	4 ans	5 778,29 €	0,00 €	5 778,29 €	0,00 €
Outillage	31/08/2010	10 141,90 €	3 ans	10 141,90 €	0,00 €	10 141,90 €	0,00 €
Autolaveuse	08/09/2010	1 800,00 €	4 ans	1 800,00 €	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €
Quick compact	21/09/2010	1 576,85 €	4 ans	1 576,85 €	0,00 €	1 576,85 €	0,00 €
Sono	22/09/2010	819,48 €	2 ans	819,48 €	0,00 €	819,48 €	0,00 €
Bain de soleil	30/09/2010	7 320,00 €	3 ans	7 320,00 €	0,00 €	7 320,00 €	0,00 €
Outillage	19/10/2010	1 849,35 €	3 ans	1 849,35 €	0,00 €	1 849,35 €	0,00 €
Outillage	22/10/2010	2 303,56 €	3 ans	2 303,56 €	0,00 €	2 303,56 €	0,00 €
Barrières	09/09/2010	1 020,00 €	4 ans	1 020,00 €	0,00 €	1 020,00 €	0,00 €
Matériel pédagogique	25/08/2010	13 109,65 €	3 ans	13 109,65 €	0,00 €	13 109,65 €	0,00 €
Matériel infirmerie	30/07/2010	3 439,62 €	3 ans	3 439,62 €	0,00 €	3 439,62 €	0,00 €
Extincteurs	29/09/2010	8 689,52 €	4 ans	8 689,52 €	0,00 €	8 689,52 €	0,00 €
Plancher de rétention	16/02/2011	1 122,00 €	4 ans	1 122,00 €	0,00 €	1 122,00 €	0,00 €
Racks à patins	19/08/2010	52 111,00 €	4 ans	52 111,00 €	0,00 €	52 111,00 €	0,00 €
Chaises luges	19/08/2010	1 590,00 €	3 ans	1 590,00 €	0,00 €	1 590,00 €	0,00 €
Riveuse	19/08/2010	750,00 €	4 ans	750,00 €	0,00 €	750,00 €	0,00 €
Afuteuse	19/08/2010	5 250,00 €	4 ans	5 250,00 €	0,00 €	5 250,00 €	0,00 €
Casques	19/08/2010	1 050,00 €	3 ans	1 050,00 €	0,00 €	1 050,00 €	0,00 €
Tondeuse bordure	19/08/2010	2 990,00 €	4 ans	2 990,00 €	0,00 €	2 990,00 €	0,00 €
Surfaceuse	08/09/2010	66 000,00 €	4 ans	66 000,00 €	0,00 €	66 000,00 €	0,00 €
Matériel péda patinoire	08/09/2010	663,91 €	3 ans	663,91 €	0,00 €	663,91 €	0,00 €
Patins	24/09/2010	44 100,00 €	3 ans	44 100,00 €	0,00 €	44 100,00 €	0,00 €
Vélos fitness	30/08/2010	17 975,00 €	4 ans	17 975,00 €	0,00 €	17 975,00 €	0,00 €
Hammets + bancs	02/09/2010	5 330,00 €	4 ans	5 330,00 €	0,00 €	5 330,00 €	0,00 €
Rack + haltères	24/09/2010	1 942,00 €	4 ans	1 942,00 €	0,00 €	1 942,00 €	0,00 €
Patins	24/09/2010	234,50 €	1 an	234,50 €	0,00 €	234,50 €	0,00 €
Appareil fitness	30/09/2010	3 454,24 €	4 ans	3 454,24 €	0,00 €	3 454,24 €	0,00 €
Lisses de 6 bi-pateries	31/10/2010	464,00 €	4 ans	464,00 €	0,00 €	464,00 €	0,00 €
Appareil fitness	30/09/2010	2 330,00 €	4 ans	2 330,00 €	0,00 €	2 330,00 €	0,00 €
Appareil fitness	30/09/2010	3 512,40 €	4 ans	3 512,40 €	0,00 €	3 512,40 €	0,00 €
Téléviseur	08/06/1901	525,90 €	4 ans	525,90 €	0,00 €	525,90 €	0,00 €
Tapis	18/10/2010	646,00 €	4 ans	646,00 €	0,00 €	646,00 €	0,00 €
Sono portable	15/02/2011	617,98 €	4 ans	617,98 €	0,00 €	617,98 €	0,00 €
Bancs plastiques	01/03/2011	225,15 €	4 ans	225,15 €	0,00 €	225,15 €	0,00 €
Crosses	23/03/2011	356,40 €	4 ans	356,40 €	0,00 €	356,40 €	0,00 €
Steps	29/03/2011	529,62 €	4 ans	529,62 €	0,00 €	529,62 €	0,00 €
Lug'glace	22/03/2011	1 960,00 €	4 ans	1 960,00 €	0,00 €	1 960,00 €	0,00 €
Bul street	19/04/2011	146,00 €	2 ans	146,00 €	0,00 €	146,00 €	0,00 €
Patins	07/09/2011	2 070,00 €	4 ans	2 070,00 €	0,00 €	2 070,00 €	0,00 €
Steps	23/09/2011	871,15 €	4 ans	871,15 €	0,00 €	871,15 €	0,00 €
Osmoseur	30/01/2012	9 192,00 €	4 ans	9 192,00 €	0,00 €	9 192,00 €	0,00 €
Clavier à codes + Alimentation	25/04/2012	1 279,20 €	4 ans	1 279,20 €	0,00 €	1 279,20 €	0,00 €
Tracteur tondeuse	10/05/2012	1 500,00 €	4 ans	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €
16 Steps	03/10/2012	850,31 €	4 ans	850,31 €	0,00 €	850,31 €	0,00 €
10 Luges + Tunnel + tripode	25/06/2012	2 542,99 €	4 ans	2 542,99 €	0,00 €	2 542,99 €	0,00 €
Machlne à mousse	30/04/2012	1 500,00 €	4 ans	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €
4 Appareils de musculation	05/09/2012	6 170,00 €	4 ans	6 170,00 €	0,00 €	6 170,00 €	0,00 €
6 Moniteurs Ami Trides	21/02/2013	16 660,50 €	4 ans	16 660,50 €	0,00 €	16 660,50 €	0,00 €
Relamping leds	28/02/2013	5 271,18 €	4 ans	5 271,18 €	0,00 €	5 271,18 €	0,00 €
24 Bouées	14/10/2013	1 068,00 €	2 ans	1 068,00 €	0,00 €	1 068,00 €	0,00 €
Adoucisseur	03/03/2014	691,25 €	4 ans	691,25 €	0,00 €	691,25 €	0,00 €
Barres 20 kg	18/08/2014	1 394,77 €	4 ans	1 394,77 €	0,00 €	1 394,77 €	0,00 €
Poids + disques	29/09/2014	399,00 €	4 ans	399,00 €	0,00 €	399,00 €	0,00 €
Spartel	27/11/2014	964,07 €	4 ans	964,07 €	0,00 €	964,07 €	0,00 €
36 paires de patins	29/05/2015	1 584,00 €	4 ans	1 584,00 €	0,00 €	1 584,00 €	0,00 €
24 bouées	08/06/2015	1 116,00 €	2 ans	1 116,00 €	0,00 €	1 116,00 €	0,00 €
20 bains de soleil	06/07/2015	2 044,50 €	4 ans	2 044,50 €	0,00 €	2 044,50 €	-0,00 €
Chaises luges	31/01/2016	723,30 €	2 ans	723,30 €	0,00 €	723,30 €	0,00 €
Chaise luge	31/01/2016	173,00 €	2 ans	173,00 €	0,00 €	173,00 €	0,00 €
Afuteuse	01/03/2016	980,00 €	3 ans	980,00 €	0,00 €	980,00 €	0,00 €
Bouées	06/04/2016	1 176,00 €	2 ans	1 176,00 €	0,00 €	1 176,00 €	0,00 €





## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

Centrale alarme	29/04/2016	1 895,85 €	3 ans	1 895,85 €	0,00 €	1 895,85 €	-0,00 €
Cabine d'essayage	11/05/2016	200,00 €	2 ans	200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €
Matériel pédagogique	07/11/2016	1 458,90 €	2 ans	1 458,90 €	0,00 €	1 458,90 €	0,00 €
Toboggan	08/11/2016	840,58 €	2 ans	840,58 €	0,00 €	840,58 €	0,00 €
Cardleau jumps	03/01/2017	2 539,00 €	3 ans	2 534,36 €	4,64 €	2 539,00 €	0,00 €
Bouées	03/02/2017	1 643,00 €	2 ans	1 643,00 €	0,00 €	1 643,00 €	0,00 €
Patins	27/02/2017	1 960,00 €	2 ans	1 960,00 €	0,00 €	1 960,00 €	0,00 €
Patins	30/04/2017	1 715,00 €	2 ans	1 715,00 €	0,00 €	1 715,00 €	0,00 €
Matériel pédagogique	26/09/2017	1 196,50 €	2 ans	1 196,50 €	0,00 €	1 196,50 €	0,00 €
Patins	25/10/2017	499,00 €	2 ans	499,00 €	0,00 €	499,00 €	0,00 €
Chocolatière	22/10/2019	198,90 €	1 an	98,69 €	139,50 €	178,19 €	20,71 €
Baie + Lampes	24/03/2019	898,13 €	2 ans	348,18 €	314,10 €	662,28 €	235,85 €
<b>MOBILIER DE BUREAU</b>							
Bureaux	09/09/2010	8 090,82 €	8 ans	8 090,82 €	0,00 €	8 090,82 €	0,00 €
Table	04/11/2010	375,17 €	5 ans	375,17 €	0,00 €	375,17 €	0,00 €



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

### Annexe 4 : Suivi investissements contractuels

		PREVISIONNEL			REALISE			
		Quantité	Prix unitaire	Montant ht	Quantité	Prix unitaire	Montant ht	
<b>MATERIEL PISCINE ET ANNEXES</b>								
<b>HALL / ESPACE</b>								
	Contrôle d'accès			68 905,00 €	1	16 209,00 €	16 209,00 €	Ellisath
					1	7 288,00 €	7 288,00 €	Ellisath
					1	3 318,90 €	3 318,90 €	Ellisath
	Clavier à codes + alimentation				1	1 279,20 €	1 279,20 €	Ellisath
	PC Optiplex				1	615,00 €	615,00 €	Averis
	PC Optiplex				1	610,24 €	610,24 €	Averis
	Serveur				1	2 144,77 €	2 144,77 €	Averis
	Plans Incendie				1	2 297,01 €	2 297,01 €	France Incendie
	Présentoir visuel				1	1 371,83 €	1 371,83 €	Retif
<b>ADMINISTRATION</b>								
	Mobilier				1	8 090,82 €	8 090,82 €	Burosys
	Table modulaire				1	375,17 €	375,17 €	Burosys
	Chaise				30	76,69 €	2 300,70 €	AB2
	Tabouret				3	114,10 €	342,30 €	AB2
	Table basse plateau				4	391,66 €	1 566,64 €	AB2
	Table abattante				2	389,09 €	778,18 €	AB2
	Table demi lune				12	115,24 €	1 382,88 €	AB2
	Cabriolet				6	216,66 €	1 299,95 €	But
	Chaises				30	23,40 €	702,00 €	Métro
	Mange debout				6	78,38 €	470,25 €	Lepage
	Table pliante				10	88,38 €	883,75 €	Lepage
	3 ordinateurs + serveur				1	5 611,00 €	5 611,00 €	Averis
	Bureau direction							
	Bureau	1	610,00 €	610,00 €			- €	
	chaises	2	60,00 €	120,00 €			- €	
	fauteuil	1	160,00 €	160,00 €			- €	
	armoire haute	1	610,00 €	610,00 €			- €	
	armoire basse	1	400,00 €	400,00 €			- €	
	micro ordinateur	1	1 100,00 €	1 100,00 €			- €	
	Imprimante	1	500,00 €	500,00 €			- €	
	Ordinateur portable				1	1 215,00 €	1 215,00 €	Averis
	Ordinateur portable				1	1 228,00 €	1 228,00 €	Averis
	Ordinateur portable				1	929,00 €	929,00 €	Averis
	Ordinateur portable				1	1 083,00 €	1 083,00 €	Averis
	Ordinateur portable				1	726,98 €	726,98 €	Averis
	Accessoires Informatique				1	290,79 €	290,79 €	Averis
	Bureau 1							
	Bureau	1	500,00 €	500,00 €			- €	
	chaises	2	50,00 €	100,00 €			- €	
	fauteuil	1	160,00 €	160,00 €			- €	
	armoire haute	2	610,00 €	1 220,00 €			- €	
	micro ordinateur	1	1 100,00 €	1 100,00 €	1	730,00 €	730,00 €	Averis
	Imprimante	1	500,00 €	500,00 €			- €	
	fax	1	763,00 €	763,00 €			- €	
	Bureau 2							
	Bureau	1	500,00 €	500,00 €			- €	
	chaises	2	50,00 €	100,00 €			- €	
	fauteuil	1	160,00 €	160,00 €			- €	
	armoire haute	2	610,00 €	1 220,00 €			- €	
	micro ordinateur	1	1 100,00 €	1 100,00 €			- €	
	Imprimante	1	500,00 €	500,00 €			- €	
	Bureau 3							
	Bureau	1	500,00 €	500,00 €			- €	
	chaises	2	50,00 €	100,00 €			- €	
	fauteuil	1	160,00 €	160,00 €			- €	
	armoire haute	2	610,00 €	1 220,00 €			- €	
	micro ordinateur	1	1 100,00 €	1 100,00 €			- €	
	Imprimante	1	500,00 €	500,00 €			- €	
	Bureau 4							
	Bureau	1	500,00 €	500,00 €			- €	
	chaises	2	50,00 €	100,00 €			- €	
	fauteuil	1	160,00 €	160,00 €			- €	
	armoire haute	2	610,00 €	1 220,00 €			- €	
	micro ordinateur	1	1 100,00 €	1 100,00 €			- €	
	Imprimante	1	500,00 €	500,00 €			- €	



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

<i>Divers</i>	Condoleurs, serveur, téléphonie			30 000,00 €			- €		
<i>Salle de réunion</i>	Table	1	1 000,00 €	1 000,00 €			- €		
	chaises	8	50,00 €	400,00 €			- €		
	Armoire haute	2	610,00 €	1 220,00 €			- €		
<i>Salle de réunion</i>	Table	1	1 524,00 €	1 524,00 €			- €		
	chaises	15	50,00 €	750,00 €			- €		
	Armoire haute	1	610,00 €	610,00 €			- €		
	Tableau	1	220,00 €	220,00 €			- €		
<i>Salle de repos</i>	Table	1	350,00 €	350,00 €			- €		
	chaises	6	50,00 €	300,00 €			- €		
	Armoire haute	1	610,00 €	610,00 €			- €		
	Divers équipements			1 500,00 €			- €		
<i>Vestiaires</i>	Placards doubles	40	240,00 €	9 600,00 €			- €		
	Table	2	200,00 €	400,00 €			- €		
	Chaises	8	50,00 €	400,00 €			- €		
<i>Matériels divers</i>	Coffre fort	1	4 000,00 €	4 000,00 €	1	3 650,24 €	3 650,24 €	Laprétre	
	Photocopieur	1	3 049,00 €	3 049,00 €	1	3 779,99 €	3 779,99 €	Sharp	
	Caméra				1	2 356,47 €	2 356,47 €	Majolan	
	Moniteur				1	2 250,07 €	2 250,07 €	Applewood	
	Téléphone mobile	1	245,00 €	245,00 €			- €		
	Armoires à clés	1	70,00 €	70,00 €			- €		
	ICOM	10	304,00 €	3 040,00 €	1	2 165,02 €	2 165,02 €	One direct	
	Plastifieuse	1	107,00 €	107,00 €			- €		
	Machine à compter les pièces	1	610,00 €	610,00 €			- €		
	Lignes d'eau ludique	3	1 235,00 €	3 705,00 €			- €		
	Fauteuil aokota	3	960,00 €	2 880,00 €			- €		
	Centrale alarme				1	1 895,85 €	1 895,85 €	Coaxe)	
	Cabine essayage				1	200,00 €	200,00 €	Boutte JP	
	<b>MATERIEL PEDAGOGIQUE</b>				22 959,00 €				
		<i>Vélos aquatiques (lot)</i>				1	16 720,00 €	16 720,00 €	NB Consulting
	<i>Matériel pédagogique (lot)</i>				1	13 109,65 €	13 109,65 €	LMP	
	<i>Steps (15)</i>				1	850,31 €	850,31 €	LMP	
	<i>Bouées (24)</i>				1	1 068,00 €	1 068,00 €	Woosung	
	<i>Bouées (24)</i>				1	1 116,00 €	1 116,00 €	Aquatec	
	<i>Bouées (24)</i>				1	1 176,00 €	1 176,00 €	Aquatec	
	<i>Toboggan</i>				1	840,58 €	840,58 €	papler	
	<i>Bouées (36)</i>				1	1 643,00 €	1 643,00 €	Aquatec	
	<i>Jump (5)</i>				1	2 539,00 €	2 539,00 €	Card'eau	
	<i>Matériel pédagogique (lot)</i>				1	1 196,50 €	1 196,50 €	Bâton rouge	
	<i>Matériel pédagogique et outillage (lot)</i>				1	10 141,90 €	10 141,90 €	Bâton rouge	
	<i>Sono</i>				1	399,79 €	399,79 €	Distrisono - Sorti	
<b>MATERIEL HYGIENE ET SURVEILLANCE</b>	chaise de surveillance	5	351,00 €	1 755,00 €			- €		
	surchaussures	5,85	100,00 €	585,00 €			- €		
	transats	40	40,00 €	1 600,00 €	1	2 044,50 €	2 044,50 €	Grosfillex	
				- €			- €		
<b>LOCAL MNS</b>	Porte volx	2	687,00 €	1 374,00 €			- €		
	Bureaux	1	305,00 €	305,00 €			- €		
	Chaises	4	46,00 €	184,00 €			- €		
	Lampe de secours	1	46,00 €	46,00 €			- €		
	Thermomètres	2	150,00 €	300,00 €			- €		
	Armoire de rangement	2	382,00 €	764,00 €			- €		
	Tableau	1	383,00 €	383,00 €			- €		
	Défilbrateur				1	1 526,99 €	1 526,99 €	Dumont sécurité	
	Matériel Infirmierie (lot)				1	3 439,62 €	3 439,62 €	Dumont sécurité	
	Barrières résines				1	1 020,00 €	1 020,00 €	Congost	
	Avertisseur spécial piscine				1	964,07 €	964,07 €	Hexagone	
							- €		
<b>SOLARIUM</b>	Transats	100	40,00 €	4 000,00 €			- €		
							- €		
<b>LOCAL ENTRETIEN</b>	Robot fond de bassin	1	5 500,00 €	5 500,00 €	1	2 840,00 €	2 840,00 €	Dephi	
	Robot fond de bassin	1	15 500,00 €	15 500,00 €	1	5 778,29 €	5 778,29 €	Dephi	
	Robot fond de bassin				1	1 576,85 €	1 576,85 €	Hexagone	
	Balais d'aspiration	3	150,00 €	450,00 €	1	415,80 €	415,80 €	Dephi	
	Kärcher eau chaude	1	3 000,00 €	3 000,00 €			- €		
	Kärcher eau froide	1	700,00 €	700,00 €	1	756,80 €	756,80 €	Dephi	
	Lave linge	1	500,00 €	500,00 €			- €		
	Charlots d'entretien	2	300,00 €	600,00 €			- €		
	distributeurs de produits	4	46,00 €	184,00 €			- €		
	Aspirateur	1	350,00 €	350,00 €	1	273,00 €	273,00 €	Dephi	
	Aspirateur	1	350,00 €	350,00 €	1	299,60 €	299,60 €	Dephi	
	Autolaveuse	1	6 000,00 €	6 000,00 €	1	6 271,30 €	6 271,30 €	Dephi	
	Autolaveuse				1	6 619,20 €	6 619,20 €	Dephi	
	Autolaveuse				1	1 800,00 €	1 800,00 €	Argos	
	Autolaveuse + chariot				1	2 496,21 €	2 496,21 €	Dephi	
	Monobrosse	1	3 000,00 €	3 000,00 €	1	2 700,60 €	2 700,60 €	Dephi	
	Monobrosse	1	1 500,00 €	1 500,00 €	1	1 472,09 €	1 472,09 €	Dephi	
	Aspirateur eau et poussière	2	652,00 €	1 304,00 €	1	494,85 €	494,85 €	Dephi	
	Tuyaux 50 m	3	140,00 €	420,00 €			- €		



## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

	Tuyaux 25 m	3	75,00 €	225,00 €				- €	
	Rayonnage	10	305,00 €	3 050,00 €				- €	
	Masques à gaz	8	153,00 €	1 224,00 €				- €	
	Extincteurs	100	230,00 €	23 000,00 €	1	8 689,52 €	8 689,52 €		France Incendie
	Outillage (lot)				1	2 583,94 €	2 583,94 €		Albaut
	Outillage (lot)				1	1 849,35 €	1 849,35 €		Manutan
	Outillage (lot)				1	2 303,56 €	2 303,56 €		Wurth
	Bancs plastiques				1	225,15 €	225,15 €		Manutan
	Plancher de rétention				1	1 122,00 €	1 122,00 €		Wurth
	Matériel de mesure				1	727,01 €	727,01 €		Bauer
	Charlot équipé d'un surpresseur				1	1 475,00 €	1 475,00 €		Bauer
	Tracteur tondeuse				1	1 500,00 €	1 500,00 €		Jimmy Bréon
	6 monteuses Ami trides				1	16 660,50 €	16 660,50 €		Swan
	Adoucisseur				1	691,25 €	691,25 €		Nicodeme
								- €	
<b>REMISE EN FORME</b>	Fontaine à eau	2	800,00 €	1 600,00 €				- €	
	Transats (lot)	40	40,00 €	1 600,00 €	1	7 320,00 €	7 320,00 €		Macorest
	Décoration			2 000,00 €				- €	
					1	464,00 €	464,00 €		Navic
	<i>Bl-patères</i>				1	17 975,00 €	17 975,00 €		Nordique France
	<i>Vélos (lot)</i>				1	5 330,00 €	5 330,00 €		Nordique France
	<i>Hammes + bancs</i>				1	3 454,24 €	3 454,24 €		Nordique France
	<i>Appareil fitness</i>				1	1 942,00 €	1 942,00 €		Nordique France
	<i>Racks + haltères</i>				1	819,48 €	819,48 €		Ultrason
	<i>Sono</i>				1	617,98 €	617,98 €		Ultrason
	<i>Complément sono</i>				1	646,00 €	646,00 €		Nordique France
	<i>Tapis</i>				1	3 512,40 €	3 512,40 €		Nordique France
	<i>Appareil musculation</i>				1	2 330,00 €	2 330,00 €		Nordique France
	<i>Deck reebok</i>				1	529,62 €	529,62 €		Eurothemix
	<i>Steps</i>				1	871,15 €	871,15 €		Eurothemix
	<i>Steps</i>				1	9 192,00 €	9 192,00 €		Epuro
	<i>Osmoseur</i>				1	6 170,00 €	6 170,00 €		Gymworks
	<i>4 appareils de musculation</i>				1	5 271,18 €	5 271,18 €		Coaxel
	<i>Relamping leds</i>				1	1 394,77 €	1 394,77 €		Eurothemix
	<i>15 barres 20kg</i>				1	399,00 €	399,00 €		Décathlon
	<i>Poids + disques fonte</i>				1	196,28 €	196,28 €		Temps des fleurs
	<i>Plantes</i>				1	3 000,00 €	3 000,00 €		Nordique France
	<i>Pack marketing pour concept bench city</i>				1	1 837,50 €	1 837,50 €		Equipa
	<i>Anglaisol</i>				1	1 351,00 €	1 351,00 €		Phillippt miroiterie
	<i>Miroirs</i>							- €	
				2 000,00 €				- €	
<b>MATERIEL GARDERIE</b>								- €	
								- €	
<b>MATERIEL PATINOIRE</b>								- €	
								- €	
<b>MATERIEL</b>	Patins (lots)	1000	55,00 €	55 000,00 €	1	44 100,00 €	44 100,00 €		Sports contest
	Patins (lots)				1	2 070,00 €	2 070,00 €		Sports contest
	Patins (lots)				1	1 584,00 €	1 584,00 €		Sports contest
	Patins (lots)				1	1 715,00 €	1 715,00 €		Sports contest
	Patins (lots)				1	1 960,00 €	1 960,00 €		Sports contest
	Patins (lots)				1	499,00 €	499,00 €		Sports contest
	Matériel pédagogique			10 000,00 €				- €	
	<i>Choises luges (lot)</i>				1	1 590,00 €	1 590,00 €		Sports contest
	<i>Choises luges (lot)</i>				1	723,30 €	723,30 €		Sports contest
	<i>Choises luges (lot)</i>				1	173,00 €	173,00 €		Sports contest
	<i>Tondeuse de bordure</i>				1	2 990,00 €	2 990,00 €		Sports contest
	<i>Casques Jaja</i>				1	1 050,00 €	1 050,00 €		Sports contest
	<i>Rheteuse</i>				1	750,00 €	750,00 €		Sports contest
	<i>Matériel pédagogique</i>				1	663,91 €	663,91 €		Interglace
	<i>Matériel pédagogique</i>				1	234,50 €	234,50 €		Sports contest
	<i>Crosses + puck</i>				1	356,40 €	356,40 €		Sports contest
	<i>Lugyglace</i>				1	1 960,00 €	1 960,00 €		FM Concepts
	<i>But street</i>				1	146,00 €	146,00 €		Sports contest
	<i>Luges + tunnel</i>				1	2 542,99 €	2 542,99 €		Synerglaçe
	<i>Matériel pédagogique</i>				1	1 458,90 €	1 458,90 €		Synerglaçe
	<i>Machine à mousse</i>				1	1 500,00 €	1 500,00 €		Vert Marine
	Surfaceuse à mains	1	15 000,00 €	15 000,00 €				- €	
	Rotowash	1	5 335,00 €	5 335,00 €				- €	
	Lances incendie	1	4 000,00 €	4 000,00 €				- €	
	Racks chauffants			60 000,00 €	1	52 111,00 €	52 111,00 €		Sports contest
	Affuteuse	1	6 100,00 €	6 100,00 €	1	5 250,00 €	5 250,00 €		Sports contest
	Affuteuse				1	980,00 €	980,00 €		Sports contest
	Surfaceuse	1	70 000,00 €	70 000,00 €	1	66 000,00 €	66 000,00 €		Engo
								- €	
<b>LOGEMENT DE FONCTION</b>									
<b>DIVERS AMENAGEMENT</b>	Mobilier et équipements			13 000,00 €					
	<i>TV Toshiba</i>				1	525,90 €	525,90 €		Boulangier
	<i>Remplacement vitrage</i>				1	7 244,88 €	7 244,88 €		Phillippt miroiterie
	<i>Matériel restaurant</i>				1	198,90 €	198,90 €		
	<i>Baie + lampes</i>				1	898,13 €	898,13 €		
<b>TOTAL</b>				<b>500 825,00 €</b>			<b>488 749,19 €</b>		



## Annexe 5 : Règles et méthodes comptables

### **Les stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

### **Les amortissements**

Les amortissements sont calculés selon l'estimation de leur durée de vie. Il s'agit de la règle fiscale en la matière.

En règle générale, nous essayons de nous caler sur la durée du contrat afin d'éviter des valeurs non amorties à la fin du contrat.

## Annexe 6 : Engagements à incidences financières

Il n'y a pas eu d'engagements à incidences financières sur 2020

## Annexe 7 : Variations du patrimoine immobilier

Il n'y a pas eu de variation du patrimoine immobilier.

## Annexe 8 : Etat actualisé des financements externes engagés

Il n'y a pas de financements externes engagés.



Annexe 9 : Etat des impayés de l'exercice

Il n'y a pas d'impayé sur l'exercice

Annexe 10 : Etat des sinistres et contentieux

Pas de contentieux fiscaux et sociaux

Annexe 11 : Méthodes et éléments de calcul pour la détermination des produits et charges directes et indirectes

Dans notre fonctionnement, les sites fonctionnent en parfaite autonomie quant aux achats pour l'exploitation du site.

Il existe néanmoins, des contrats « cadre » qui nous permettent de négocier sur le volume du groupe et ainsi d'obtenir des prix très compétitifs. Il en est ainsi pour les produits de traitement d'eau, les produits d'entretien, les visites obligatoires, la téléphonie fixe et internet, les frais bancaires, d'assurances etc. Ces prestations ou achats font l'objet de facturation distincte pour chaque site.

Toutefois, les commandes notamment de produits de traitement d'eau et fournitures petits équipements sont faites par le site et facturées au site directement.

Les autres charges liées à des contrats « cadre » sont également facturées directement au siège selon leurs dépenses engagées (téléphonie, visite obligatoire etc.)

Les frais de gestion de la société délégataire correspond aux frais réalisés par les services centraux du siège Vert Marine qui est facturé selon un outil appelé "compteur temps".

Annexe 12 : Règles des calculs des indexations (tarifs et contribution)

Indexation contribution

1er trimestre 2020

SAINT QUENTIN



$$K=0,15+0,85(0,47S/So+0,08G/Go+0,07E/Eo+0,09El/Elo+0,29IPC/IPCo)$$

	ancien identifiant	nouveau identifiant	période	valeur	coeff var	résultat
coeff fixe				0,15		
coeff var				0,85		
S	"064693845	"001567453	juin-19	118,90	0,47	
So		"10562695	déc.-05	92,20		0,6061
G	"001577184	"001653969	juil.-19	100,59	0,08	
Go		"010534775	avr.-06	85,47		0,0942
E	"001558183	"001653971	juil-19	115,22	0,07	
Eo		"010534778	avr.-06	89,90		0,0897
El	"001643161	"001653964	juil-19	134,64	0,09	
Elo	"001771242	"010534766	avr.-06	83,78		0,1446
IPC	"063920269	"001763866	oct.-19	133,66	0,29	
IPCo			mai-06	114,66		0,3381

k =	1,231767
-----	----------



Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

2ème trimestre 2020

SAINT QUENTIN

[ ]

$K=0,15+0,85(0,47S/So+0,08G/Go+0,07E/Eo+0,09EI/EIo+0,29IPC/IPCo)$

	ancien Identifiant	nouveau Identifiant	période	valeur	coeff var	résultat
coeff fixe				0,15		
coeff var				0,85		
S	"064693845	"001567453	sept.-19	119,24	0,47	
So		"10562695	déc.-05	92,20		0,6078
G	"001577184	"001653969	oct.-19	95,94	0,08	
Go		"010534775	avr.-06	85,47		0,0898
E	"001558183	"001653971	oct.-19	115,00	0,07	
Eo		"010534778	avr.-06	89,90		0,0895
EI	"001643161	"001653964	oct.-19	141,95	0,09	
EIo	"001771242	"010534766	avr.-06	83,78		0,1526
IPC	"063920269	"001763866	févr.-20	133,72	0,29	
IPCo			mai-06	114,66		0,3382

k = 1,236198

3ème trimestre 2020

SAINT QUENTIN

[ ]

$K=0,15+0,85(0,47S/So+0,08G/Go+0,07E/Eo+0,09EI/EIo+0,29IPC/IPCo)$

	ancien Identifiant	nouveau Identifiant	période	valeur	coeff var	résultat
coeff fixe				0,15		
coeff var				0,85		
S	"064693845	"001567453	déc.-19	119,47	0,47	
So		"10562695	déc.-05	92,20		0,6090
G	"001577184	"001653969	nov.-19	99,25	0,08	
Go		"010534775	avr.-06	85,47		0,0929
E	"001558183	"001653971	nov.-19	115,00	0,07	
Eo		"010534778	avr.-06	89,90		0,0895
EI	"001643161	"001653964	nov.-19	158,95	0,09	
EIo	"001771242	"010534766	avr.-06	83,78		0,1708
IPC	"063920269	"001763866	mars-20	133,81	0,29	
IPCo			mai-06	114,66		0,3384

k = 1,255545





Annexe 13 : Comptes sociaux (liasse fiscale)



Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)

Annexe 14 : Le tableau du personnel au cours de l'année 2020 (effectifs, qualification...)

Usule Employeur	Niveau	Qualification	Catégorie	Type de contrat	Date début antécédente	Début contrat	Date de fin	Motif CDD	Motif Sortie	Mois/mesuel	Brut charge	Heures travaillées	Heures payées
<b>AGENTS ADMINISTRATIFS</b>													
Agent de Clientèle	2	Employés	CDI		09/04/2019	09/04/2019				65,00		905,51	900,26
Agent de Clientèle	2	Employés	CDI		17/12/2002	17/12/2012				104,00		961,98	873,23
Agent de Clientèle	2	Employés	CDI		17/09/2017	17/09/2017				104,33		1.314,92	1.162,22
Agent de Clientèle	2	Employés	CDI		17/09/2018	17/09/2018				86,67		1.285,90	1.162,15
Agent de Clientèle	2	Employés	CDI		17/09/2018	17/09/2018	08/04/2019		Rupture conventionnelle	86,67		288,51	212,76
Agent de Clientèle	2	Employés	CDI		01/09/2010	01/09/2010				125,66		1.656,88	1.489,08
Agent de Clientèle	2	Employés	CS		01/07/2019	01/07/2019			Fin CDD ou d'accueil occasionnel	89,92		234,30	234,30
Assistante/Id de direction	4	Techniciens	CDI		29/10/2014	29/10/2014				151,67		1.831,04	1.683,04
Commerciaux	3	Sans caté gorie	PROFESSIONNALES/ATC		03/09/2018	03/09/2018	16/07/2019		Fin CDD ou d'accueil occasionnel	151,67		1.056,69	1.031,69
Directeur de Site	6	Cadres	CDI		01/04/2019	01/04/2018	31/07/2019		Démision	151,67		455,01	385,01
Directeur de Site	6	Cadres	CDI		29/05/2018	01/04/2019	31/12/2019		(DSN) mutation dans un établissement du même groupe	151,67		1.365,03	1.351,03
Responsable commercial et communication	4	Techniciens	CDI		23/09/2019	23/09/2019			Mutation au sein du même groupe sans rupture de contrat	151,67		303,34	303,34
<i>Sous total agents administratifs</i>										151,67	221.560,08 €	22.266,32	487,01
<b>AGENTS D'ENTRETIEN ET TECHNIQUE</b>													
Agent d'Entretien	1	Employés	CDD SURCROIT		15/01/2019	15/01/2019	26/04/2019		Surcroît d'activité	151,67		552,17	552,17
Agent d'Entretien	1	Employés	CDD REMPL		18/09/2017	18/09/2017	24/10/2019		Commun accord CDD ou apprentissage	130,00		1.293,13	885,00
Agent d'Entretien	1	Employés	CS		22/07/2019	22/07/2019	27/10/2019		Fin CDD ou d'accueil occasionnel	130,00		953,00	349,50
Agent d'Entretien	3	Employés	CDI		23/06/2010	23/06/2010				130,00		1.560,00	
Agent d'Entretien	2	Employés	CS		30/07/2016	30/07/2019	19/08/2019		Fin essai salarié	128,39		83,75	83,00
Agent d'Entretien	1	Employés	CDI		23/08/2010	23/08/2010				121,33		1.461,96	1.219,39
Agent d'Entretien	1	Employés	CS		27/07/2019	27/07/2019	31/07/2019		Fin CDD ou d'accueil occasionnel	151,67		5,00	6,00
Agent d'Entretien	1	Employés	CDD REMPL		25/09/2019	25/09/2019	19/10/2019		Remplacement Malade	21,00		27,00	27,00
Agent d'Entretien	1	Employés	CS		28/05/2019	28/05/2019				130,00		548,75	456,50
Agent d'Entretien	1	Employés	CS		29/09/2019	29/09/2019	08/09/2019		Fin CDD ou d'accueil occasionnel	130,00		145,29	145,00
Agent d'Entretien	2	Employés	CS		30/07/2019	30/07/2019	30/06/2019		Fin CDD ou d'accueil occasionnel	130,00		211,00	211,00
Agent d'Entretien	1	Employés	CDI		01/01/2015	01/01/2015	37/01/2019		Rupture conventionnelle	151,67		90,00	
Agent d'Entretien	1	Employés	CDD SURCROIT		04/10/2018	04/10/2018				130,00		1326,26	1305,00
Agent d'Entretien	1	Employés	CDI		11/08/2010	11/08/2010				130,00		1.561,00	1.142,00
Agent d'Entretien	1	Employés	CDI		23/08/2010	23/08/2010	27/01/2019		Départ du salarié	130,00		100,40	32,00
Agent d'Entretien	1	Employés	CDD REMPL		01/06/2018	01/06/2018	37/01/2019		Remplacement Malade	151,67		801,30	44,00
Agent d'Entretien	2	Employés	CDI		24/02/2014	24/02/2014				151,67		1.857,43	1.929,76
Agent polyvalent patrimoine	2	Employés	CDI REMPL		29/07/2019	29/07/2019	26/11/2019		Remplacement Congés Payés	86,67		82,94	79,50
Agent polyvalent patrimoine	2	Employés	CDD REMPL		23/12/2019	23/12/2019	29/12/2019		Remplacement Congés Payés	130,00		37,92	36,67
Agent polyvalent patrimoine	2	Employés	CDD SURCROIT		13/08/2019	13/08/2019	01/09/2019		Surcroît d'activité	86,67		60,00	60,00
Agent polyvalent patrimoine	2	Employés	CDI		04/05/2015	04/05/2015				121,33		1.468,96	1.187,56
Agent technique	3	Techniciens	CDI		14/06/2011	14/06/2011	16/05/2019		Licenciement pour faute grave	151,67		374,58	481,68
Agent technique	2	Employés	CDI		10/09/2010	10/09/2010				151,67		1.902,04	1.638,54
Agent technique	2	Employés	CDD REMPL		15/04/2019	15/04/2019	31/07/2019		Fin CDD ou d'accueil occasionnel	151,67		277,90	269,17
Agent technique	2	Employés	CDD SURCROIT		01/07/2019	01/07/2019	07/07/2019		Fin CDD ou d'accueil occasionnel	151,67		35,00	35,00
Agent technique	2	Employés	CDI		01/12/2017	01/12/2017				130,00		1.405,34	1.405,34
Responsable Entretien	4	Techniciens	CDI		01/07/2019	01/07/2019	12/08/2019		Fin essai salarié	151,67		196,67	195,17
Responsable Entretien	4	Techniciens	CDI		30/04/2019	01/08/2019				151,67		134,61	129,11
Responsable Entretien	4	Techniciens	CDI		01/09/2019	01/09/2019	16/05/2019		Fin essai employeur	151,67		350,01	336,01
Responsable Patinoire	4	Techniciens	CDI		30/08/2010	30/08/2010				151,67		1.868,68	1.694,18
Responsable Technique	4	Techniciens	CDI		02/08/2010	02/08/2010				151,67		1.899,27	1.566,27
<i>Sous total agents d'entretien et technique</i>										151,67	307.624,65 €	22.774,57	18.261,46







Annexe 15 : Etat des incidents et/ou accidents survenus pendant l'exercice et impliquant des usagers ou des tiers

Pour la patinoire, nous sommes intervenus sur de la bobologie et nous avons fait intervenir les services de secours dès que cela était nécessaire.

Pour la piscine et le Fitness, nous sommes essentiellement intervenus sur de la bobologie.

Vous trouverez ci-après une fiche bilan vierge, outil utilisé pour réaliser le diagnostic et le suivi des victimes :

VICTIME		BILAN LESIONNEL																	
NOM:..... PRENOM:..... Tel:..... <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F Age:.....		P: Plaie B: Brûlure H: Hémorragie T: Trauma Déf: Déformation D: Douleur AS: Abs. sensibilité AM: Abs. Motricité																	
PRISE EN CHARGE PAR : .....		M.H.T.A Maladie:..... Hospitalisation:..... Traitements:..... Allergies:.....																	
TYPE INTERVENTION DATE:..... HEURE:..... h..... LIEU (détails au verso):..... <input type="checkbox"/> AVP:..... <input type="checkbox"/> Malaise/Maladie <input type="checkbox"/> Intoxication:..... <input type="checkbox"/> Chute <input type="checkbox"/> Blessure		NORMES <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>fréq.resp.</th> <th>Fréq.card.</th> <th>Danger</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>adulte</td> <td>12-20</td> <td>60-100</td> <td>&lt;67 1:1</td> </tr> <tr> <td>enfant</td> <td>20-30</td> <td>70-110</td> <td></td> </tr> <tr> <td>bébé</td> <td>30-60</td> <td>100-160</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			fréq.resp.	Fréq.card.	Danger	adulte	12-20	60-100	<67 1:1	enfant	20-30	70-110		bébé	30-60	100-160	
	fréq.resp.	Fréq.card.	Danger																
adulte	12-20	60-100	<67 1:1																
enfant	20-30	70-110																	
bébé	30-60	100-160																	
BILAN VITAL <input type="checkbox"/> OBVA <input type="checkbox"/> Hémorragie <input type="checkbox"/> Inconscient <input type="checkbox"/> Arrêt ventilatoire <input type="checkbox"/> Arrêt Cardio-Ventilatoire Gestes d'urgence entrepris:																			
PLAINTES DE LA VICTIME Echelle Douleur : ...../4 Autres: ..... Température : .....																			
BILAN FONCTIONNEL																			
Fonction Nerveuse <input type="checkbox"/> AUCUNE REPONSE <u>Conscience</u> <input type="checkbox"/> PCI depuis..... <input type="checkbox"/> Intervalle libre:..... <input type="checkbox"/> Répond aux questions <input type="checkbox"/> Ouvre les yeux <input type="checkbox"/> Désorientée: temps espace <input type="checkbox"/> Agitée <input type="checkbox"/> Confus <input type="checkbox"/> Somnolent <u>Motricité, Sensibilité</u> <input type="checkbox"/> ne perçoit pas le pincement <input type="checkbox"/> ne bouge pas les pieds <input type="checkbox"/> ne bouge pas les oreilles <u>Pupilles</u> <input type="checkbox"/> normale <input type="checkbox"/> anormale	Fonction Ventilatoire <input type="checkbox"/> ARRET RESPIRATOIRE <u>Visage</u> <input type="checkbox"/> Sueurs <input type="checkbox"/> Cyanose <u>Bruit ventilatoires</u> <input type="checkbox"/> gargouillements <input type="checkbox"/> sifflements <input type="checkbox"/> ronflements <u>Constantes</u> Fréq.Resp: ...../min Sat.O2: .....% Resp. ample <input type="checkbox"/> superficielle <input type="checkbox"/> Resp. régulière <input type="checkbox"/> irrégulière <input type="checkbox"/> Resp. silencieuse <input type="checkbox"/> bruyante <input type="checkbox"/>	Fonction Circulatoire <input type="checkbox"/> ARRET CARDIOCIRCULATOIRE <u>Pouls carotidien</u> Fréq.: .....bat/min Régulier <input type="checkbox"/> Irrégulier <input type="checkbox"/> Bien frappé <input type="checkbox"/> Filant <input type="checkbox"/> <u>Pouls radial</u> Non perçu <input type="checkbox"/> Bien frappé <input type="checkbox"/> Filant <input type="checkbox"/> <u>Observations</u> Aspect peau <input type="checkbox"/> Pâleur visage <input type="checkbox"/> Recolor. cutanée <input type="checkbox"/> Marbrures <u>Plaintes</u> <input type="checkbox"/> Soif <input type="checkbox"/> Angoisse <input type="checkbox"/> Froid																	
GESTES EFFECTUES																			
<input type="checkbox"/> Claques dans le dos <input type="checkbox"/> + Helmlich (nbe:.....) <input type="checkbox"/> Pansement compressif <input type="checkbox"/> Garrot: pose à .....h..... <input type="checkbox"/> PLS	<input type="checkbox"/> L.V.A. <input type="checkbox"/> Aspiration mucosilés <input type="checkbox"/> Ventilation artificielle <input type="checkbox"/> O2: .....L/min <input type="checkbox"/> RCP: début: .....h..... <input type="checkbox"/> D.S.A.: pose: .....h..... choc 1 .....h..... choc 2 .....h..... choc 3 .....h..... choc 4 .....h.....	<input type="checkbox"/> Délog. d'urgence <input type="checkbox"/> Retrait de casque <input type="checkbox"/> Collier cervical <input type="checkbox"/> Echarpe <input type="checkbox"/> Attelle <input type="checkbox"/> Matelas à dépression <input type="checkbox"/> Sucre / eau sucré <input type="checkbox"/> Médicaments:.....	<input type="checkbox"/> Désinfection avec..... <input type="checkbox"/> Pansement <input type="checkbox"/> Emballage <input type="checkbox"/> Refroidissement <input type="checkbox"/> Appel SAMU à .....h..... <input type="checkbox"/> Evacuation à .....h.....																



Annexe 16 : Attestations d'assurance

Allianz@

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE

ALLIANZ I.A.R.D., dont le siège social est situé, 1 cours Michelet, 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX atteste que:

SAS VERT MARINE  
1 rue Lefort Gonssolin  
76130 MONT SAINT AIGNAN

Est titulaire d'un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » portant le numéro 086932364, à effet du 01.07.2016.

Ce contrat actuellement en vigueur, a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées et garanties par ce contrat, et comportant des garanties conformes aux dispositions des articles L321-1, L321-7 et D321-1 du Code du Sport, notamment pour l'exploitation de:

SASU VM 02100  
4 rue Lamartine  
02100 SAINT QUENTIN

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le présent document, établi par Allianz, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances.).

La présente attestation est valable pour la période du 01/07/2019 au 30/06/2020 inclus, sous réserve du règlement des cotisations.

Fait à Nantes le 5 septembre 2019

Pour servir et valoir ce que de droit.

Pour l'assureur, par délégation :

**VERLINGUE**  
COURTIER EN ASSURANCES  
Adresse postale :  
12, rue de Kerogan  
29015 QUIMPER CEDEX  
Tél. 02 98 31 11 11 - Fax 02 98 31 11 12  
contact@verlingue.fr - www.verlingue.fr





## Allianz O

### ATTESTATION D'ASSURANCE DOMMAGES

Nous soussignés, ALLIANZ I.A.R.D., certifions assurer la Société ci-après :  
SAS VERT MARINE

Siège Social • 1 Rue Lefort Gonssolin  
76130 MONT SAINT AIGNAN

Au jour de délivrance de la présente attestation, dans les conditions suivantes :

- Police n° 017929741

- Effet du contrat 01/07/2014

- Situation des  
risques

Selon liste présente aux conditions particulières du contrat et notamment

VM 02100  
4 Rue Lamartine  
02100 SAINT QUENTIN

Caractéristiques du contrat.

- \* **ÉVÉNEMENTS GARANTIS** : Incendie - Chute de la Foudre - Explosions - Risques Electriques — Choc d'un véhicule terrestre — Chute d'objets aériens et ondes de choc — Fumées, vapeurs, émanations — Tempêtes, Grêle et Neige — Dégâts des Eaux, Gel — Vandalisme, Emeutes et Mouvements Populaires — Attentats et Actes de terrorisme — Tous risques matériels informatiques et assimilés — Bris de machines (hors Tous risques matériels informatiques et assimilés) — Vol et détériorations immobilières — Bris de glaces, Objets verriers, Enseignes, Atriums, Toitures, Verrières — Effondrement accidentel des bâtiments — Catastrophes Naturelles — Foires, expositions et manifestations commerciales — Autres évènements non dénommés — Evènements naturels

**CAPITAUX DECLARES** : selon valeurs déclarées au contrat

La présente attestation est valable pour la période du 01/07/2019 au 30/06/2020, sous réserve du règlement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.





## Rapport d'activité 2020 de la BUL - Saint-Quentin (02)



Annexe 17 : Le rapport du restaurant et du bowling (subdélégation)

Le subdélégué transmettra son rapport d'activité avec celui du nouveau délégué

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VMO2100		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 000. RUE LAMARTINE 02100 SAINT QUENTIN		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 5 2 1 2 9 6 2 7 7 0 0 0 1 0			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, 31122020	N-1 31122019		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
		Fonds commercial (1) AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	714	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	3 731	
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
			Autres participations CU	CV	
			Créances rattachées à des participations BB	BC	
			Autres titres immobilisés BD	BE	
	Prêts BF	BG			
	Autres immobilisations financières* BH	BI			
	TOTAL (II) BJ		BK	4 445	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU	4 189	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	18 617 BY	18 617 32 734	
		Autres créances (3) BZ	122 191 CA	122 191 217 362	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD	CE		
Disponibilités CF		11 237 CG	11 237 42 399		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	49 332		
	TOTAL (III) CJ	152 045 CK	152 045 346 018		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		152 045 IA	152 045 350 464		
Rechts : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS VM02100		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....37 000.....)	DA	37 000	37 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 700	3 700	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	( 467 849)	( 299 420)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	( 85 788)	( 168 429)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	<b>DL</b>	<b>( 512 938)</b>	<b>( 427 149)</b>
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	68 275		
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	68 275		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	77 276	5 600	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	232 653	297 853	
	Dettes fiscales et sociales	DY	94 326	105 718	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	192 452	368 441		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	596 708	777 614	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	152 045	350 464	
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	525 351	777 614		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
Désignation de l'entreprise : SAS VM02100						Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	4 781	FB	FC	4 781	7 829	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE	FF		
			FG	1 063 315	FH	FI	1 063 315	1 980 740
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 068 096	FK	FL	1 068 096	1 988 569	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	4 138	87 508	
	Autres produits (1) (11)				FQ	2 139	853	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	1 074 374	2 076 931
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	1 845	5 318	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	4 189	( 996)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	621 321	1 291 191	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	67 962	82 482	
	Salaires et traitements*				FY	315 009	690 270	
	Charges sociales (10)				FZ	70 715	161 518	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	2 783	12 586	
			- dotations aux provisions*		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	68 275		
	Autres charges (12)				GE	6 079	1 610	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	1 158 182	2 243 983	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	( 83 807)	( 167 051)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	319	1 357	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	319	1 357	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	( 319)	( 1 357)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	( 84 126)	( 168 409)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS VM02100		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	20	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 662	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	20	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 20)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	2 076 931	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	2 245 360	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	( 168 429)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 357	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	87 508	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
joindre en annexe) :				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
VNC CESSION D IMMOBILISATIONS		1 662		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations											
Désignation de l'entreprise SAS VM02100												Néant <input type="checkbox"/> *											
IMMOBILISATIONS												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virtements de poste à poste								
TOTAL I										CZ		D8			D9								
TOTAL II										KD		KE			KF								
CORPORELLES	Terrains										KG		KH			KI							
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ		KK			KL								
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM		KN			KO								
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2		KP				KQ		KR										
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3		KS				472 345		KT			KU							
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV				32 284		KW			KX								
		Matériel de transport*				KY						KZ			LA								
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB				67 161		LC			LD								
		Emballages récupérables et divers *				LE						LF			LG								
	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI			LJ							
	Avances et acomptes										LK		LL			LM							
	TOTAL III										LN		571 791			LO			LP				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M			8T						
		Autres participations										8U		8V			8W						
		Autres titres immobilisés										1P		1R			1S						
Prêts et autres immobilisations financières										1T		1U			1V								
TOTAL IV										LQ		LR			LS								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		571 791			ØH			ØJ					
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
										par virtement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
TOTAL I										IN		CØ			DØ			D7					
TOTAL II										IO		LV			LW			IX					
CORPORELLES	Terrains										IP		LX			LY			LZ				
	Constructions	Sur sol propre				IQ				MA		MB			MC								
		Sur sol d'autrui				IR				MD		ME			MF								
	Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS				MG		MI			MI									
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT				472 345		MK			ML									
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers				IU				32 284		MN			MO								
		Matériel de transport				IV						MQ			MR								
	Matériel de bureau et mobilier informatique				IW				67 161		MT			MU									
	Emballages récupérables et divers *				IX						MW			MX									
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ			NA			NB				
Avances et acomptes										NC		ND			NE			NF					
TOTAL III										IY		NG			571 791			NH			NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU			M7			ØW				
	Autres participations										IØ		ØX			ØY			ØZ				
	Autres titres immobilisés										I1		2B			2C			2D				
	Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E			2F			2G				
	TOTAL IV										I3		NJ			NK			2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK			571 791			ØL			ØM		

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VM02100							Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A</b>										
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF		PG		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		471 630		QA		458		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		29 782		QE		1 428		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		31 211		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		65 932		QM		896		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		66 829		
	TOTAL III	QU		567 345		QV		2 783		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		567 345		ØP		2 783		
ØQ		570 129		ØR		ØS		ØT		
<b>CADRE B</b>										
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL	NM			NO					
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
<b>CADRE C</b>										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS VM02100</u>						Néant <input type="checkbox"/> *
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>TS</b>	<b>TT</b>	<b>TU</b>		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	68 275	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>TV</b>	<b>68 275</b>	<b>TW</b>	<b>TX</b>	<b>68 275</b>
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>TY</b>	<b>TZ</b>	<b>UA</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>UB</b>	<b>68 275</b>	<b>UC</b>	<b>UD</b>	<b>68 275</b>
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	68 275	UF		
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I						10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	18 617		18 617						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 358		1 358						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	82 655		82 655					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9 031		9 031					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	27 323		27 323					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 823		1 823						
	Charges constatées d'avance	VS									
<b>TOTAUX</b>			VT	140 808	VU	140 808	VV				
RENVIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	5 919		5 919						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	232 653		232 653						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	70 763		70 763						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 157		3 157						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	20 405		20 405						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	192 452		192 452						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	525 351	VZ	525 351					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS VM021.00		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31122020			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WB	
	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE	
	WF	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WG		
	RA	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RB		
	WI	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			XX	XW	
	WJ	Amendes et pénalités			XX		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			I8	
			- imposées au taux de 0 %			ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme			WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
					WS	85 788	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV	
			- imposées au taux de 0 %			WH	
			- imposées au taux de 19%			WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs			XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	
Produit net des actions et parts d'intérêts : (art. 223 B du CGI)						XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
Majoration d'amortissement*						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		OV	Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à dynamiser (44 duodecies)		IF	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC	
				Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)		L5	
			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
			Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)		XC		
			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>					TOTAL II	XH	
					XH	85 788	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI			
		déficit (II moins I)			XJ		
					85 788		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					ZL		

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B2021

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS VM02100</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	729 991
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	729 991
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	85 788
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	815 780
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>er</sup> bis A1, 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice			ZT
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>er</sup> bis A1, 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS VM02100</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	( 299 420)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	( 168 429)		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	( 467 849)		Autres répartitions	ZF							
				Report à nouveau	ZG	( 467 849)							
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	( 467 849)						
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	36 201		87 211					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	42 325		55 301					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU			5 843					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	85 743		117 976					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	457 050		1 024 859					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	621 321		1 291 191						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	39 534		23 185					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	28 428		59 297					
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	67 962		82 482					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	77 742		198 207					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	132 092		234 649					
DIVERS	- Montant brut des salaires *				ØB	301 120							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.00 %		1.00 %					
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG									
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies			RH									
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VM02100					Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	MATERIEL ET OUTILLAGE	472 345		472 088	256
	2	AMENAGEMENT	32 284		31 211	1 073
	3	MATERIEL DE BUREAU	58 695		58 363	332
	4	MOBILIER DE BUREAU	8 465		8 465	
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	( 256)	( 256)			
	2	( 1 073)	( 1 073)			
	3	( 332)	( 332)			
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		( 1 662)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VM02100

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① \*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① \*.

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ - ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS VM02100					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS VM02100		Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		
Durée en nombre de mois		12		
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>				
Effectifs moyens du personnel		YP		
Dont apprentis		YF		
Dont handicapés		YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>				
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 068 096	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachés à une activité normale et courante		OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	4 138	
	TOTAL I	OX	1 072 235	
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	2 139	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE		
Subventions d'exploitation reçues		OF		
Variation positive des stocks		OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT		
	TOTAL 2	OM	2 139	
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Achats		ON	347 658	
Variation négative des stocks		OQ	4 189	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	233 183	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	1 991	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	6 079	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY		
	TOTAL 3	OJ	593 101	
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	481 273	
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	481 273	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 072 235	
Effectifs au sens de la CVAE		EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 0
Date de cessation		HR	/ / / / / / / /	

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

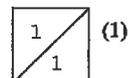
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F

2021

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)  
N° de dépôt(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31122020 N° SIRET 5 2 1 2 9 6 2 7 7 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS VM02100

ADRESSE (voie) 000. RUE LAMARTINE

CODE POSTAL 02100 VILLE SAINT QUENTIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	3 700
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination VERT MARINE

N° SIREN (si société établie en France) 384425476 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 3 700

Adresse : N° 1 Voie r. LEFORT GONSSOLIN

Code Postal 76130 Commune MONT-ST-AIGNAN Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

2021

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1  
1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 5 2 1 2 9 6 2 7 7 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS VM02100

ADRESSE (voic) 000. RUE LAMARTINE

CODE POSTAL 02100 VILLE SAINT QUENTIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 0

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD**  
2021

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société: SAS VM02100	Adresse du siège social :
SIRET : 5 2 1 2 9 6 2 7 7 0 0 0 1 0	
Adresse du principal établissement: 000. RUE LAMARTINE  02100 SAINT QUENTIN	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées : Gestion d'installations sportives	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit
	Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		85 789
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 15%	PV exonérées		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>		Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i> <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4	
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case <input type="checkbox"/>	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case <input type="checkbox"/> dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : CEDID	
Nom et coordonnées - du prestataire (ECF): .....	ECF <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du comptable : .....	Tél : .....
- du conseil : .....	Tél : .....
- du CGA ou du viseur conventionné : .....	Tél : .....
- N° d'agrément : .....	



**REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE**

2069RCI

SAS VM02100  
521296277 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2020

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	

**I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant
CIC - CI Compétitivité et l'emploi	82 655

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

**Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)**

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

**II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

**PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)**

--

**III – CAS PARTICULIERS**

Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

**IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX**

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	



COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS

OBJET

SPORTS ET LOISIRS -  
La Bulle - Avenant  
Contrat de DSP -  
Subvention  
d'équipement.

==  
Rapporteur :  
Mme la Présidente

Date de convocation :  
16/09/21

Date d'affichage :  
16/09/21

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers  
votants : 71

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS

Séance du 22 septembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Philippe LEMOINE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.  
Mme Patricia COUPET-VERRIER suppléante de M. Jean-Marie GONDRY, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, M. Paul REMY suppléant de M. Roger LURIN, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Stéphane LINIER, M. Alain BRISON représenté(e) par Mme Jocelyne DOGNA, M. Sébastien VAN HYFTE représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)(s) :

M. Jean-Claude DUSANTER, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de concession de service public d'exploitation de La Bulle signé le 06 mars 2020 avec la société ESPACE RECREA et notamment ses articles 19.5, 19.6 et son annexe 15.

Par un contrat de concession de service public signé le 06 mars 2020, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a confié l'exploitation de La Bulle à la société ESPACE RECREA, à laquelle s'est substituée, par avenant n°1, la société LA BUL.

L'article 19.5 du contrat de concession de service public prévoit la réalisation de travaux de rénovation et de réhabilitation par le Concessionnaire. Le programme de ces travaux figure à l'Annexe 15 du contrat.

L'article 19.6 du contrat prévoit le versement par la Collectivité d'une subvention d'équipement forfaitaire au Concessionnaire, de manière échelonnée, selon un calendrier précisé, subordonné à la réalité des montants des travaux de rénovation à engager par le Concessionnaire, sur la base des engagements annuels du Concessionnaire (programme figurant à l'Annexe 15), et ajustée à hauteur des dépenses réellement acquittées.

Des problématiques techniques relatives à la patinoire, ont été identifiées et constatées par le nouvel exploitant Récréa dès sa prise en charge de l'équipement, impactant son exploitation.

La Collectivité a fait appel à un expert technique, le Cabinet Espam, qui préconise des travaux à réaliser, pour garantir le fonctionnement et la sécurité de fonctionnement de l'installation, pour un montant total de 105 000 € HT, à rajouter aux montants déjà contractualisés de la subvention d'équipement.

Le dernier ajustement établi via l'avenant n°3 au contrat de DSP a été le suivant :

- 285 562 € en 2021
- 185 539 € en 2022
- 76 672 € en 2023

Pour une réalisation des travaux énoncés sur 2021, il conviendrait d'abonder le montant de 2021, de 105 000 €.

Aussi, il convient d'ajuster les engagements annuels du Concessionnaire prévu à l'Annexe 15, et par conséquent l'échéancier de versement de la subvention forfaitaire d'équipement mentionné à l'article 19.6.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le réajustement des engagements annuels du Concessionnaire et par conséquent l'échéancier de versement de la subvention forfaitaire d'équipement ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°4, comprenant en annexe 1 les engagements annuels du Concessionnaire et modifiant l'échéancier, et à accomplir toutes les formalités en résultant.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 voix contre et 1 absence adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON

Pour extrait conforme,



**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210922-54573-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 27 septembre 2021

Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**Contrat de concession de service public pour l'exploitation de**  
La Bulle  
**Avenant n°4**

**ENTRE :**

La Communauté d'agglomération du SAINT-QUENTINOIS, dont le siège est sis 58 boulevard Victor Hugo, 02100 SAINT QUENTIN, représentée par son Président Madame Frédérique MACAREZ, dûment habilitée pour la signature des présentes par délibération du Conseil communautaire en date du

Ci-après désignée « La Collectivité »,

**ET :**

La S.A.S. LA BUL, société au capital de 20 000€, immatriculée au RCS de Saint-Quentin sous le numéro 887 924 888, dont le siège social est situé rue Lamartine à Saint-Quentin (02100), représentée par Monsieur Gilles SERGENT dûment habilité,

Ci-après désignée « Le Déléataire »,

Par un contrat de concession de service public signé le 06 mars 2020, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a confié l'exploitation de la Bulle, située rue Lamartine à Saint-Quentin, à la société ESPACE RECREA, à laquelle s'est substituée, par avenant 1, la société LA BUL.

L'article 19.5 du contrat de concession de service public prévoit la réalisation de travaux de rénovation et de réhabilitation par le Délégué. Le programme de ces travaux figure à l'Annexe 15 du contrat de concession.

Il est prévu à l'article 19.6 de ce contrat le versement par la Collectivité d'une subvention d'équipement forfaitaire au Délégué. Le versement de cette subvention est échelonné, selon le calendrier précisé à l'article 19.6 du contrat, et est conditionné à la réalité des montants à engager par le Délégué, sur la base des engagements annuels du Délégué figurant à l'Annexe 15.

La Collectivité souhaite compléter le programme des travaux de rénovation et de réhabilitation confiés au Délégué, en y ajoutant la rénovation de certains éléments du groupe froid de la patinoire.

Il est ainsi convenu ce qui suit :

**Article 1 : Adaptation du programme de travaux de rénovation et de réhabilitation à la charge du Déléguataire**

Outre les travaux déjà prévus initialement et listés en Annexe 15 du contrat de concession, la Collectivité confie au Déléguataire les travaux suivants à réaliser sur le groupe froid de la patinoire :

- ☞ Expertise des deux compresseurs condamnés et échange standard
- ☞ Contrôle et réglage de toutes les sécurités
- ☞ Remplacement de l'huile compresseur
- ☞ Remplacement des composants de la ligne d'huile (filtres, clapets, électrovanne)
- ☞ Remplacement du ventilateur d'extraction de la salle des machines et remplacement du détecteur de gaz
- ☞ Remplacement de l'ensemble des filtres (filtres tamis sur les pompes, filtres déshydratants,)
- ☞ Démontage/ Nettoyage/remontage avec joints neufs des deux échangeurs à plaques

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 105 000 € H.T. La subvention forfaitaire d'équipement mentionnée à l'article 19.6 du contrat de concession et versée par la Collectivité au Déléguataire au titre des travaux mis à la charge de ce dernier est augmentée en conséquence.

L'Annexe 1 du présent avenant vient modifier l'Annexe 15 du contrat de concession.

**Article 2 : Modalités de versement de la subvention forfaitaire d'équipement**

Les modalités de versement de la subvention forfaitaire d'équipement prévue à l'article 19.6 du contrat de concession tel que modifié par l'avenant n°3, sont modifiées afin de correspondre aux engagements annuels du Déléguataire. Ainsi, cette subvention sera versée selon le calendrier suivant :

- 2020 : 0€
- 2021 : 390 562,00€
- 2022 : 185 539,00€
- 2023 : 76 672,00€

La subvention forfaitaire d'équipement est versée chaque année selon les modalités qui suivent :

Pour 2021 : 90% de 285 562 € avant le 30 juin 2021 (déjà versés à la date de signature du présent avenant). Le solde de ces 10% pour chaque année n est versé selon les modalités figurant à l'article 19.6 du contrat de concession. Les 105.000 €

correspondant aux travaux définis à l'article 1<sup>er</sup> du présent avenant seront versés en même temps que le solde des 10% visé ci-avant:

- Pour les années suivantes : 90% avant le 30 juin de l'année n. Le solde de 10% pour chaque année n est versé selon les modalités figurant à l'article 19.6 du contrat de concession.

### **Article 3 : Autres dispositions**

Le présent avenant sera exécutoire dès son passage en contrôle de légalité.  
Les autres dispositions du contrat de concession de service public et de ses annexes demeurent inchangées.

Fait à Saint-Quentin, en deux exemplaires originaux, le

Pour la Communauté d'agglomération  
du Saint-Quentinois

Pour la société LA BUL

- Annexe 1: Planning des travaux (annexe 15 du contrat de concession modifiée)

**D. Planification des travaux**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	Total
<p>Plomberie (travaux) - remplacement de l'ensemble à échéance de 5 à 8 ans. (N.C.)</p> <p>Des pièces en acier inoxydable sont recommandées et sont à remplacer de façon urgente.</p> <p>Remplacement des grilles de soufflage très défectueuses avec mise en place de ventilo en aluminium anodisé.</p> <p>Remplacement dichromomètre avec système de régulation de puissance. Circuit 1</p> <p>Remplacement dichromomètre avec système de régulation de puissance. Circuit 2</p> <p>Remplacement dichromomètre avec système de régulation de puissance. Circuit 3</p> <p>Insulation des défectueux sur chaque étage de piscine</p> <p>Mise en place de deux pompes simples, sélective, une d'une pompe double. (N.C.)</p> <p>Variateur de fréquence permettant de régler la cible en fonction des besoins (0,1 constant de 20°C entre départ et retour)</p> <p>Mise en place de ballon tampon (matériau ou secondaire) permettant d'un usage des bords de piscine via le système par ECS piscine</p> <p>Mise en place d'une jaquette de cablot sur le chauffage à plaques. ECS piscine</p> <p>Remplacement du régulateur central par une vanne 3 voies modulaire. ECS piscine</p> <p>Vérification avec préchauffage de l'eau chaude sanitaire (sans adosage) via le réseau de distribution d'énergie liée de la production de glace piscine. ECS piscine</p>																										
<p><b>Installations techniques</b></p> <p>Des composants complémentaires, réglés sur les points principaux de consommation (C.T.A. tels que bassins, grands bassins, eau chaude sanitaire, complètement piscine, ...), permettent de compléter l'analyse énergétique par l'implantation technique.</p> <p>Les actions des travaux doivent être coordonnées à un extracteur spécifique, indépendamment des autres équipements (niveau de panne en aluminium de fait des caractéristiques particulières liées à la production de vapeur).</p> <p>Remplacement par des pompes bronze avec meilleure performance énergétique type ES. CIRCUIT 1</p> <p>Remplacement par des pompes bronze avec meilleure performance énergétique type ES. CIRCUIT 2</p> <p>Remplacement par des pompes bronze avec meilleure performance énergétique type ES. CIRCUIT 3</p> <p>Remplacement dichromomètre avec système de régulation de puissance. Circuit 4</p> <p>Remplacement par des pompes bronze avec meilleure performance énergétique type ES. CIRCUIT 4</p> <p>Remplacement par des pompes bronze avec meilleure performance énergétique type ES. CIRCUIT 5</p> <p>Raccordé tous les préfiltres à l'égout. Animations</p> <p>Pompe biogaz à remplacer bronze. ECS Animations</p> <p>Mise en place des brûleurs modulaires</p> <p>Mise en place du remède / composant boiler energy flow / Actin from boites et composants énergétiques (manuel)</p> <p>Mise en place du tamisier (optimisation énergétique)</p>																										
<p><b>Second Etage</b></p> <p>Lot Second Etage</p> <p>Réparations ductes froids</p> <p>Remplacement grille départ rivière</p> <p>Pourbois ventilateurs collectifs - Espace Aquatique</p> <p>Aménagement espace communs</p> <p>Faillit de mise à feu / hydroporteur 3 usages</p>																										
<p><b>Coûts espace wellness</b></p> <p>Fourniture et pose de 50 chaises avec ponton à système MAVE ELS Duo</p>																										
<p><b>Pluizigroete</b></p> <p>Renforcement de la Pluizigroete</p>																										
<p><b>Espace bien-être</b></p> <p>Spa</p> <p>Habitige Japon spa + feu</p> <p>Sauna finlandais</p> <p>Sauna est</p> <p>Mur de sel</p> <p>Hamman</p> <p>Habitige rivière</p> <p>Foxtone de glace</p> <p>Sauna estiveur</p> <p>Habitige des murs zone saun, hamman, fontaine de glace, en bois</p> <p>Habitige des murs en serrage</p> <p>Démolition, raccordement</p> <p>Second couve</p>																										
<p><b>Studio RPM</b></p> <p>Changement de l'ensemble de type EOLIS et aménagement de la salle</p>																										
<p><b>Autres</b></p> <p>Clapet</p> <p>Remplacement Poire chaudière Bowling</p> <p>Vérage de la fosse des eaux usées</p> <p>Remplacement de 6 armoires</p> <p>Analyse Qualité de l'Air (piscine)</p> <p>Travaux Groupe Froid Piscine</p>																										
<p><b>Pris en charge</b></p> <p>Travaux Groupe Froid Piscine</p>																										

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**SPORTS ET LOISIRS -  
Annulation de titres de  
recettes émis à l'encontre  
de la Commune d'Harly.**

---

**Rapporteur :  
Mme la Présidente**

Date de convocation :  
16/09/21

Date d'affichage :  
16/09/21

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers  
votants : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 septembre 2021 à 18h00**

**en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.**

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEI, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Philippe LEMOINE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE. Mme Patricia COUPET-VERRIER suppléante de M. Jean-Marie GONDROY, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, M. Paul REMY suppléant de M. Roger LURIN, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Stéphane LINIER, M. Alain BRISON représenté(e) par Mme Jocelyne DOGNA, M. Sébastien VAN HYFTE représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)(s) :

M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les titres de recettes référencés 2019/50319/1 du 21/05/19 (n°50295)

et 277 et 2019/50320/1 du 21/05/19 (n°50296) et 278 ;

Vu notamment le courrier en date 22 janvier 2020 de M. Le Maire de la Commune d'HARLY de demande d'annulation de titres de recettes ;

Vu l'avis favorable émis par Madame La Présidente.

Le Maire d'HARLY, M. Bernard DESTOMBES, a sollicité la CASQ pour l'annulation des titres de recette des années 2017 et 2018, relatifs aux occupations du COSEC Anne Frank situé à HARLY par l'association Harly-Basket Ball Club, domiciliée sur la Commune d'HARLY (association qui n'est plus en activité depuis 2019 -saison 2019/2020 et ne vient plus par conséquent sur site).

En l'espèce, les facturations relatives aux occupations par l'association Harly-Basket Ball Club, représentent un montant total de 2433,76 € (1254,73 € pour 2017 ; 1179,03 € pour 2018).

Compte tenu du montant relativement modeste, de l'absence de conventionnement et de l'inactivité actuelle de l'association, il est proposé au conseil d'émettre un avis favorable à une remise gracieuse et par conséquent d'annuler les titres de recettes correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'accepter la remise gracieuse sollicitée,
- 2°) d'annuler les titres de recettes correspondants.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention adopte le rapport présenté.

Bernard DESTOMBES ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210922-54474-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 27 septembre 2021

Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**PERSONNEL - Avenant  
n°7 à la convention de  
mises à disposition  
partielles d'agents entre  
la Communauté  
d'agglomération du  
Saint-Quentinois et la  
Ville de Saint-Quentin.**

**Rapporteur :  
Mme la Présidente**

Date de convocation :  
16/09/21

Date d'affichage :  
16/09/21

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers  
votants : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 septembre 2021 à 18h00**

**en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.**

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Philippe LEMOINE, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.  
Mme Patricia COUPET-VERRIER suppléante de M. Jean-Marie GONDRY, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, M. Paul REMY suppléant de M. Roger LURIN, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Stéphane LINIER, M. Alain BRISON représenté(e) par Mme Jocelyne DOGNA, M. Sébastien VAN HYFTE représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)(s) :

Mme Virginie ARDAENS, M. Damien NICOLAS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Yves DARTUS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Afin de structurer la mise en commun des moyens, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin ont conclu une convention relative à la mise à disposition partielle d'agents.

L'avenant n°7 ci-annexé modifie l'article 1 en prévoyant les mises à

disposition partielles de la Ville vers la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois du responsable et des 8 agents du service médiation sociale et familiale de la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publiques.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au présent rapport,

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 2 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210922-54525-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 27 septembre 2021

Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**AVENANT N°7 A LA CONVENTION DE MISES A DISPOSITION  
PARTIELLES D'AGENTS ENTRE  
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS  
ET LA VILLE DE SAINT-QUENTIN**

**Entre**

**La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, représentée par sa Présidente, Madame Frédérique MACAREZ, habilitée à signer la présente convention par une délibération du Conseil de Communauté en date du**

**Ci-après dénommée « La Communauté d'Agglomération »**

**Et**

**La Ville de Saint-Quentin, représentée par son Maire-adjoint chargé des finances et de l'administration générale, Madame Sylvie ROBERT, habilitée à signer la présente convention par une délibération du Conseil Municipal en date du**

**Ci-après dénommée « La Ville »**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Vu la convention de mises à disposition partielles d'agents entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin en date du 27 mars 2017

Vu l'avenant n°1 en date du 25 janvier 2019

Vu l'avenant n°2 en date du 26 juin 2019

Vu l'avenant n°3 en date du 2 novembre 2020

Vu l'avenant n°4 en date du 18 janvier 2021

Vu l'avenant n°5 en date du 15 mars 2021

Vu l'avenant n°6 en date du 18 août 2021

Vu la délibération de la Ville en date du

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois en date du

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 :**

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, la Ville de Saint-Quentin met partiellement à disposition de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois le responsable et les 8 agents du service médiation sociale et familiale de la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publiques.

Aussi, dans le cadre de l'article 3 de la convention de mises à disposition partielles d'agents en date du 27 mars 2017, le remboursement s'effectuera selon des clés de répartition définies dans les conventions individuelles subséquentes.

**ARTICLE 2 :**

Les autres dispositions de la convention en date du 27 mars 2017 relative aux mises à disposition partielles d'agents entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin, non visées dans le présent avenant, demeurent applicables et inchangées.

Fait à Saint-Quentin, le

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Saint-Quentinois

Pour la Ville de Saint-Quentin

**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

**Sylvie ROBERT**  
Maire-adjoint chargé des finances  
et de l'administration générale

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**PERSONNEL - Mécénat  
de compétences au profit  
de la Communauté  
d'agglomération du  
Saint-Quentinois.**

---

**Rapporteur :  
Mme la Présidente**

Date de convocation :  
16/09/21

Date d'affichage :  
16/09/21

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers  
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 septembre 2021 à 18h00**

**en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.**

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTELE, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Philippe LEMOINE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE. Mme Patricia COUPET-VERRIER suppléante de M. Jean-Marie GONDROY, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, M. Paul REMY suppléant de M. Roger LURIN, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Stéphane LINIER, M. Alain BRISON représenté(e) par Mme Jocelyne DOGNA, M. Sébastien VAN HYFTE représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Dans le cadre d'un partenariat entre le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France et la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, la mise en place d'un mécénat de compétences permettrait d'apporter un soutien matériel, sans contrepartie directe de la part de la collectivité, à l'exercice d'activités présentant un intérêt général, notamment en développant différentes actions dans le cadre de la

gestion de la Réserve Naturelle Nationale des marais d'Isle.

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France est une association reconnue d'intérêt général et éligible au mécénat de compétences, dont le cadre est défini par la loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

La signature d'une convention tripartite permettrait ainsi à la collectivité de bénéficier d'un don de compétences ponctuel et gracieux, sous la forme d'un prêt de main d'œuvre, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 mars 2023.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion d'une convention de partenariat entre le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France et la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat annexée au présent rapport.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210922-54270-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 27 septembre 2021

Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**Convention de partenariat entre le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France et la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (Maison du Parc) pour l'accueil d'une personne en mécénat de compétences**

*Entre*

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France situé 1 place Ginkgo-Village Oasis, 80480 DURY, représenté par son président M. Christophe LEPINE, ci-après dénommé « Conservatoire »,

La communauté d'agglomération du Saint-Quentinois 58 boulevard Victor Hugo BP 80352 - 02108 SAINT-QUENTIN Cedex, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Frédérique MACAREZ,

M. Christophe, Martin, Jacques PAUCHET, né le 17/09/1957 à Brissy-Hamégicourt, salarié de la BNP Paribas, dans le cadre d'une mise à disposition auprès du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, habitant 19 rue Sainte Benoîte 02240 BRISSY-HAMEGICOURT.

*Préambule*

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France est une association reconnue d'intérêt général et éligible à la prise en charge d'un salarié du secteur privé pour effectuer un mécénat de compétences. Dans ce cadre, M. Christophe PAUCHET salarié de la BNP Paribas à l'agence de Saint-Quentin a sollicité le Conservatoire pour effectuer une mission jusqu'en avril 2023.

Le Conservatoire y a vu l'opportunité de développer différentes actions notamment dans le cadre de la cogestion de la Réserve Naturelle Nationale des marais d'Isle qu'il assure avec la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

## **1. Objet de la convention**

La présente convention a pour but de fixer les engagements respectifs permettant l'accueil au titre du mécénat de compétences de M. Christophe PAUCHET et le périmètre de sa mission.

## **2. Engagements des partenaires**

Le Conservatoire s'engage à :

- Mettre à disposition de M. Christophe PAUCHET tout le matériel informatique nécessaire et l'accès au réseau du Conservatoire
- Le matériel de bureautique nécessaire : agenda, stylo, crayon...
- La création d'une adresse mail @cenhautsdefrance.org,

La communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'engage à :

- Mettre à disposition de M. Christophe PAUCHET un espace de travail avec accès internet et à une imprimante selon les besoins,
- L'accès à une ligne fixe,
- Le badge d'accès au bureau.

M. Christophe PAUCHET s'engage à :

- réaliser une mission pour la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à hauteur de deux jours par semaine en fonction des besoins en respectant les consignes qui lui seront données par l'encadrement de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- réaliser une mission pour le Conservatoire à hauteur de 3 jours par semaine.

### **3. Durée**

La convention est établie pour la durée de la mission de M. Christophe PAUCHET, du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 mars 2023.

### **4. Présence dans les locaux**

M. Christophe PAUCHET sera présent dans les locaux de la Maison du Parc, 5 jours maximum par semaine.

En fonction de son planning il sera amené à se déplacer sur le terrain, seul ou en binôme avec un agent du Conservatoire ou de la communauté d'agglomération.

Un planning hebdomadaire partagé en ligne sera mis en place pour faciliter l'organisation des missions de M. Christophe PAUCHET.

### **5. Suivi de la convention**

Pour le suivi de la convention au sein du Conservatoire, la personne référente est Mme Clémence LAMBERT, Chargée de mission vie associative, [c.lambert@cen-hautsdefrance.org](mailto:c.lambert@cen-hautsdefrance.org), 03.22.89.84.29, 06.07.30.41.61.

Pour le suivi de la convention au sein de la Maison du Parc, la personne référente est M. David LACAVE, [david.lacave@casq.fr](mailto:david.lacave@casq.fr).

### **6. Frais annexes**

Le Conservatoire établit une convention à part entière avec la BNP Paribas concernant la rémunération salariée, la pose des congés, les frais de déplacement et les frais de repas, M. Christophe PAUCHET restant salarié à part entière de la BNP Paribas jusqu'en avril 2023.

Aucun frais annexe ne sera demandé à la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois en dehors des engagements prévus au 2.

## **7. Assurances**

Les assurances relatives aux missions de M. Christophe PAUCHET, dans le cadre de ses activités liées au Conservatoire seront prises en charge par le Conservatoire :

- Responsabilité civile couvrant le collaborateur mis à disposition dans le cadre de sa mission, y compris hors des locaux de l'association accueillante,
- Assurance automobile couvrant le collaborateur en cas de déplacements dans le cadre de sa mission, avec utilisation de son véhicule personnel, le cas échéant.

Dans le cadre des déplacements professionnels occasionnels que M. Christophe PAUCHET serait amené à effectuer à l'aide d'un véhicule de service fourni par la communauté d'agglomération, l'intéressé serait couvert par l'assurance de la collectivité.

M. Christophe PAUCHET précise également avoir une assurance personnelle le couvrant dans le cadre de tous ses déplacements professionnels avec son véhicule personnel.

Fait en trois exemplaires à Saint-Quentin, le

M. Christophe LEPINE,  
Président du Conservatoire d'espaces  
naturels des Hauts-de-France,

Madame Frédérique MACAREZ,  
Présidente de la communauté  
d'agglomération du Saint-Quentinois

M. Christophe PAUCHET



**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**PERSONNEL - Modalités  
d'encadrement des  
activités bénévoles  
exercées au bénéfice de la  
Communauté  
d'agglomération du  
Saint-Quentinois.**

**Rapporteur :  
Mme la Présidente**

Date de convocation :  
16/09/21

Date d'affichage :  
16/09/21

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers  
votants : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 septembre 2021 à 18h00**

**en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.**

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Philippe LEMOINE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Patricia COUPET-VERRIER suppléante de M. Jean-Marie GONDRIY, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, M. Paul REMY suppléant de M. Roger LURIN, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Stéphane LINIER, M. Alain BRISON représenté(e) par Mme Jocelyne DOGNA, M. Sébastien VAN HYFTE représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)(s) :

M. Christian MOIRET, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Dans le cadre de différentes manifestations communautaires ou de propositions de contribution au service public, l'accueil du collaborateur bénévole en sa qualité de particulier, s'inscrit totalement dans une démarche de participation effective et justifiée au service public, sans vouloir se substituer à la notion de travail salarié.

Le collaborateur bénévole est la personne, qui en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général.

Il apporte son concours à une collectivité publique à l'occasion d'activités très diverses mais également dans des situations d'urgence.

La collectivité doit s'assurer de posséder une couverture multirisque appropriée garantissant les risques d'accident et permettant de couvrir les dommages subis ou causés par le bénévole à l'occasion d'une mission de service public.

Le collaborateur bénévole justifiera quant à lui de la souscription d'une garantie de responsabilité civile.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois peut être amenée à bénéficier de ce type d'intervention ponctuellement ou dans un cadre établi et organisé (animations, développement durable, activités du Parc d'Isle...). En tout état de cause, ces interventions devront faire l'objet d'une autorisation expresse de la collectivité.

Ainsi, il paraît opportun, afin de sécuriser cette intervention et de tenir compte des contraintes du service pour le collaborateur, de proposer une convention type prévoyant les modalités de son intervention.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les modalités d'encadrement des activités bénévoles exercées au bénéfice de la collectivité dans les conditions mentionnées au présent rapport.

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer chaque convention d'accueil de citoyens bénévoles ainsi que tous documents s'y rapportant.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 absence adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210922-54268-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 27 septembre 2021

Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

---

## **CONVENTION COLLABORATEUR BENEVOLE**

Entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, sise, 58 boulevard Victor Hugo, 02100 SAINT-QUENTIN  
Représentée par Madame Frédérique MACAREZ, Présidente, dûment habilitée par délibération du 22 septembre 2021  
, Ci-après désignée « la collectivité »

Et

Madame / Monsieur .....  
Domiciliée .....  
Ci-après désigné(e) « le collaborateur bénévole »

### **Il est convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 : OBJET**

La présente convention fixe les conditions de présence et d'activité de Madame/Monsieur, .....collaborateur  
bénévole au sein des services de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, conformément aux  
dispositions de l'annexe jointe.

#### **Article 2 : ACTIVITE**

Le collaborateur bénévole est autorisé à effectuer les activités suivantes au sein des services de la communauté  
d'agglomération du Saint-Quentinois, de manière ponctuelle et temporaire, à raison de quelques heures par  
mois :

Nom du référent :

1-...

2-...

Il informe son référent de ses heures de présence et de ses absences. Sa mission est strictement définie, elle ne se  
confond pas avec celle des agents de la collectivité. Il ne peut ni recevoir ni donner d'ordre et ne s'inscrit pas dans une  
relation hiérarchique avec les agents.

#### **ARTICLE 3 : REMUNERATION**

Le collaborateur bénévole ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de la collectivité pour les  
missions qu'il remplit à ce titre.

#### **ARTICLE 4 : FRAIS DE DEPLACEMENT**

Le collaborateur bénévole peut prétendre au remboursement de ses frais éventuels dus au service public, sur  
présentation d'un ordre de mission, dans les conditions réglementaires en vertu des délibérations des conseils  
communautaires des 19 juin 2018 et 24 mars 2021 relatives au remboursement des frais de mission aux agents et  
élus.

#### **ARTICLE 5 : DEONTOLOGIE**

Le collaborateur bénévole s'engage à rester strictement dans le périmètre des activités prescrites, à s'abstenir de  
tout comportement militant, prosélyte ou critique vis-à-vis de toute personne ou institution ainsi qu'à respecter la  
laïcité et la neutralité du service public.

#### **ARTICLE 6 : REGLEMENTATION**

Le collaborateur bénévole s'engage à respecter le règlement intérieur de la collectivité, ainsi que la  
réglementation du domaine d'activité dans lequel il intervient (niveau de qualification requis). En cas de non-  
respect, l'autorité territoriale de la collectivité ou son représentant convoque le collaborateur bénévole afin  
d'entendre ses explications puis se réserve le droit de mettre fin à son intervention.

#### **ARTICLE 7 : ASSURANCES**

Dans le cadre de son contrat d'assurance responsabilité multirisques, la collectivité garantit le collaborateur bénévole pour l'ensemble des garanties suivantes :

- Responsabilité civile
- Défense
- Indemnisation de dommages corporels
- Assistance

Pour sa part, le collaborateur bénévole justifiera de la souscription d'une garantie responsabilité civile.

#### **ARTICLE 8 : DUREE**

La présente convention prend effet à la date de la signature par l'ensemble des parties jusqu'à la fin de l'intervention.

#### **ARTICLE 9 : RESILIATION**

En cas de non-respect d'une des clauses de la présente convention ou pour tout motif tiré de l'intérêt général, l'autorité territoriale se réserve le droit d'y mettre fin à tout moment et sans préavis par lettre recommandée adressée au collaborateur bénévole.

Fait à Saint-Quentin, le ....

La Présidente

Le collaborateur bénévole

Frédérique MACAREZ

---

#### **COLLABORATEUR OCCASIONNEL—ANNEXE A LA CONVENTION D'ACCUEIL D'UN COLLABORATEUR OCCASIONNEL BENEVOLE**

Etat-civil et situation personnelle du collaborateur bénévole

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Courriel

#### **ATTESTATION DE BENEVOLAT**

Je soussigné(e) .....

Certifie sur l'honneur être accueilli au sein de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, dans le cadre d'une collaboration bénévole pour la période du..... au.

Certifie sur l'honneur :

- Disposer d'une couverture sociale (fournir copie de l'attestation d'assurance sociale ou de la carte vitale)
- Disposer d'une garantie responsabilité civile et d'avoir transmis une copie de l'attestation à la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
- Ne pas avoir fait l'objet d'une mention incompatible avec l'exercice des fonctions (copie du bulletin n°3 du casier judiciaire)
- Disposer des qualifications requises

Fait à Saint-Quentin, le

La Présidente

Le collaborateur bénévole

Frédérique MACAREZ

---

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**PERSONNEL - Accueil  
de jeunes volontaires en  
service civique.**

==

**Rapporteur :  
Mme la Présidente**

Date de convocation :  
16/09/21

Date d'affichage :  
16/09/21

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers  
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 septembre 2021 à 18h00**

**en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.**

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rosè-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Philippe LEMOINE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CARAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.  
Mme Patricia COUPET-VERRIER suppléante de M. Jean-Marie GONDROY, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, M. Paul REMY suppléant de M. Roger LURIN, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Stéphane LINIER, M. Alain BRISON représenté(e) par Mme Jocelyne DOGNA, M. Sébastien VAN HYFTE représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)(s) :

M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Dans le cadre du plan de relance gouvernemental et du programme "1 jeune, 1 solution", 100 000 postes supplémentaires de volontaires en service civique vont être créés en 2021.

Afin de soutenir cet effort et d'en décliner sa mise en œuvre dans l'Aisne,

le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports souhaite soutenir techniquement et financièrement des initiatives intercommunales proposant un projet de développement global du service civique sur un territoire rural du département.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite s'inscrire dans cette dynamique, en offrant notamment à certains jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

Ainsi, la collectivité souhaite accueillir jusqu'à 4 jeunes volontaires pour cette nouvelle année 2021-2022.

Les jeunes accompliront une mission d'intérêt général au sein de la Direction de l'environnement et du cadre de vie, dans le domaine de l'environnement, l'un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires.

<b>Intitulé mission</b>	<b>Objectif d'intérêt général</b>	<b>Nombre</b>
Extension des consignes de tri	Sensibiliser à la protection de l'environnement et aux gestes écocitoyens : animations de stands d'information et animations sur les marchés sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, en pied d'immeuble pour indiquer les bons gestes et les consignes aux usagers, dans des lieux stratégiques comme les sites sportifs, animations sur le temps périscolaire, animations itinérantes dans les communes de la Communauté d'Agglomération autour du tri des déchets (utilisation d'outils pédagogiques : cube déchets, stop déchets, mallette pédagogique,...)	2
Accueil du public, soin et nourrissage des animaux au centre de sauvegarde	Sensibiliser à la protection de l'environnement et aux gestes écocitoyens : soutenir, valoriser les actions du centre de sauvegarde, participer à l'entretien quotidien du centre, contribuer à la diffusion des bonnes pratiques auprès du public pour la prise en charge d'oiseaux en difficulté, aider à la création et à la promotion d'outils et organisation d'animations destinés à sensibiliser la population aux enjeux de la protection de l'environnement à travers le fonctionnement du centre de sauvegarde.	2

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la création de 4 emplois sous forme de service civique dans les conditions reprises au présent rapport.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 voix contre et 1 absence adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON

Pour extrait conforme,



**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210922-54262-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 27 septembre 2021

Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS

OBJET

PERSONNEL - Besoins  
occasionnels et  
saisonniers.

Rapporteur :  
Mme la Présidente

Date de convocation :  
16/09/21

Date d'affichage :  
16/09/21

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers  
votants : 71

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS

Séance du 22 septembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEI, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Philippe LEMOINE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.  
Mme Patricia COUPET-VERRIER suppléante de M. Jean-Marie GONDRY, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, M. Paul REMY suppléant de M. Roger LURIN, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Stéphane LINIER, M. Alain BRISON représenté(e) par Mme Jocelyne DOGNA, M. Sébastien VAN HYFTE représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)(s) :

M. Arnaud PROIX, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

En application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Par ailleurs, et de manière exceptionnelle, la nécessité d'assurer la continuité du service peut conduire à procéder en urgence au recrutement et à prendre dans un second temps la délibération requise.

Dans ce cadre, il convient de créer les emplois suivants :

- 4 emplois d'adjoint technique territorial à temps complet, du 7 au 31 juillet 2021, afin d'exercer les fonctions d'agent de propreté et d'hygiène, à la Direction de la logistique et des moyens généraux, rémunérés sur la base du 1er échelon de la grille d'adjoint technique territorial, échelle C1,

- 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, du 1er au 31 août 2021, afin d'exercer les fonctions d'agent de propreté et d'hygiène, à la Direction de la logistique et des moyens généraux, rémunéré sur la base du 1er échelon de la grille d'adjoint technique territorial, échelle C1.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de créer, dans les conditions reprises ci-dessus, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents contractuels.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210922-54322-DE-1-1

#### Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27 septembre 2021

Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**PERSONNEL -  
Modification du tableau  
des effectifs.**

**==**

**Rapporteur :  
Mme la Présidente**

Date de convocation :  
16/09/21

Date d'affichage :  
16/09/21

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers  
votants : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 septembre 2021 à 18h00**

**en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.**

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Philippe LEMOINE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.  
Mme Patricia COUPET-VERRIER suppléante de M. Jean-Marie GONDRY, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, M. Paul REMY suppléant de M. Roger LURIN, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Stéphane LINIER, M. Alain BRISON représenté(e) par Mme Jocelyne DOGNA, M. Sébastien VAN HYFTE représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)(s) :

M. Arnaud PROIX, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Afin de faire face à l'évolution des besoins des services, il convient de créer les postes suivants :

- 1 emploi d'attaché territorial pour exercer les fonctions de chargé de mission mobilités actives.

Sous l'autorité du Directeur de l'aménagement et du développement des territoires, il sera rattaché au Pôle Transport et Mobilité et assurera comme mission principale la mise en œuvre opérationnelle des actions en faveur du vélo et des mobilités actives.

Ses missions principales consisteront à :

- finaliser et mettre en œuvre le Schéma Directeur Cyclable intercommunal et la politique cyclable,
- conduire les projets contribuant à enrichir l'offre de service de mobilité active,
- mettre en œuvre les actions dédiées aux modes actifs dans le Plan de Déplacements Urbains,
- animer et promouvoir les modes actifs,
- être référent du Pôle Transport et Mobilité sur les déplacements cyclables.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement avoir suivi une formation Bac +3 à Bac +5 dans le domaine de l'aménagement, de la mobilité et du développement durable.

Il devra posséder une expérience dans le domaine des modes actifs, en particulier des aménagements cyclables de la voirie et maîtriser les politiques de déplacement, notamment le cadre législatif et réglementaire.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'attaché et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'attaché territorial.

- 1 emploi d'attaché territorial pour exercer les fonctions de chargé de mission développement économique et innovation.

Sous l'autorité du Directeur du développement économique, il sera chargé de déployer la stratégie de développement économique de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois axée sur l'innovation et en particulier le volet robonumérique (Robotique & Numérique).

Ses missions principales consisteront à :

- accompagner et aider les porteurs de projets économiques en lien avec l'innovation (communication, financement, innovation, etc ...),
- mettre en place une démarche de détection des projets innovants pour implantation sur le territoire, en utilisant les outils de développement existant sur le territoire (pépinières, incubateur, partenariats, formation...) et accompagner les entreprises locales dans la détection et le montage de projets notamment en robonumérique,

- développer et animer les réseaux en lien avec l'innovation et la robonumérique au niveau local, régional, national et international,
- Coorganiser et coordonner des manifestations sur l'innovation et la robonumérique au sein de la Direction du développement économique du Saint-Quentinois (InnoRobo, IREX, Salon de la Robonumérique),
- intervenir ou participer à des conférences/salons sur l'innovation et la Robonumérique en France et à l'Étranger.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement disposer d'un diplôme de niveau Bac +5 en automatisme/robotique ou génie industriel.

Il devra maîtriser la méthodologie de projet et être bilingue anglais, y compris dans le domaine technique concerné.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'attaché et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'attaché territorial.

- 1 emploi d'attaché territorial pour exercer les fonctions de chargé de mission alimentation durable.

Au sein du service Mission développement durable, sa priorité sera de mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial, en réalisant un diagnostic du territoire et en veillant à la bonne définition du programme d'actions tout en mobilisant les partenaires, les élus du territoire ainsi que les habitants.

Ses missions principales consisteront à :

- réaliser un diagnostic territorial et établir la cartographie des acteurs du système alimentaire territorial,
- organiser et animer des réunions techniques partenariales et des comités de pilotage,
- organiser et élaborer le plan de communication en lien avec le Service d'information aux habitants, valoriser les actions territoriales via le partage d'expériences au niveau départemental, régional et national,
- contribuer à la définition du programme d'actions (stratégie alimentaire territoriale) en lien avec les partenaires et les élus,
- contribuer à la définition du programme d'actions (stratégie alimentaire territoriale) en lien avec les partenaires et les élus,
- assurer la transversalité et l'articulation de la démarche avec les autres directions de la collectivité (en charge du développement économique, de la cohésion communautaire, de l'Office de tourisme, de l'Aménagement...) et de la ville de Saint-Quentin (en charge de l'environnement et du développement durable).

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le

candidat retenu devra idéalement être titulaire d'un diplôme de niveau licence en environnement et développement durable.

Il devra maîtriser la conduite de projet et posséder des qualités d'animation et de communication ainsi que l'expérience de la pratique du travail en réseau.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'attaché et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'attaché territorial.

- 1 emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe pour exercer les fonctions de directeur adjoint du Centre technique d'agglomération.

Il organise et optimise le fonctionnement du Centre Technique d'agglomération en collaboration avec son Directeur.

Ses missions principales consisteront à :

- encadrer le personnel et assurer le fonctionnement de la direction en collaboration avec le Directeur,
- suppléer le Directeur et le remplacer pendant ses absences diverses,
- organiser, rédiger et maintenir à jour les processus, procédures et modes opératoires nécessaires au bon fonctionnement de la direction et à la constitution de son référentiel qualité,
- veiller en permanence au bon fonctionnement des équipements sur le site,
- planifier, suivre la réalisation des travaux et des interventions,
- aider les services de la direction dans le cadre de la préparation et de la rédaction des pièces techniques des marchés,
- assurer une veille intelligente des achats de la direction,
- veiller à la mise en place et au suivi des contrats de maintenance du site.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'un diplôme de niveau licence en administration des entreprises.

Il devra maîtriser les procédures de la commande publique et posséder une bonne culture technique (gestion parc véhicules, équipements des bâtiments...) ainsi qu'une expérience réussie sur un poste similaire.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

- 1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives pour exercer les fonctions de maître-nageur.

Au sein du service de Gestion des équipements aquatiques, ses missions seront de mettre en œuvre la politique natatoire au sein des piscines communautaires, en surveillant et en enseignant les fondamentaux de la natation ainsi qu'en assurant les animations proposées par les structures.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives. Le candidat retenu devra être titulaire du Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialisation Activités Aquatiques et Natation.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° et 3-4 de la loi du 26 janvier 1984.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'éducateur des activités physiques et sportives et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'éducateur des activités physiques et sportives.

Il convient également de créer les postes suivants permettant de satisfaire les besoins en contrats d'apprentissage :

- 1 poste de plombier-canalisateur pour la Direction du cycle de l'eau,

- 1 poste de développeur d'applications et 1 poste de technicien support informatique pour la Direction de l'innovation numérique et du management de l'information,

- 2 postes de soigneur animalier pour la Direction de l'environnement et du cadre de vie,

- 1 poste d'assistant immobilier pour la Direction des assemblées et des affaires immobilières.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions prévues au présent rapport.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210922-54266-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 27 septembre 2021

Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE -  
Compte-rendu des  
opérations effectuées par  
Madame la Présidente en  
vertu de sa délégation.**

--

**Rapporteur :  
Mme la Présidente**

Date de convocation :  
16/09/21

Date d'affichage :  
16/09/21

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers  
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 septembre 2021 à 18h00**

**en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.**

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Philippe LEMOINE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.  
Mme Patricia COUPET-VERRIER suppléante de M. Jean-Marie GONDRY, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, M. Paul REMY suppléant de M. Roger LURIN, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Stéphane LINIER, M. Alain BRISON représenté(e) par Mme Jocelyne DOGNA, M. Sébastien VAN HYFTE représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)(s) :

M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu ci-annexé des opérations effectuées par Madame la Présidente en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 3 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Frédéric MAUDENS, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210922-54227-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 27 septembre 2021

Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

## **COMPTE RENDU AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conformément à la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 donnant délégation à la Présidente pour accomplir les attributions définies dans lesdites délibérations pour la durée du mandat, j'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations effectuées à ce titre :

---

1. Etablissement d'une convention avec les sociétés E-FACTO et TELE SAINT-QUENTIN relative à la location d'un bureau à l'Espace Créatis (Décision en date du 3 mai 2021).
2. Etablissement d'un accord-cadre avec la société YARA FRANCE relatif à l'acquisition de nitrate de calcium destiné au traitement H2S sur 5 postes de relevage (Décision en date du 3 mai 2021).
3. Etablissement d'une modification de marché avec la société RENOBAT CONSTRUCTIONS relative à la construction de bâtiments préfabriqués sur les sites des déchèteries de Gauchy et Omissy (Décision en date du 3 mai 2021).
4. Etablissement d'une convention avec LE CONSEIL DES CHEVAUX HAUTS-DE-FRANCE relative à la location d'un bureau à l'Espace Créatis (Décision en date du 4 mai 2021).
5. Etablissement d'une convention avec ALM SPORT FORMATION relative à la réalisation d'une animation organisée sur la thématique du bien-être et de la nature (Décision en date du 5 mai 2021).
6. Etablissement d'une convention avec LA COMMUNE DE ROUVROY relative à la fourniture d'équipements de protection liés à la COVID 19 (Décision en date du 5 mai 2021).
7. Etablissement d'une convention avec LA COMMUNE D'OLLEZY relative à la fourniture d'équipements de protection liés à la COVID 19 (Décision en date du 5 mai 2021).
8. Etablissement d'un contrat avec la société AIR ET GEN SERVICES relatif à l'entretien et de la maintenance des deux groupes électrogènes situés Poste A sur le site du Quai Gayant et sur la station de la Gloriette (Décision en date du 6 mai 2021).
9. Etablissement d'une convention avec LA COMMUNE D'HOMBLIÈRES relative à la fourniture de masques enfants liés à la COVID 19 (Décision en date du 6 mai 2021).
10. Etablissement d'une convention avec LA COMMUNE DE MORCOURT relative à la fourniture de masques enfants liés à la COVID 19 (Décision en date du 6 mai 2021).
11. Etablissement d'une convention avec LA COMMUNE D'OMISSY relative à la fourniture de masques enfants liés à la COVID 19 (Décision en date du 6 mai 2021).
12. Etablissement d'une convention avec GRETA AISNE relative à la formation « SSIAP 1 » (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes) (Décision en date du 6 mai 2021).
13. Etablissement d'une convention avec la société ALEXEO relative à la location d'un bureau à l'Espace Créatis (Décision en date du 6 mai 2021).

14. Etablissement d'une convention avec la société AUGUSTA VIROMANDUORUM NUMERICA (AVN) relative à la location d'un bureau à l'Espace Créatis (Décision en date du 6 mai 2021).
15. Etablissement d'une convention avec le BTP CFA SOMME relative à la prise en charge financière du diplôme de CAP Constructeur de réseaux de canalisation (Décision en date du 10 mai 2021).
16. Etablissement d'une convention avec l'association RÉSEAU DES ENTREPRISES SOLIDAIRES POUR L'OPTIMISATION DES RESSOURCES HUMAINES (RESO RH) relative à la prise en charge financière de la cotisation relative à l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (Décision en date du 10 mai 2021).
17. Etablissement d'une modification de marché avec la société CLAISSE ENVIRONNEMENT relative au doublement des conduites de refoulement et mise en place de By-Pass en sortie du poste de pompage A à Saint-Quentin (Décision en date du 11 mai 2021).
18. Etablissement d'un contrat avec la SARL AUTOMATIX relatif à la vérification périodique des portes piétonnes sur les sites : Lafayette, Piscine Jean Bouin et l'Hôtel de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (Décision en date du 12 mai 2021).
19. Etablissement d'une convention avec l'association TROPHEE DRAGSTER relative aux manifestations des 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> EUROPEAN DRAGSTER 2021 (Décision en date du 18 mai 2021).
20. Règlement à la société FAUN ENVIRONNEMENT du montant de la franchise en vigueur concernant les réparations effectuées sur le véhicule immatriculé FB-394-RG suite à un sinistre (Décision en date du 19 mai 2021).
21. Etablissement d'une convention avec la société STOCK AUTO relative à la mise à disposition de véhicules utilisés dans le cadre des stages organisés par le Ministère de l'Intérieur, sur le site du Pôle Mécanique de la Clef des Champs (Décision en date du 25 mai 2021).
22. Etablissement d'un contrat avec la société FINANCE ACTIVE relatif à l'acquisition d'un portail de gestion financière (Décision en date du 25 mai 2021).
23. Etablissement d'une convention avec PROMOTRANS relative à la formation « Formation Continue Obligatoire Transport Routier de Marchandises » (Décision en date du 26 mai 2021).
24. Etablissement d'une convention avec EFE FORMATION relative à la formation « Evaluation environnementale et participation du public » (Décision en date du 26 mai 2021).
25. Etablissement d'une convention avec ADIAJ relative à la formation « Utilisation du CMS Ametys – Intranet » (Décision en date du 26 mai 2021).
26. Etablissement d'une convention avec la SOCIETE NOUVELLE DE DIVERTISSEMENTS relative à l'organisation de la Tournée d'été des Hauts-de-France (Décision en date du 31 mai 2021).
27. Etablissement d'un contrat avec la SARL PICARDIE SECURITE DOMOTIQUE relatif à la maintenance des portes sectionnelles, des barrières, des rideaux et des portails dans divers bâtiments de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (Décision en date du 31 mai 2021).

28. Etablissement d'une convention avec le SYNDICAT DES ECOLES relative à la fourniture de masques enfants liés à la COVID 19 (Décision en date du 31 mai 2021).
29. Etablissement d'une convention avec la commune de MONTESCOURT-LIZEROLLES relative à la fourniture de masques enfants liés à la COVID 19 (Décision en date du 31 mai 2021).
30. Etablissement d'une convention avec la commune d'ESSIGNY-LE-PETIT relative à la fourniture de masques enfants liés à la COVID 19 (Décision en date du 31 mai 2021).
31. Etablissement d'une convention avec LA CHAINE DE TELEVISION M6 relative à l'occupation temporaire du circuit de vitesse et de la piste d'accélération du Pôle Mécanique la Clef des Champs (Décision en date du 2 juin 2021).
32. Etablissement d'une convention avec la société EURODAO relative au prêt d'un robot désinfectant (Décision en date du 2 juin 2021).
33. Etablissement d'une convention avec l'association GON relative à la réalisation d'une prestation de sortie nature organisée sur la thématique des araignées (Décision en date du 4 juin 2021).
34. Etablissement d'une étude avec la S.A.S STRANE INNOVATION destinée au projet de réutilisation des eaux usées traitées de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (Décision en date du 4 juin 2021).
35. Etablissement d'un marché avec la société TELE SAINT-QUENTIN relatif à l'achat, au développement, à la production et à la coproduction de programme pour la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (Décision en date du 4 juin 2021).
36. Modification de la régie de recettes de la Piscine Jean Bouin (Décision en date du 7 juin 2021).
37. Etablissement d'une convention avec LA CHAINE DE TELEVISION C8 relative à l'occupation temporaire du circuit de vitesse du Pôle Mécanique La Clef des Champs (Décision en date du 8 juin 2021).
38. Etablissement d'un deuxième avenant avec la société COLAS relatif à la gestion des eaux pluviales issues de la RD 1029 en amont des captages d'eau potable sur la commune d'Harly et renouvellement du réseau public de collecte des eaux usées lot n°1 : voirie, assainissement et réseaux divers (Décision en date du 8 juin 2021).
39. Etablissement d'un deuxième avenant avec la société COLAS relatif à la gestion des eaux pluviales issues de la RD 1029 en amont des captages d'eau potable sur la commune d'Harly et renouvellement du réseau public de collecte des eaux usées lot n°2 : poste de refoulement (Décision en date du 8 juin 2021).
40. Sollicitation d'une subvention auprès de L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) relative à la prestation d'ingénierie pour le suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain du centre-ville de Saint-Quentin pour les cinq années de l'OPAH-RU (Décision en date du 10 juin 2021).
41. Etablissement d'une convention avec l'association AMMA'ZEN relative à la réalisation d'une animation de découverte du Tai Chi Chuan (Décision en date du 10 juin 2021).
42. Etablissement d'une convention avec l'association BODY SANA relative à la réalisation d'un atelier organisé sur la thématique du bien-être et de la nature (Décision en date du 10 juin 2021).

43. Etablissement d'une convention avec la SARL POURRIER ET ASSOCIES relative à la mise en place d'un manège type Carrousel Enfantin nommé « Le Chahut » (Décision en date du 10 juin 2021).
44. Etablissement d'un avenant avec L'UFA SAINT-JEAN & LA CROIX et LE CFA JEAN BOSCO relatif à la prise en charge financière de la seconde année d'un BTS Service Informatique aux Organisations (Décision en date du 10 juin 2021).
45. Etablissement d'un avenant avec le CFA JEAN BOSCO relatif à la prise en charge financière de la seconde année d'un BTS Comptabilité et Gestion (Décision en date du 10 juin 2021).
46. Etablissement d'une convention avec L'INSTITUT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL relative à la mise à disposition de zones sur le Pôle Mécanique de la Clef des Champs (Décision en date du 10 juin 2021).
47. Etablissement d'un avenant à la convention en date du 26 avril 2021 avec FORMASUP relative à la prise en charge financière d'une formation (Décision en date du 11 juin 2021).
48. Etablissement d'un accord-cadre avec la société AQUASTAR relatif à WAASUP-Prestation d'accès internet grand public permettant le traçage (Décision en date du 11 juin 2021).
49. Etablissement d'une convention avec l'association S.Q.B.B/J.S.C relative à la mise à disposition du Complexe Sportif Pierre de la Ramée pour la manifestation « Tournoi Open Access » (Décision en date du 15 juin 2021).
50. Etablissement de deux conventions avec PROMOTRANS relatives à la formation « Transport Routier de Marchandises » (Décisions en date du 15 juin 2021).
51. Etablissement d'une convention avec SEMA FORMATION relative à la formation « Recyclage SSIAP 1 » (Décision en date du 15 juin 2021).
52. Adhésion au CENTRE DE DEPLOIEMENT DE L'ECO-TRANSITION (CD2E) relative à l'accompagnement des collectivités en matière de transition écologique (Décision en date du 15 juin 2021).
53. Remboursement effectué par BEAC SAS relatif aux dommages causés à la piscine de Gauchy suite à sinistre (Décision en date du 16 juin 2021).
54. Remboursement effectué par BEAC SAS relatif aux dommages causés sur un candélabre suite à sinistre (Décision en date du 16 juin 2021).
55. Etablissement d'une modification de marché avec la société TPA relative à la construction des réseaux publics de collecte des eaux usées, des eaux pluviales et de leurs ouvrages annexes (lot 1), afin d'intégrer de nouveaux prix unitaires (Décision en date du 17 juin 2021).
56. Etablissement d'une modification de marché avec la société TPA relative à la construction des réseaux publics de collecte des eaux usées, des eaux pluviales et de leurs ouvrages annexes (lot 2), afin d'intégrer de nouveaux prix unitaires (Décision en date du 17 juin 2021).

57. Etablissement d'une modification de marché avec la société TPA relative à la construction des réseaux publics de collecte des eaux usées, des eaux pluviales et de leurs ouvrages annexes (lot 3), afin d'intégrer de nouveaux prix unitaires (Décision en date du 17 juin 2021).
58. Etablissement d'une protection fonctionnelle sollicitée autorisée à un agent (Décision en date du 17 juin 2021).
59. Etablissement d'une convention avec LA COMMUNE DE GRUGIES et LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU POLE EDUCATIF DE GRUGIES relative à la mise à disposition de locaux communaux et de prestations de restauration dans le cadre des accueils de loisirs organisés en juillet 2021 (Décision en date du 18 juin 2021).
60. Etablissement d'une convention avec LA COMMUNE DE MONTESCOURT-LIZEROLLES relative à la mise à disposition de locaux communaux et de prestations de restauration dans le cadre des accueils de loisirs organisés en juillet 2021 (Décision en date du 18 juin 2021).
61. Etablissement d'une convention avec le SYNDICAT SCOLAIRE DOTS relative à la mise à disposition de locaux communaux et de prestations de restauration dans le cadre des accueils de loisirs organisés en juillet 2021 (Décision en date du 18 juin 2021).
62. Etablissement d'une convention avec PROMOTRANS relative à la formation « CACES R485 Catégorie 1 » (Décision en date du 22 juin 2021).
63. Etablissement d'un avenant avec le CFA DE CMA HAUTS-DE-FRANCE relatif à la modification de la date d'effet de la convention de partenariat « Employeur du Service Public » concernant la prise en charge financière d'une formation (Décision en date du 23 juin 2021).
64. Remboursement effectué par MMA relatif aux dommages causés aux espaces verts du rond-point de la RD1029 suite à un sinistre (Décision en date du 23 juin 2021).
65. Etablissement d'un marché avec la société SOGÈA NORD HYDRAULIQUE relatif aux travaux de sécurisation des dispositifs d'accès aux postes de relevage situés sur les systèmes d'assainissement de Dury et Seraucourt-le-Grand (Décision en date du 23 juin 2021).
66. Etablissement d'un marché avec la société SEMERU relatif aux travaux de mise en place d'une station de mesure en continu de la qualité de la somme en aval du rejet du réseau eaux pluviales de la gare de Saint-Quentin (Décision en date du 23 juin 2021).
67. Remboursement effectué par AMLIN INSURANCE SE relatif aux dommages causés à la station d'épuration de Seraucourt-le-Grand suite à un sinistre (Décision en date du 24 juin 2021).
68. Etablissement d'une convention avec l'association MEDECINE DU TRAVAIL DE L' AISNE relative au service de médecine professionnelle et préventive du travail pour les agents de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (Décision en date du 25 juin 2021).
69. Etablissement d'une convention avec DCF FORMATION relative à la formation « CACES Engins de chantier Cat A-C1-E-F » (Décision en date du 25 juin 2021).
70. Etablissement d'une modification de régie pour la PISCINE DE GAUCHY (Décision en date du 25 juin 2021).

71. Etablissement d'une convention avec PROMOTRANS relative à la formation « CACES R485 Catégorie 2 » (Décision en date du 29 juin 2021).
72. Etablissement d'une convention avec DCF FORMATION relative à la formation « CACES R486 – PEMP Catégorie B » (Décision en date du 29 juin 2021).
73. Etablissement d'un avenant avec la SARL PICARDIE SECURITE DOMOTIQUE relatif au contrat de maintenance des portes sectionnelles, des barrières, des rideaux et des portails dans divers bâtiments de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (Décision en date du 29 juin 2021).
74. Etablissement d'une convention avec LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE L' AISNE relative à la mise à disposition du complexe sportif LP Ameublement (Décision en date du 29 juin 2021).
75. Etablissement d'un marché passé avec la société AUSTRAL relatif à une étude d'optimisation du service de gestion des déchets ménagers et assimilés (Décision en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021).
76. Etablissement d'une convention avec ITBS FORMATION relative à la formation « Travail en hauteur, travail sur toiture, château d'eau, pylône sans suspension » (Décision en date du 2 juillet 2021).
77. Etablissement d'une convention avec LA COMMUNE DE SAINT-QUENTIN et l'association ESPOIRS DE SAINT-QUENTIN BASKET-BALL relative à la mise à disposition du complexe sportif Pierre de la Ramée pour une manifestation (Décision en date du 6 juillet 2021).
78. Etablissement d'une convention avec LA CHAINE DE TELEVISION C8 DIRECT AUTO relative à l'occupation temporaire de la piste d'accélération du Pôle Mécanique de la Clef des Champs (Décision en date du 7 juillet 2021).
79. Etablissement d'un avenant avec la société AISNE PAYSAGE SERVICES relatif à l'entretien des espaces verts communautaires (Décision en date du 7 juillet 2021).
80. Etablissement d'un avenant avec la société CEPAP La Couronne relatif au marché « impression de supports administratifs » (Décision en date du 7 juillet 2021).
81. Etablissement d'un avenant avec la société SECURITAS relatif à une prestation complémentaire pour la télésurveillance dans divers bâtiments de la CASQ (Décision en date du 7 juillet 2021).
82. Etablissement d'une convention avec DCF FORMATION relative à la formation « CACES R482 Cat F » (Décision en date du 8 juillet 2021).
83. Etablissement d'une convention avec DCF FORMATION relative à la formation « CACES R482 Cat B1 » (Décision en date du 8 juillet 2021).
84. Etablissement d'une convention avec DCF FORMATION relative à la formation « CACES R482 Cat C1 » (Décision en date du 8 juillet 2021).
85. Etablissement de deux conventions avec DCF FORMATION relatives à la formation « CACES R482 Cat A et B1 » (Décisions en date du 8 juillet 2021).
86. Etablissement d'une convention avec DCF FORMATION relative à la formation « CACES R482 Cat A » (Décision en date du 8 juillet 2021).

87. Etablissement d'une convention avec DCF FORMATION relative à la formation « CACES R482 Cat A-E » (Décision en date du 8 juillet 2021).
88. Etablissement d'une convention avec DCF FORMATION relative à la formation « CACES R482 Cat A-E-F-C1 » (Décision en date du 8 juillet 2021).
89. Etablissement d'un avenant à la convention avec GRETA AISNE relative à la formation « Habilitation électrique BE BS Recyclage » (Décision en date du 8 juillet 2021).
90. Etablissement d'une convention avec LA COMMUNE DE GAUCHY et LE JUDO CLUB DE GAUCHY relative à la mise à disposition du Complexe Sportif Paul Eluard, pour la saison 2021/2022 (Décision en date du 8 juillet 2021).
91. Etablissement d'une convention de partenariat avec le S.Q.B.B relative à la saison sportive 2021-2022 (Décision en date du 12 juillet 2021).
92. Etablissement d'une convention de remboursement avec LA COMMUNE DE FAYET relative à la fourniture d'équipements de protection liés à la COVID 19 (Décision en date du 12 juillet 2021).
93. Etablissement d'une convention de remboursement avec LA COMMUNE DE TUGNY-ET-PONT relative à la fourniture d'équipements de protection liés à la COVID 19 (Décision en date du 12 juillet 2021).
94. Etablissement d'une convention de remboursement avec LA COMMUNE DE CLASTRES relative à la fourniture d'équipements de protection liés à la COVID 19 (Décision en date du 12 juillet 2021).
95. Etablissement d'un marché avec la société ADISS relative à l'inspection des ouvrages d'art sur les communes d'Happencourt et d'Artemps (Décision en date du 12 juillet 2021).
96. Modification de régie de recettes relative à la Taxe de Séjour & Taxe Additionnelle Départementale (Décision en date du 13 juillet 2021).
97. Modification et extension de régie d'avances et de recettes relative aux activités des Marais et du Parc d'Isle (Décision en date du 13 juillet 2021).
98. Etablissement d'une convention avec LA VILLE DE SAINT-QUENTIN et l'association AID' AISNE relative à la mise à disposition du Complexe Sportif Pierre de la Ramée, pour la saison sportive 2021/2022 (Décision en date du 16 juillet 2021).
99. Etablissement d'une convention avec LA VILLE DE SAINT-QUENTIN et l'association AIKIDO CLUB IKKYO relative à la mise à disposition du Complexe Sportif Gabriel Hanotaux, pour la saison sportive 2021/2022 (Décision en date du 16 juillet 2021).
100. Adhésion à L' AISNE BUSINESS CLUB pour l'année 2021 (Décision en date du 16 juillet 2021).
101. Etablissement d'un accord-cadre avec JOURNAL ENVIRONNEMENT ET FILS relatif aux travaux d'entretien des cours d'eau de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (lot 1) (Décision en date du 16 juillet 2021).
102. Etablissement d'un accord-cadre avec JOURNAL ENVIRONNEMENT ET FILS relatif aux travaux d'entretien des cours d'eau de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (lot 2) (Décision en date du 16 juillet 2021).

103. Etablissement d'un accord-cadre avec JOURNAL ENVIRONNEMENT ET FILS relatif aux travaux d'entretien des cours d'eau de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (lot 3) (Décision en date du 16 juillet 2021).
104. Etablissement d'une convention avec GRETA AISNE relative à la formation « Habilitation électrique BE BS Manœuvre – Recyclage » (Décision en date du 19 juillet 2021).
105. Etablissement de deux conventions avec GRETA AISNE relatives à la formation « Habilitation électrique BE BS Manœuvre – Initiale » (Décision en date du 19 juillet 2021).
106. Etablissement d'une convention avec L'OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU relative à la formation « Etude hydraulique – niveau 1 : bases de l'hydraulique appliquée » (Décision en date du 19 juillet 2021).
107. Etablissement d'une convention avec L'OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU relative à la formation « Dimensionnement des réseaux d'assainissement – niveau 1 » (Décision en date du 19 juillet 2021).
108. Etablissement d'un contrat avec HOROQUARTZ relatif à l'acquisition du module HQ RESSOURCES pour le logiciel Horoquartz (Décision en date du 21 juillet 2021).
109. Sollicitation d'un financement au titre du FNADT pour l'opération « Aménagement d'une aire de grand passage » (Décision en date du 21 juillet 2021).
110. Sollicitation d'un financement au titre de l'appel à projets « Optimisation de la consommation et valorisation des eaux non conventionnelles » lancé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour l'opération « Récupération et réutilisation des eaux de toitures » (Décision en date du 21 juillet 2021).
111. Acquisition de matériels réformés avec la société HAUREC relatif aux réhausses de quai acier depuis la déchèterie de Gauchy, la déchèterie d'Omissy et la déchèterie de Saint-Quentin (Décision en date du 23 juillet 2021).
112. Etablissement d'une modification de marché avec la société AM3D relative à l'extension et restructuration de la piscine Jean Bouin à Saint-Quentin (Décision en date du 26 juillet 2021).
113. Etablissement d'un avenant au marché avec la société MISSENARD QUINT B relatif à l'extension et à la restructuration de la piscine Jean Bouin – Lot 9 Plomberie Sanitaire » (Décision en date du 27 juillet 2021).
114. Etablissement d'une modification de marché avec la société KOMBLISOL relative à l'extension et restructuration de la piscine Jean Bouin (Décision en date du 27 juillet 2021).
115. Etablissement d'une convention avec LE COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L' AISNE relative à la mise à disposition du complexe sportif communautaire Anne Frank (Décision en date du 27 juillet 2021).
116. Etablissement de deux marchés avec le GROUPEMENT TPA – BARRIQUANT – EIFFAGE GENIE CIVIL RESEAUX SAS relatifs aux travaux de création d'une canalisation d'eau potable de jonction entre l'unité de distribution « Choquart » et le refoulement de la station Tour-y-Val à Saint-Quentin (Décision en date du 27 juillet 2021).

117. Etablissement d'une convention avec LA COMMUNE DE SAINT-QUENTIN et l'association A.S. REMICOURT BASKET relative à la mise à disposition du Complexe Gabriel Hanotaux pour la saison sportive 2021/2022 (Décision en date du 28 juillet 2021).
118. Etablissement d'une convention avec LA COMMUNE DE SAINT-QUENTIN et l'association STADE SAINT-QUENTINOIS relative à la mise à disposition du Complexe Gabriel Hanotaux pour la saison sportive 2021/2022 (Décision en date du 28 juillet 2021).
119. Etablissement d'une convention avec LA COMMUNE DE SAINT-QUENTIN et l'association TEAMS SENSAS SAINT-QUENTIN PECHE relative à la mise à disposition du complexe sportif LP Ameublement pour la saison 2021/2022 (Décision en date du 28 juillet 2021).
120. Etablissement d'une convention avec DEKRA relative à la formation « Initiale amiante en sous-section 4 – Cumul de fonctions – Encadrants de chantier et technique » (Décision en date du 29 juillet 2021).
121. Etablissement d'une convention avec DEKRA relative à la formation « Recyclage amiante en sous-section 4 – Encadrement technique » (Décision en date du 29 juillet 2021).
122. Etablissement de quatre conventions avec DEKRA relatives à la formation « Initiale amiante en sous-section 4 – Opérateur de chantier » (Décisions en date du 29 juillet 2021).
123. Etablissement de cinq conventions avec DEKRA relatives à la formation « Recyclage amiante en sous-section 4 – Opérateur de chantier » (Décisions en date du 29 juillet 2021).
124. Etablissement d'une convention avec DEKRA relative à la formation « Recyclage amiante en sous-section 4 – Encadrement de chantier » (Décision en date du 29 juillet 2021).
125. Etablissement d'une convention avec le SNACKING G & G relative à l'occupation temporaire du domaine public au Parc d'Isle (Décision en date du 29 juillet 2021).
126. Etablissement d'une convention avec le SNACKING JOSE MARTINEZ relative à une occupation temporaire du domaine public au Parc d'Isle (Décision en date du 29 juillet 2021).

